CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2015

PROCES VERBAL

Service des
Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Christophe BECHU	
1°) Angers Cœur de Maine - Mandat d'études à confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou. *(DEL-2015-1)*	**15**
2°) Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine - Marché subséquent n°2 avec l'équipe GRETHER-PHYTOLAB - Avenant n°2. *(DEL-2015-2)*	**18**
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
Rapporteur : Roselyne BIENVENU	
3°) Associations sportives amateurs - Subventions 2015 (Fonctionnement, Meilleur niveau, Espoirs sportifs, filière sportive, équipement, loisirs, partenaires club, temps de l'enfant, manifestations) *(DEL-2015-3)*	**37**

AUTRES DOSSIERS	PAGES
SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
4°) Association des habitants de Monplaisir - Prorogation de la convention - Avenant n°6 *(DEL-2015-4)*	**46**
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
Rapporteur : Ahmed EL BAHRI	
5°) Petite Enfance - Accueils de loisirs municipaux - Crèches municipales - Fournitures de repas par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Approbation des tarifs 2015. *(DEL-2015-5)*	**48**

6°)	Temps d'Activités Périscolaires (TAP) instaurés dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Mise à disposition de salles des collèges Jean Lurçat et Jean Mermoz-Convention d'occupation *(DEL-2015-6)*	**51**
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
	Rapporteur : Alain FOUQUET	
7°)	Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets *(DEL-2015-7)*	**52**
8°)	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles) et du Département de Maine et Loire pour l'année 2015. *(DEL-2015-8)*	**54**
9°)	Culture à l'hôpital - Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Approbation *(DEL-2015-9)*	**56**
10°)	Bibliothèque municipale - Convention de pôle associé de dépôt légal avec la Bibliothèque nationale de France (2015-2019) - Approbation *(DEL-2015-10)*	**58**
11°)	Association Angers Musées Vivants (AMV) - Convention de partenariat (2015-2017) *(DEL-2015-11)*	**60**
12°)	Musée des Beaux-Arts - Ballade poétique et musicale des 13 et 14 février 2015 - Contrat de cession de représentation avec l'association « pour ma pomme » *(DEL-2015-12)*	**62**
13°)	Musées et artothèque d'Angers - Création graphique de documents de communication et de médiation autour des collections et de la programmation - Procédure adaptée restreinte - Fixation du montant des primes - Approbation *(DEL-2015-13)*	**63**
14°)	Muséum des sciences naturelles - Sciences participatives - Adhésion à la charte 65 millions d'observateurs du Muséum national d'histoire naturelle - Désignation d'un représentant *(DEL-2015-14)*	**65**
	ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
	Rapporteur : Christophe BECHU	
15°)	Parc des Sports du Lac de Maine - Réfection du terrain de hockey synthétique - Lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée - Autorisation de signature. *(DEL-2015-15)*	**67**
	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
	Rapporteur : Roch BRANCOUR	
16°)	Quartier Madeleine St Léonard - Autorisation de dépôt de permis de construire rue Ernest Mottay. *(DEL-2015-16)*	**68**
	Rapporteur : Daniel DIMICOLI	
17°)	Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions. *(DEL-2015-17)*	**69**

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – PROPRETE URBAINE – COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

18°) Enfouissement des réseaux - Convention cadre tripartite avec Numéricâble et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) *(DEL-2015-18)* **71**

19°) Quartier Hauts de Saint Aubin - Extension de la boucle optique angevine - Convention d'occupation temporaire du domaine public de Cofiroute. *(DEL-2015-19)* **72**

20°) Réseau de chaleur de la Roseraie - Travaux au Village Anjou - Autorisation de signer les marchés *(DEL-2015-20)* **74**

21°) Piscine et salle Jean Bouin - Récupération de chaleur sur réseaux d'eaux usées et amélioration de l'efficacité énergétique - Autorisation de signer les marchés *(DEL-2015-21)* **76**

22°) Maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita - Autorisation de signer les marchés *(DEL-2015-22)* **78**

23°) Sécurité des établissements recevant du public - Adhésion à l'Association de Promotion de la Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE) *(DEL-2015-23)* **80**

24°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Listes de matériels soumis à la vente - Approbation. *(DEL-2015-24)* **82**

25°) Création d'un groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » - Autorisation de signature de la convention constitutive. *(DEL-2015-25)* **84**

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

26°) Sortie du patrimoine communal et cession de matériel technique vieillissant - Approbation *(DEL-2015-26)* **86**

27°) Prestations d'insertion professionnelle - Actions de propreté des espaces verts et des lieux publics dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Angers - Autorisation de signature du marché public. *(DEL-2015-27)* **88**

28°) Mise à disposition de terrain destiné à l'installation de ruches - Convention entre la Ville, AGROCAMPUS Ouest et le Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers - Approbation. *(DEL-2015-28)* **90**

29°) Prestations de nettoyage, désherbage et entretien des espaces verts - Autorisation de signature des marchés publics *(DEL-2015-29)* **92**

SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - SANTE PUBLIQUE - HANDICAP

Rapporteur : Richard YVON

30°) Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) - "défi 24 h autour de l'étang" pour le Téléthon - Attribution d'une subvention *(DEL-2015-30)* **95**

	ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES ***Rapporteur : Roch BRANCOUR***	
31°)	Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie - Traité de concession - Avance de trésorerie à la SARA - Avenant n°2 *(DEL-2015-31)*	**97**
	RAYONNEMENT ET COOPERATIONS ***Rapporteur : Catherine LEBLANC***	
32°)	Collectif Anjou Aide Centrafrique (CAAC) - Soutien à l'action du Collectif - Attribution de subvention. *(DEL-2015-32)*	**99**
33°)	Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions *(DEL-2015-33)*	**101**
	PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - ***Rapporteur : Christophe BECHU***	
34°)	Carte des réseaux d'éducation prioritaire - Réintégration des groupes scolaires du quartier de Belle-Beille *(DEL-2015-34)*	**8**
	◆ **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**104**
	◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales	**117**
	◆ **LISTE DES INDEMNITES DE SINISTRES**	**118**
	◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

Séance du 26 janvier 2014 à 18 h

Monsieur le Maire : Je vais vous indiquer que Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Jean-Marc VERCHÈRE pour le Conseil Municipal qui va commencer. Maryse CHRETIEN, qui devrait avoir quelques minutes de retard, a donné pouvoir en attendant à Laure HALLIGON, jusqu'à son arrivée. Luc BELOT a donné pouvoir à Frédéric BÉATSE, et l'adjointe aux Sports, si le Conseil dure jusqu'à se rapprocher dangereusement du coup d'envoi du match du SCO, donnera pouvoir à Emmanuel CAPUS.

Mes chers collègues, j'ouvre ce premier Conseil de l'année, dans des circonstances normales je me serais contenté d'un propos liminaire extrêmement court pour vous présenter mes vœux ou plutôt pour les reformuler après les diverses cérémonies au cours desquelles j'ai eu l'occasion de le faire. Bien entendu, les événements qui se sont déroulés en tout début d'année sont encore dans toutes les mémoires, et je ne doute pas que c'est de manière unanime que ce Conseil Municipal a vécu la tragédie, les angoisses, l'incompréhension, l'hébétude, l'effarement de tant de nos concitoyens devant le film des événements de ce début du mois de janvier, et puis ensuite a goûté ou a participé à tous ces moments qui se sont spontanément organisés, d'abord dans le cadre du Club de la Presse, puis à l'appel du président de la République pour une minute de silence partout en France à la même heure, puis avec le grand rassemblement qui s'est tenu le dimanche dans tant de villes de France, et à Angers aussi, à l'invitation de collectifs ou de partis politiques.

Tous ces événements, dans le film incessant de l'actualité, dans la vitesse à laquelle les événements s'enchaînent, avec ce qui a pu se passer en Suisse, en Grèce hier, les annonces des résultats sportifs, il ne faudrait pas que les fils d'infos successifs les relèguent, et que nous puissions, d'une manière ou d'une autre, ou les minorer ou les oublier. L'attitude à laquelle je nous invite est assez simple. Elle consiste d'abord à ne pas être dans la surréaction. Il n'est pas question pour moi de faire de la politique BFM, il s'est passé quelque chose, au premier Conseil Municipal qui suit, nous avons deux délibérations qui visent à répondre à la situation et à faire croire à nos concitoyens qu'en armant la police municipale, qu'en les équipant de je ne sais quoi, qu'en prenant telle décision dans tel quartier, nous allons de manière immédiate, à Angers, tirer des leçons définitives de ce qui a pu se passer.

D'abord parce que ce type de choses ne grandit pas la politique, et ensuite parce que, objectivement, la situation qui est devant nous n'est pas superficielle. On ne peut pas considérer qu'elle est le résultat de quelques jours d'embrigadement. Nous sommes face à quelque chose de plus profond qui nécessite forcément que dans la manière dont on s'interroge et dans la façon dont nous tirons des leçons, nous le fassions d'abord en prenant le recul et le temps de la réflexion.

Ensuite, je crois au fait de faire les choses de manière coordonnée, en nous mettant non pas dans la roue ou dans le sillage, mais dans une forme d'harmonie avec des initiatives qui sont prises par d'autres. Je pense à l'Association des Maires, et singulièrement à l'Association des Maires des Grandes Villes (AMGVF) qui a lancé un groupe de travail sur la laïcité, pour nous poser la question de la manière dont nous la vivons dans les villes et pour ne pas la plaquer d'une manière qui serait inappropriée ou trop volontariste dans la manière dont nous l'exprimerions. Nous allons participer activement, à travers Faten SFAIHI et Caroline FEL, à ces réunions du groupe de travail de l'AMGVF sur la laïcité.

De la même manière, un certain nombre d'annonces ont été faites par le gouvernement ou par la ministre de l'Éducation Nationale, et qui sont susceptibles de déboucher, puisque ce sont pour le moment des propositions ou des idées. Nous allons regarder les suites qui pourraient être mises en place, nous allons nous-mêmes prendre le temps de la réflexion, et je vous indique que je nous inviterai à un temps de réflexion collective, opposition et majorité, le moment venu, quand nous aurons un corpus ou des idées sur lesquelles nous pourrons nous retrouver et apprécier la façon de les mettre en œuvre, ici, localement, à Angers.

Sans attendre, en revanche, nous allons inviter l'ensemble des agents municipaux qui sont au contact

direct des Angevins dans les écoles, dans les lieux d'éducation, dans les gymnases, dans les centres de loisirs, à un temps spécifique de rencontre avec eux, à la fois pour faire en sorte de rappeler ce que sont les valeurs républicaines, et puis aussi pour entendre, de leur part, ce que peuvent être les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent et les suggestions ou les propositions qui pourraient émaner du terrain, compte tenu de ce qu'ils peuvent vivre et des tentatives parfois, justement, de grignoter une partie de ces valeurs républicaines, de l'égalité hommes femmes, du principe de laïcité, en prenant le temps d'une rencontre qui n'a pas vocation à être médiatisée, qui a vocation à être un temps de rencontre et de travail à l'intérieur de la ville pour que celles et ceux qui sont au contact des Angevins puissent nous faire remonter un certain nombre de sujets, et que nous aussi nous puissions leur faire passer un certain nombre de messages.

Voilà les quelques propos que je souhaitais tenir ce soir, en nous renvoyant à une séance dans laquelle, quand nous aurons quelques propositions, je vous inviterai à ce moment-là afin que nous travaillions de manière unanime, et à ce qu'au-delà de cette réunion de manière unanime, nous puissions prendre, au fur et à mesure des Conseils Municipaux, des décisions, mais encore une fois, sans faire en sorte de leur donner un caractère publicitaire ou trop politique dans la façon de les présenter. Il faut que nous tracions un sillon tranquille de défense des principes et des valeurs qui sont les nôtres. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer avant d'entamer le reste des dossiers prévus ce soir. Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui, Monsieur le Maire. Vous l'avez dit, c'est le premier Conseil Municipal de cette année 2015, qui va rester marqué tristement dans nos mémoires par ces attentats terroristes qui ont touché la France en plein cœur.

Alors, à Angers, comme partout ailleurs dans le monde, ces événements tragiques et meurtriers ont suscité l'émotion, l'indignation, la colère, et puis parfois, même la peur. Ce sont les valeurs de la République qui ont été attaquées. La démocratie, la liberté d'expression, la tolérance, le vivre ensemble, voilà ce que nous devons préserver à tout prix et défendre face à l'obscurantisme, à l'intégrisme aveugle et inhumain. Partout, des milliers de femmes et d'hommes de tout âge, quelles que soient leurs origines et leurs croyances, ont marché pour défendre des valeurs qui nous sont chères, dont 45 000 personnes à Angers, une mobilisation exceptionnelle. Alors, plus que jamais, et sans relâche, nous devons promouvoir l'éducation, la prévention, soutenir les associations, les solidarités, lutter contre l'isolement, et bien évidemment soutenir l'emploi.

Tolérance, respect, capacité à accepter la ou les différences, ce sont nos meilleures armes pour affronter la haine et la division, pour défendre les libertés et le vivre ensemble. Alors, en hommage, Monsieur le Maire, à tous ceux qui ont été atteints par ces terribles attentats, aux familles, aux proches, au nom de notre groupe Aimer Angers, je vous sollicite pour que nous puissions respecter une minute de silence. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Madame VÉRON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pas d'autres demandes d'intervention ? Très bien. Mes chers collègues, je vais effectivement nous inviter, collectivement, à respecter une minute de silence avant le début, maintenant, de ce Conseil.

Une minute de silence.

Je vous remercie.

VOEU

Carte des réseaux d'éducation prioritaire - Réintégration des groupes scolaires du quartier de Belle-Beille

Rapporteur : Christophe BECHU,

En décembre 2014, au cours de la même semaine, le gouvernement a rendu publique la liste des 200 quartiers retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine et la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire.

A la lecture de la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire, les élus du Conseil municipal d'Angers ont découvert avec consternation et incompréhension le déclassement du collège Rabelais, qui scolarise plus de 600 élèves et dont dépend, notamment sur Angers, un réseau de trois écoles publiques prioritaires qui rassemblent 700 enfants boursiers à plus de 60 %.

Les élus du Conseil municipal d'Angers dénoncent avec la plus grande fermeté l'incohérence de cette décision du gouvernement.

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des spécificités socio-économiques de ce territoire de la ville d'Angers et qu'il convient de poursuivre le travail éducatif conduit par les établissements en direction d'une population fragile.

Considérant que cette nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire, telle qu'elle a été présentée, viendra accentuer les difficultés en matière d'éducation scolaire que connaît le quartier de Belle-Beille.

Considérant que cette nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire, si elle reste en l'état, pénalisera fortement les équipes enseignantes qui n'auront plus les moyens d'assurer un accompagnement adapté aux besoins particuliers de leurs élèves.

Considérant que le fait de retenir comme seul indicateur les données lors de l'entrée au collège est à la fois injuste et incohérent, en raison de la grande disparité d'évolution qui existe entre les groupes scolaires rattachés à l'établissement.

Le Conseil municipal d'Angers interpelle le gouvernement et demande à ce que les groupes scolaires du quartier de Belle-Beille soient réintégrés à la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire.

Il réclame une entrevue avec la ministre de l'Education nationale dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire : Chers collègues, une fois n'est pas coutume, nous allons commencer ce Conseil Municipal par le vote et par la présentation d'un vœu. La raison, à vrai dire, en est extrêmement simple : lors du dernier Conseil Municipal, en séance, nous avions interrompu pendant quelques instants nos prises de parole pour applaudir à l'annonce du classement des quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille dans les 200 quartiers prioritaires susceptibles de bénéficier de crédits, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain. Nous sommes en train d'avancer sur ces sujets et, mi-mars, j'irai défendre, devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, ce que pourraient être des opérations de renouvellement urbain dans ces secteurs.

Mais la même semaine, quelques jours après notre Conseil Municipal, a été annoncée, par la ministre de l'Éducation Nationale, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Et ici, il était toujours question de Belle-Beille, mais pas comme étant un quartier prioritaire sensible ou appartenant à la liste objective des

quartiers qui, concentrant les difficultés, avait besoin d'un appui, mais il était question de la sortie de Belle-Beille du dispositif et du réseau d'éducation prioritaire.

Devant cette situation, il y a plusieurs hypothèses et plusieurs attitudes possibles. La première est de dire : « Après tout, c'est comme ça, cela a été décidé, il y a sûrement des bonnes raisons, nous n'avons rien à dire, cela ne relève même pas de manière directe de la compétence du Conseil Municipal puisque ce n'est pas nous qui décidons qui est en carte d'éducation prioritaire et qui n'y est pas ».

Il y en a une autre qui consiste à considérer que cette décision est incohérente, qu'elle est néfaste pour les équipes pédagogiques, et contre-productives pour les familles, et elle va très exactement à l'encontre de tous les efforts déployés par les municipalités successives sur le secteur de Belle-Beille, et c'est bien entendu l'attitude que je vous propose que nous adoptions.

Parce qu'enfin, vous avez le vœu sous les yeux, je vais le lire pour que les choses soient claires, il faut dire les choses : « En décembre 2014, au cours de la même semaine, le gouvernement a rendu publique la liste des 200 quartiers retenus par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire. À la lecture de la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire, les élus du Conseil Municipal d'Angers ont découvert avec consternation et incompréhension le déclassement du collège Rabelais qui scolarise plus de 600 élèves et dont dépend un réseau de trois écoles publiques prioritaires qui rassemblent 700 enfants boursiers à plus de 60 % ».

Je souhaite que nous corrigions cette phrase : « et dont dépend, notamment sur Angers, un réseau de trois écoles publiques prioritaires », puisque d'autres écoles primaires, en dehors de la ville d'Angers, sont concernées. Néanmoins, c'est le Conseil Municipal qui s'exprime, et dans ce contexte, je ne m'exprime pas pour Châteauneuf ou pour d'autres communes, même si j'avais des choses à dire.

Ce qui nous importe, en tout cas le sujet sur lequel nous avons une responsabilité politique, c'est le territoire de la ville dans laquelle nous siégeons. J'y reviendrai. « Les élus du Conseil Municipal d'Angers dénoncent, avec la plus grande fermeté, l'incohérence de cette décision du gouvernement. Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des spécificités socio-économiques de ce territoire de la ville d'Angers et qu'il convient de poursuivre le travail éducatif conduit par les établissements en direction d'une population fragile, considérant que cette nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire telle qu'elle a été présentée viendra accentuer les difficultés en matière d'éducation scolaire que connaît le quartier de Belle-Beille, considérant que le fait de retenir comme seul indicateur les données lors de l'entrée au collège est à la fois injuste et incohérent en raison de la grande disparité d'évolution qui existe entre les groupes scolaires qui sont rattachés à l'établissement, le Conseil Municipal interpelle le gouvernement et demande à ce que les groupes scolaires du quartier de Belle-Beille soient réintégrés à la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire. Ils réclament une entrevue avec la ministre de l'Éducation Nationale dans les meilleurs délais ».

C'est sûrement davantage de travail de regarder ce que sont les écoles pour déterminer celles qui sont en éducation prioritaire, mais franchement, compte tenu de tous les éléments dont nous disposons, et des effectifs nécessaires dans les ministères, j'ai du mal à croire que ce travail ne puisse pas être fait, surtout quand on nous explique que cela fait des années et des années que nous n'avons pas retouché à l'éducation prioritaire et donc qu'il est temps de faire une réforme. Le principe de « Il est temps de faire une réforme » ne vaut rien. Le seul principe qui vaut est : *« La* réforme améliore -t-elle les choses ou non ? », et il faut parfois mieux prendre un peu plus de temps pour prendre une réforme qui fonctionne, plutôt que de se dire qu'il est temps d'y passer et d'appliquer un tamis qui, en l'espèce, est inopérant.

La réalité, et je tiens à ce que l'ensemble des Angevins l'entende, c'est que malheureusement les indicateurs sociaux sur Belle-Beille se sont dégradés au cours de ces dernières années. Si nous avions une amélioration sensible de la situation des familles ou des enfants présents dans ce quartier, je ne prétends pas que je défendrai absolument le principe d'un classement. Je peux entendre qu'il y a besoin d'évolution et qu'il faut être capable de donner davantage à ceux qui ont moins, mais quand vous avez une population qui souffre davantage, dont la situation économique s'est dégradée, dont la situation sociale s'est dégradée, et qu'on vient vous dire : « Désolé, vous ne remplissez plus les critères d'éducation prioritaire parce qu'il y a, à l'échelle du collège, une forme de mixité sociale liée à la carte scolaire qui s'applique sur l'ensemble du ressort ».

Sincèrement, c'est une forme de double peine, et je pèse mes mots. Dans ces conditions, je nous invite donc à une grande fermeté dans la manière de dire les choses et à ce que nous puissions voter ce vœu pour dire très concrètement que nous n'acceptons pas cette décision et qu'elle est trop incohérente pour que le gouvernement ne l'entende pas et n'y revienne pas. Je laisse, bien entendu, la parole à ceux qui le souhaitent. La parole est à Madame AMY.

Fatimata AMY : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons tous été interpellés par cette inquiétude des écoles de Belle-Beille suite à l'annonce de leur sortie de zone et d'éducation prioritaire.

Avant toute chose, nous tenons à saluer les efforts que propose la nouvelle géographie de l'éducation prioritaire qui va permettre, à la rentrée prochaine, à un certain nombre d'écoles d'Angers, d'entrer en ZEP ou en REP, comme ce sera le cas pour un certain nombre d'écoles de la Roseraie et encore à Marie Talet.

Cette décision nous semble juste et adaptée aux situations connues dans ces écoles. Cependant, s'il est vrai que l'objectif d'un territoire est bien de pouvoir sortir de ZEP, nous entendons les inquiétudes des écoles de Belle-Beille. La précédente rénovation urbaine a porté ses fruits, notamment en favorisant une mixité sociale dans certaines écoles. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, on ne peut que se réjouir que le quartier de Belle-Beille fasse partie des 250 quartiers prioritaires retenus par l'ANRU, et à l'avenir cela devrait aussi impacter positivement les écoles du quartier. En attendant, il nous semble urgent de maintenir des moyens équivalents à ceux actuellement mis en place dans l'intérêt des élèves, dans l'intérêt des familles du quartier.

Jeudi 15 janvier, suite à une invitation des parents d'élèves et des équipes d'enseignants des trois établissements primaires concernés et du collège Rabelais, j'ai moi-même assisté à la rencontre qui a eu lieu à Robert Desnos. J'étais accompagnée de Monsieur Serge BARDY, député, qui était également invité à cette rencontre. Aussi, nous préconisons une attention toute particulière aux écoles concernées, et le député de la circonscription a cosigné avec moi un courrier en date du 22 janvier, à l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, pour demander à ce que la situation des écoles soit réexaminée, indépendamment du collège Rabelais pour le moment, en se basant sur les critères objectifs et justes qui ont été mis en place par le ministère.

J'ai, par ailleurs, tout de suite après, informé le porte-parole du gouvernement, Stéphane LE FOLL, qui, le même 15 janvier, était en visite dans mon établissement, l'établissement où j'enseigne, et je lui ai demandé d'appuyer cette demande auprès de Madame la Ministre. J'ajouterai que, de mon côté, deux rendez-vous sont déjà pris, toujours sur invitation : demain, mardi, avec les directeurs des trois écoles primaires, en présence, éventuellement, d'un représentant syndical, puis le 3 février, avec les enseignants du collège Rabelais, toujours sur leur demande.

Il y a une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, les chiffres le disent, Belle-Beille est un quartier où persistent encore beaucoup de difficultés, Monsieur le Maire, vous venez de le rappeler, donc tous ici, chacun, de là où il se trouve, est mobilisé pour faire avancer ce dossier et notre groupe est de ceux-là, évidemment. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame AMY. La parole est à Ahmed EL BAHRI.

Ahmed EL BAHRI : Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, nous sommes très attentifs à la situation particulière des écoles de Belle-Beille qui sont au nombre de trois : nous parlons de l'école Pierre et Marie Curie, Aldo Ferraro, et Robert Desnos. Au titre de leur situation particulière, ces écoles bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement municipal très fort sur les différents temps que sont les temps scolaires et le périscolaire.

En effet, elles bénéficient de dispositifs d'accompagnement et font partie des écoles qui reçoivent le plus de financements, en fait autant que celles de Monplaisir. Ainsi, sur le temps scolaire, au-delà de la dotation annuelle de fonctionnement, elles bénéficient des dotations exceptionnelles. Elles concernent les aides relatives aux sorties scolaires, aux projets pédagogiques, à l'achat de manuels scolaires pour l'école ou la BCD. Ces projets n'entrent pas dans le cadre de la dotation globale de l'école. En 2013-2014, par exemple, la demande de crédit exceptionnel par l'école élémentaire Aldo Ferraro, pour se rendre à la

Petite Couère, pour visiter le village 1900, trois classes concernées, soit un effectif de 76 élèves, pour ne citer qu'un exemple.

Puis, d'autres initiatives, je ne vais pas toutes les citer : ainsi, des renforts d'ATSEM ont également été apportés, de l'intervention de flutistes du Conservatoire pour les classes grande section CP-CE1 sur une période entière et pour une durée de trois ans, c'est acté. L'action judo également, pour les classes de grande section CP et CE1, sur au moins un trimestre et pour une durée de trois ans. Il s'agit d'une action à destination des cycles 2 des écoles de ZEP dans les quartiers Monplaisir, Roseraie, Belle-Beille, et cetera.

En 2013-2014, le coût de cette action était de 7 500 euros. En plus des créneaux piscine, notamment, des séances « savoir nager », à destination des plus grands, afin qu'ils aient une maîtrise de la natation avant leur entrée en 6e. Les actions du réseau de réussite scolaire, également, mises en œuvre sur la Roseraie et Belle-Beille uniquement, consistant en des ateliers artistiques et d'expression qui privilégient un travail d'écriture et qui fournissent l'occasion de découvrir et d'utiliser les outils culturels de la ville.

En 2014-2015, « Classe Contes » pour une classe de Pierre et Marie Curie, une classe à Robert Desnos, 1 500 euros. « Classe Chansons » : 1 840 euros. « Classe Danse » qui préfigurerait d'un domaine d'excellence qui pourrait y être implantée, pour deux classes Pierre et Marie Curie. Le dispositif « Ecole et Cinéma » également, qui s'adresse aux écoliers de la grande section de maternelle au CM2, et qui consiste en un travail de découverte de tous les genres cinématographiques pour les jeunes.

Sur 2014-2015, nous avons accordé une aide de 457,50 euros pour l'élémentaire, et de 127,50 euros pour la maternelle, pour la même école Aldo Ferraro. Aide de 120 euros pour l'élémentaire Pierre et Marie Curie. Aide de 167,50 euros pour l'élémentaire Robert Desnos. Nous avons également pour l'école Robert Desnos une demande en cours pour une Classe verte. Nous serons très vigilants quant à l'étude de ce projet, du projet « Classe Images », du service « Ville, Art, et Histoire ».

Voilà. Je n'ai cité ici que quelques actions phares et je n'ai pas cité les actions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative pour lequel un certain nombre d'actions ont été développées pour suivre et accompagner des élèves en situation de décrochage. Pour étayer et accompagner cette démarche, je voulais vous rappeler un peu l'initiative déjà entreprise par la Ville, et que nous serons amenés, sans doute, à approfondir pour accompagner les écoles de Belle-Beille. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL BAHRI. La parole est à Sophie LEBEAUPIN.

Sophie LEBEAUPIN : Bonsoir à tous. En tant qu'Adjointe de quartier, mais également en tant qu'habitante, et ayant grandi dans ce quartier, je tiens à vous faire part de mon inquiétude vis-à-vis de cette décision.

Monsieur le Maire : Madame LEBEAUPIN, je vous invite à parler plus près du micro.

Sophie LEBEAUPIN : D'accord. Une décision qui est totalement déconnectée de la réalité de la vie du quartier. Belle-Beille est un quartier qui souffre, qui cumule de nombreuses difficultés, des difficultés économiques, avec un taux de chômage qui est très important, avec 25 % de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Il est également question des difficultés sociales, avec le taux de monoparentalité le plus fort de la ville, et des familles qui sont vraiment en grande précarité. J'attire donc votre attention aujourd'hui sur les conséquences de cette mise à l'écart, des conséquences qui risquent non seulement d'accentuer les inégalités, mais qui risquent également de fragiliser des familles qui ont vraiment besoin de soutien et d'accompagnement. Face à cette incohérence, je pense qu'il nous appartient de défendre des moyens pédagogiques solides et de qualité, et surtout pour une plus grande justice sociale.

Monsieur le Maire : Merci Madame LEBEAUPIN. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons un peu échangé, avant ce Conseil, avec vous, Monsieur le Maire, sur ce vœu, et je pense que même si nous ne l'avions peut-être pas écrit de la même façon sur un certain nombre d'éléments, dans la continuité de ce que vous avez dit dans

le propos introductif du Conseil Municipal, il y a des choses plus importantes que de jouer sur des mots ou des formulations par rapport à l'enjeu qui est posé aujourd'hui autour de ce vœu et de cette situation que nous voterons bien évidemment avec vous, parce qu'il est important que le Conseil Municipal soit unanime autour de cette question.

Vous connaissez l'attachement que nous avons pour l'éducation prioritaire. D'ailleurs, lorsque j'avais été élu Maire, la première visite que j'avais voulu faire était à Jules Vernes à la Roseraie, au moment où une classe était menacée de disparition et au moment où les moyens du réseau de l'éducation prioritaire étaient aussi mis en danger. Je pense qu'autour de cette question, deux enjeux sont importants et deux réflexions doivent nous mobiliser. D'abord, dans la continuité de la réforme de la politique de la Ville ou de ce qui doit être une réforme de la politique de la Ville, la politique des quartiers ou la politique de la Ville ne peut être efficace que pour la mobilisation du droit commun dans sa plénitude avec des moyens renforcés. J'ai toujours regretté, quel que soit le gouvernement ou le ministre, je l'ai peut-être plus facilement dit au ministre du dernier gouvernement, mais cela n'avait pas de sens de voter 500 000 euros de moyens de l'Etat pour une ville toute entière quand les moyens de l'éducation, de la police, de la justice, de la solidarité, sont réduits ou n'accompagnent pas les choses sur des sommes beaucoup plus importantes à l'échelle d'un territoire.

Je pense que l'enjeu, mais il est aussi valable dans une ville, et le rapport Borloo l'illustre bien à Angers, l'enjeu est bien évidemment que les quartiers soient pleinement pris en compte par le droit commun de chaque chambre politique publique, et dans ce cadre, effectivement, il est tout à fait nécessaire que les quartiers politiques de la ville aient, et c'est le moins qu'il puisse être, les moyens d'éducation prioritaire. Puisque, vous l'avez très bien dit, Monsieur EL BAHRI, c'est un enjeu extrêmement considérable.

Et puis le deuxième élément à prendre en compte, c'est aussi de récompenser les vertueux. Vous l'avez très bien dit, Monsieur EL BAHRI, et je pense que cela a été un des éléments d'échec de la continuité de l'ANRU 1, de ceux qui n'ont pas joué le jeu. À Angers, nous jouons le jeu autour de ces questions. Et sanctionner les vertueux parce que les efforts qui ont été menés conduisent à une amélioration de certains éléments pris par le petit bout de la lorgnette, revient finalement à sanctionner les politiques efficaces et coordonnées à l'échelle d'un territoire.

Je crois que c'est aussi une des données que nous devons avoir en tête. Puis pour terminer, vous l'avez dit Monsieur le Maire au début, ce quartier a déjà fait l'objet d'une rénovation urbaine sur une partie extrêmement importante, autour de Patton et de Beaussier. Maintenant c'est tout le jeu Belle-Beille dans le dossier, et la question éducative doit être au cœur de cette rénovation urbaine, comme nous nous l'étions posée à un moment, en son temps, sur la Roseraie, sur le Grand-Pigeon. Bien évidemment, nous serons à vos côtés pour réfléchir, travailler, à la place des établissements scolaires, mais cela ne concerne pas seulement les établissements scolaires, c'est toute la dynamique éducative et tous les partenaires de l'éducation autour de la rénovation de ce quartier de Belle-Beille.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BÉATSE. La parole est à Michelle MOREAU.

Michelle MOREAU : Monsieur le Maire, chers collègues. La réussite de l'éducation, c'est une éducation partagée : la famille, les enseignants, les partenaires. Dans une zone d'éducation prioritaire, la famille tient toute sa place, mais elle peut être accompagnée par des dispositifs spécifiques partenariaux.

L'Éducation Nationale tient ses programmes, mais elle a besoin de dédoubler des classes à certains moments. Elle a besoin, comme la nouvelle politique de rénovation urbaine le prévoit dans 14 points, d'avoir une scolarisation des enfants dès 2 ans, d'avoir des classes dont les effectifs ne vont pas au-delà de 24 enfants, d'avoir des temps permettant le partenariat, parce que le troisième pilier de l'éducation, c'est le partenariat avec les clubs sportifs, avec les associations culturelles, avec tout ce qui fait le péri/l'extra scolaire, afin que l'enfant soit bien dans sa famille, dans son école, et dans son environnement. Si demain ce quartier n'a plus de dispositif spécifique, alors que tous nos chiffres, vous venez de le démontrer, cher collègue, ne vont pas en amélioration, nous allons échouer.

Tout le travail qui a été fait à la Roseraie et la réussite, Monsieur BÉATSE, a été de permettre les deux piliers, à savoir ce qui se voit et ce qui se vit, c'est-à-dire que nous nous intéressons au social avec tous les partenaires possibles. Ici, Madame AMY, je suis désolée, il ne s'agit pas de demander des moyens supplémentaires pour un an, mais de revoir le dossier. Il y a eu une erreur commise au niveau national.

Pour la ville de Dijon, le ministère vient de reconnaître qu'il y a eu une erreur, je suis donc convaincue que le ministère va reconnaître l'erreur qui a été commise pour l'analyse sur Angers. Et, Monsieur le Maire, il n'y a pas trois écoles parce qu'il ne faut pas se contenter de Belle-Beille. Je pense à une quatrième école tout aussi fragilisée si nous supprimons cette zone d'éducation prioritaire, c'est l'école François Rabelais, qui est rattachée au collège Rabelais et qui a besoin des mêmes soutiens pour réussir une amélioration dans ces écoles.

Délibération n°2015-34 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues. Je vais vous proposer que nous votions ce vœu puisque nous avons fait un constat d'unanimité, vous l'avez sous les yeux. Je vais vous demander de bien vouloir vous prononcer, et j'invite celles et ceux qui souhaitent voter ce vœu à le faire en levant la main. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant entrer...Ah ! Bonsoir. Il s'agit sans doute des représentants des écoles de Belle-Beille et de Raspail, et des parents.

DOSSIERS EN EXERGUE

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant reprendre ce Conseil Municipal, ou plus exactement le déroulé dans sa partie délibérative. Je vous indique qu'en ce qui concerne la partie délibérative, il convient que je désigne un secrétaire de séance. Ce secrétaire de séance sera Jean-Pierre BERNHEIM, dont c'est la journée puisque c'était la journée de déménagement et d'installation de l'Agence de Développement Économique aujourd'hui, et c'était aujourd'hui aussi qu'avait lieu le premier Conseil d'Administration de notre nouvelle Agence Économique dont nous aurons l'occasion de reparler.

Mes chers collègues, nous avons ce soir 33 délibérations. Je pense qu'un certain nombre d'entre elles sont assez consensuelles et nous avons mis en exergue 3 dossiers : le premier qui concerne le sport amateur, et les deux autres qui concernent l'urbanisme, le logement, et l'aménagement urbain.

Monsieur le Maire : Il me revient maintenant de vous présenter ces deux rapports. Le premier rapport concerne le cœur de Maine et le mandat d'étude à confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Délibération DEL-2015-1

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Urbanisme, logement et aménagement urbain - Aménagement - Angers Cœur de Maine - Mandat d'études à confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Rapporteur : Christophe BECHU Maire

EXPOSE

Le projet de reconquête des rives de Maine tel qu'il a pu être dessiné auparavant est reconsidéré : il s'agit désormais de recentrer la réflexion sur le cœur de la Ville d'Angers en conservant cette ambition de reconquête des rives de la Maine, sans bouleverser le fonctionnement du cœur de l'agglomération et en proposant un programme et des modes opératoires propre à dynamiser le centre-ville d'Angers et à accroître le rayonnement du quartier Saint Serge.

« Angers Cœur de Maine » est une démarche de projet urbain qui se veut à la fois de portée stratégique et à visée opérationnelle. Elle s'accordera avec les capacités financières de la collectivité. A court terme, il est proposé de mettre l'accent sur deux sites stratégiques :

- Un premier site baptisé « Centre-ville Maine » correspondant aux secteurs Molière-Poissonnerie-Verdun-Bas de la Montée St Maurice,
- et un second site baptisé « Angers Saint Serge » correspondant à la zone d'activités implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au Sud et l'autoroute A11 au Nord.

En matière d'aménagement urbain, un des principaux axes de la nouvelle équipe municipale consiste à orienter son action en faveur du centre-ville d'Angers en particulier. C'est ainsi que va être engagée une vaste opération de redynamisation du bas du centre-ville, avec notamment le passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière et la couverture partielle de la voie des berges entre cette place et le pont de Verdun.

Parallèlement à la forte attention portée au centre-ville, le devenir de Saint-Serge va également être analysé car ce secteur constitue, comme le pôle Gare, le prolongement naturel du centre-ville d'Angers. Ce site d'environ 77 hectares peut progressivement participer au renforcement du cœur de l'agglomération angevine, au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire existant et au développement d'un quartier urbain aéré, agréable à vivre et innovant.

Concernant Centre-ville Maine, les investissements publics programmés ces prochaines années sont l'occasion de valoriser les nombreux atouts qui caractérisent ces lieux et de répondre à l'enjeu d'une redynamisation d'ensemble du centre-ville d'Angers. Ils offrent l'opportunité de répondre à quatre objectifs majeurs :

- ouvrir le centre-ville sur la rivière : le projet visant à couvrir la voie des berges dans sa partie centrale doit permettre d'offrir de nouveaux espaces en relation avec la rivière, dédiés aux promeneurs, spectateurs et autres actifs du centre-ville, dans un cadre paysager renouvelé et dans une ambiance apaisée. Cette esplanade constituera une des pièces maîtresse d'un centre-ville redynamisé, mieux relié à la Doutre et ouvert sur la Maine, révélant la richesse et la variété du paysage urbain et paysager caractéristique du cœur d'Angers (Château, Cité, Cathédrale, quais...).

- faire entrer la nature dans la ville : en réaménageant les espaces publics du bas du centre-ville, la Ville d'Angers saisit l'occasion de définir un projet capable de répondre non seulement aux attentes des angevins de disposer d'un nouveau rapport à ce paysage de cœur de ville et avec la Maine mais aussi de mettre en œuvre une des pièces de la trame verte et bleue qui reliera les Basses Vallées Angevines au nord aux plaines de la Baumette et au Val de Loire au sud.

- renforcer le commerce de centre-ville : il s'agit plus particulièrement de renforcer l'hyper-centre commerçant en le dotant d'une véritable vitrine en bas de centre-ville, directement connectée aux rues commerçantes qui composent le parcours marchand (rue Plantagenêt notamment) qu'il est nécessaire d'améliorer en le rendant plus lisible et plus confortable. De façon concomitante, il est prévu de maintenir une accessibilité aux parcs de stationnement en ouvrage du centre-ville et de faciliter les livraisons des commerces de l'hyper-centre, moyennant une réorganisation des accès automobile en raison de la couverture partielle de la voie des berges.

- conforter l'offre touristique du cœur d'Angers : à mi-chemin entre le Château et la Doutre, au cœur d'un secteur patrimonial de grande qualité, l'aménagement du bas du centre-ville doit être l'occasion d'améliorer et de développer l'offre touristique et évènementielle angevine, en particulier en proposant un cheminement plus agréable entre les principaux sites touristiques (Château, Doutre et l'hôpital Saint Jean) et en proposant des espaces qui pourront devenir le support d'animations.

Pour Angers Saint Serge, les objectifs généraux sont les suivants :

- proposer un nouveau plan d'aménagement pour ce quartier (77 hectares environ) en tenant compte du maintien à court et moyen termes de la voie des berges, de la création d'un échangeur complet avec l'autoroute A11 et des impératifs environnementaux qui s'imposent ici (inondations et plus généralement adaptation du site aux changements climatiques, prise en compte de la trame verte et bleue de l'agglomération et des liaisons possibles avec les basses vallées angevines et Terra Botanica...) ;

- proposer une première déclinaison opérationnelle de ce plan général pour la partie Sud du quartier (15 hectares environ), notamment en organisant l'installation de la Chambre des métiers et d'autres équipements et programmes concourant à faire de ce secteur un lieu vivant et animé ;

- donner aux entreprises de la zone d'activités Saint-Serge une image claire de ce que la puissance publique veut faire de ce secteur en proposant un plan directeur qui permette aux entreprises de se projeter dans le temps et de s'impliquer dans la mutation de ce quartier d'activités situé en entrée de ville et à deux pas du centre-ville.

Au vu des enjeux présentés ci-avant, l'objet du mandat qu'il est proposé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou) est de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet « Angers Coeur de Maine » permettant ainsi à la collectivité d'en arrêter précisément le programme et les modalités de réalisation à travers :

- la définition d'un programme et d'un budget pour l'aménagement du secteur Centre-Ville Maine correspondant aux secteurs Molière – Poissonnerie – Verdun – bas de la Montée Saint-Maurice ;
- la préparation du dossier de création de ZAC sur le secteur de Saint-Serge, pour une première phase opérationnelle à court terme ;
- la définition des modalités de mutation à moyen et long termes de la zone d'activités Saint-Serge et autres secteurs inclus dans le périmètre d'études.

Dans le cadre du présent mandat d'études, la SPLA de l'Anjou pourra utilement s'appuyer sur les études techniques et environnementales déjà réalisées dans le cadre du projet Angers Rives Nouvelles : point zéro de l'environnement, études de sols, études de pollution, étude hydraulique, études foncières, diagnostics techniques...

En outre, lors de l'élaboration du projet Angers Rives Nouvelles, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a été retenue en mai 2012 : l'atelier François GRETHER, mandataire du groupement GRETHER-PHYTOLAB-SCE-MRS-CONTREPOINT.

Dans le cadre du présent mandat, il est proposé que l'équipe GRETHER prolonge son travail dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé avec la Ville d'Angers. Un avenant à ce marché permettra de tenir compte des modifications apportées à la commande politique et au périmètre d'études.

Cet avenant pourra être signé par le mandataire qui en assurera le pilotage et la gestion au nom et pour le compte de la Ville d'Angers.

Suites aux nouvelles réflexions et études engagées au cours du second semestre 2014, il a été convenu de centrer l'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine sur les sujets suivants en 2015 :

- au titre de la mission de gestion de projet : assistance à la mise en œuvre du plan d'aménagement général de Saint-Serge, contribution à l'élaboration du dossier de création de la ZAC « Saint-Serge Maine » et accompagnement de la mutation de la zone d'activités en quartier actif ;
- étude de préfiguration des espaces publics de l'espace Centre-Ville Maine, incluant l'étude technique de couverture de la voie des berges.

Dans le prolongement du présent mandat d'études, d'autres missions pourront être confiées à l'équipe GRETHER dans le cadre de contrats et/ou marchés subséquents portant sur des sites opérationnels plus circonscrits.

Par ailleurs, le SPLA de l'Anjou assurera le pilotage d'autres études : ainsi, sur la base des études déjà réalisées dans le secteur des rives de Maine, il est proposé de centrer les études complémentaires sur trois thèmes particuliers :

- études foncières, juridiques et financières ;
- études techniques relatives à la topographie, sols et sous-sols, hydraulique et de génie civil ;
- études environnementales (études d'impact, dossiers loi sur l'eau...).

Le mandataire sera chargé de la passation, de l'exécution et du paiement des différents marchés nécessaires à la réalisation de ces études pour le compte du mandant.

Le mandataire accompagnera le mandant dans les étapes de concertation et d'information du public.

Le coût global des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 440 500 euros HT, auxquelles s'ajoutera la rémunération de la SPLA de l'Anjou fixée à la somme de 160 000 euros HT.

Le mandataire s'engage à faire réaliser par des tiers les études et à les présenter au mandant dans un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent mandat, prorogeable par avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Approuve le mandat d'études « Angers Cœur de Maine » confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou d'un montant total de 600 500 € HT (soit 720 600 € TTC) dont 440 500 € HT (soit 528 600 € TTC) d'études sous-traitées ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer ;

Transfère à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou le marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre urbaine confié par la Ville d'Angers à l'équipe GRETHER ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Délibération DEL-2015-2

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine - Marché subséquent n°2 avec l'équipe GRETHER-PHYTOLAB - Avenant n°2.

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

En matière d'aménagement urbain, un des principaux axes de la nouvelle équipe municipale consiste à orienter son action en faveur du centre-ville d'Angers en particulier. C'est ainsi que va être engagée une vaste opération de redynamisation du centre-ville, avec notamment le passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière et la couverture partielle de la voie des berges entre cette place et le pont de Verdun.

Parallèlement à la forte attention portée au centre-ville, le devenir de Saint Serge va également être analysé car ce secteur constitue, comme le pôle Gare, le prolongement naturel du centre-ville d'Angers. Ce site d'environ 77 hectares peut progressivement participer au renforcement du cœur de l'agglomération angevine, au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire existant et au développement d'un quartier urbain aéré, agréable à vivre et innovant.

Dans le cadre du projet de reconquête des berges de Maine, la Ville d'Angers avait mis en place un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en novembre 2010. Suite à un premier marché subséquent qui a permis à trois équipes d'urbanistes d'élaborer un projet urbain, la Ville d'Angers a retenu l'équipe GRETHER avec laquelle elle a signé un marché de maîtrise d'œuvre urbaine en juin 2012 (marché subséquent n°2).

L'équipe GRETHER est une équipe pluridisciplinaire composé de l'atelier d'architecture et d'urbanisme dirigé par François GRETHER, Grand Prix de l'Urbanisme 2012, de l'agence de paysage PHYTOLAB et des bureaux d'études SCE, CONTREPOINT et MRS.

Ce marché a fait l'objet d'un premier avenant, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville d'Angers en juin 2013 afin d'apporter des clarifications et précisions au marché d'origine.

Il est proposé d'adapter le marché de maîtrise d'œuvre urbaine en vigueur dans le cadre d'un nouvel avenant en recentrant son intervention sur le cœur de la ville de part et d'autre de la rivière et en particulier à court terme sur le Centre-ville et Saint-Serge, afin de pouvoir définir les modalités techniques et financières d'un programme d'aménagement urbain sur ces deux sites prioritaires.

Ce marché, d'une durée de 9 ans, d'une durée initiale de 3 ans et renouvelable deux fois par tranches de 3 ans, est composé des éléments suivants :

1. un document-cadre (plan-guide et cahier de prescriptions générales), conçu en 2013 ;
2. une mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage et l'éventuelle mise à jour du plan guide ;
3. des missions d'intégration urbaine des projets permettant de juger de la faisabilité de différents sites d'aménagement opérationnel ou de projets immobiliers inclus dans le périmètre d'étude ;
4. la possibilité d'actionner dans le cadre de variantes différentes études complémentaires permettant de solliciter des bureaux d'études spécialisés ;
5. des missions de maîtrise d'œuvre opérationnelle directe sur au moins un des quatre espaces stratégiques, avec possibilité de réduire-adapter le périmètre de ces espaces.

Il est proposé que l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre urbaine conclu avec l'équipe GRETHER porte sur les sujets suivants :

- prendre en compte la nouvelle dénomination de la société du mandataire du groupement, la SARL ATELIER GRETHER remplaçant François GRETHER ;
- adapter le périmètre général d'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en ôtant le secteur de la Baumette, ce qui permet de recentrer leurs missions sur le centre-ville et Saint Serge ;
- réduire le coût de la mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage du fait de la réduction du périmètre d'intervention, passant ainsi de 205 000 euros HT de part fixe à 135 000 euros HT, le contenu et le montant de la part variable pouvant, si nécessaire, être définis en fonction du programme de travail de l'année à venir. Il est enfin convenu d'adapter la répartition entre cotraitants ;
- il est proposé que puissent être intégrées dans les études de préfiguration d'espaces publics les études préliminaires d'ouvrage de génie civil quand le projet à étudier comporte la création d'ouvrage de génie civil indispensable à la réalisation du projet.
- il est proposé d'intégrer la possibilité d'exécuter le marché subséquent n°2 et l'accord-cadre dans lequel il s'inscrit par la SPLA de l'Anjou dans le cadre de futurs contrats in house (mandat de travaux, concession d'aménagement...) et ce, dans le prolongement du mandat d'études qui est confié ce jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 au marché subséquent n°10 A 12 02 G ;

Autorise la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou à le signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Monsieur le Maire : Le deuxième porte sur le même sujet, mais il s'agit, en l'espèce, non pas de confier le mandat à une société, mais de faire un avenant à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine qui a été passé avec Monsieur GRETHER. Cet accord-cadre reconnaît une équipe. Nous allons donc modifier pour partie les missions de l'équipe dans un cadre juridique existant, et à l'inverse dans le cadre du premier rapport, puisque c'était la SPL Rives Nouvelles qui portait ce projet et que nous avons fait disparaître cette SPL pour faire des économies. Nous rattachons cette mission à une SPL existante, qui n'existe pas que pour cela, qui n'a pas du personnel uniquement dédié à cette tâche, et qui va assumer cette mission parmi d'autres.

Je tiens d'abord à vous rappeler l'objectif de ce projet, qui est bien la reconquête des rives de Maine. Il me semble qu'il y a un PowerPoint projeté.

ANGERS CŒUR DE MAINE

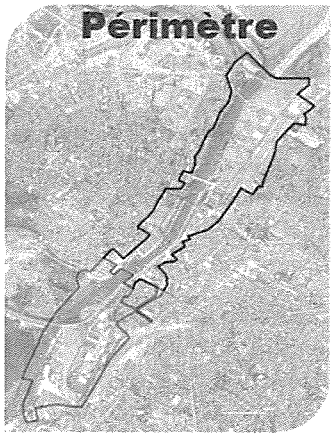

Vous avez sous les yeux le périmètre global du projet Rives Nouvelles. Ce périmètre global, vous le voyez, c'est bien le périmètre intégral du marché initial qui avait été passé. Pendant la campagne municipale, nous avions insisté sur le fait que l'importance de cette zone était telle que la nature des projets devait être hiérarchisée, qu'il convenait de commencer par certains endroits et de ne pas tout entamer en même temps. Les délibérations de ce soir, pour commencer, et c'est leur première conséquence, s'inscrivent très précisément dans cette vision.

ANGERS CŒUR DE MAINE

Angers Cœur de Maine : missions confiées à la SPLA de l'Anjou

1/ Centre-ville Maine : programme d'aménagement et budget

2/ Angers Saint Serge : dossier de création de ZAC du 1er secteur opérationnel

3/ Angers Saint Serge : étude de la mutation de la zone d'activités

Si nous avançons, l'objectif est bien de confier à la SPLA de l'Anjou trois missions : d'abord, sur la partie Centre-Ville/Maine, un programme d'aménagement et un budget ; puis, sur le secteur Saint-Serge, créer une ZAC pour un premier secteur opérationnel à proximité immédiate du Multiplexe, au début de cette zone de Saint-Serge, juste en dessous du MIN. Et enfin, sur la partie globale d'Angers Saint-Serge, il s'agit de lancer une étude de la mutation de la zone d'activités.

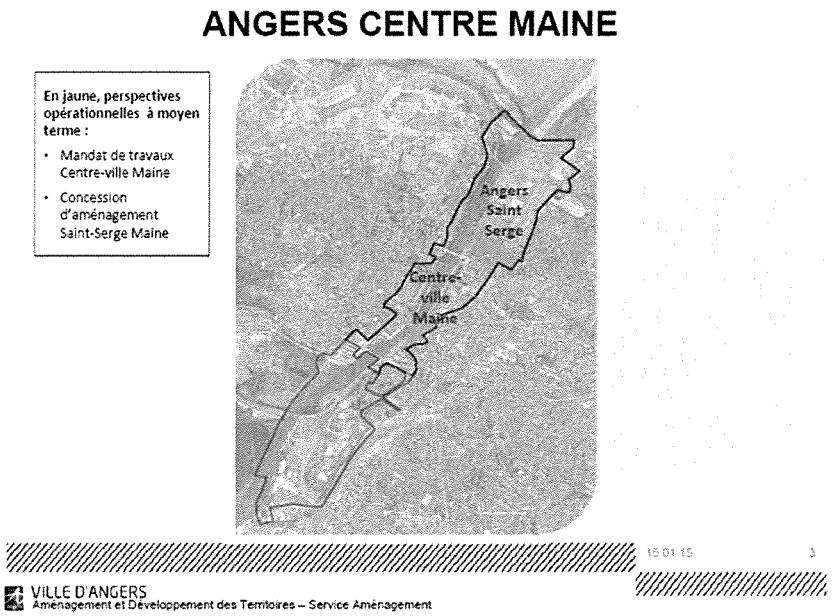

Pour être concret et pour rester en images, vous voyez par rapport au plan, les secteurs, les « pièces », entre guillemets, du puzzle par lesquelles il convient de commencer cette opération : celle qui concerne le cœur de Maine, où nous voyons bien, mais cela se verra de manière encore plus claire dans quelques instants, le secteur de Molière et de la Place de la Poissonnerie, et puis le deuxième secteur qui concerne davantage Saint-Serge et qui est aux Droits du Multiplexe.

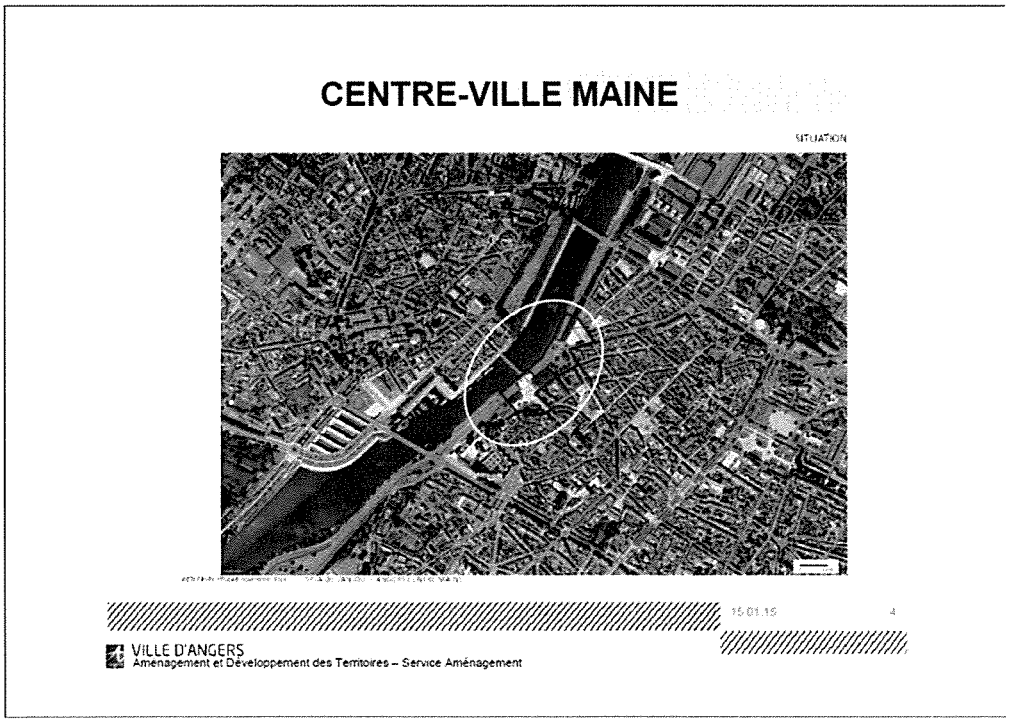

Sur ce secteur du Centre-Ville/Maine, voilà une vue aérienne qui montre bien quelle est la limite retenue. Cette limite commence au niveau de la Promenade Jean Turc, elle passe au pied de la cathédrale au niveau de la Fontaine, elle intègre la totalité de la place et du parking de la Poissonnerie, et elle va jusqu'à la Place Molière, avec un objectif, qui a été abondamment évoqué pendant la campagne, qui est la couverture des voies sur berges sur 300 mètres. J'y reviendrai.

1/ Ouvrir le centre-ville sur la rivière

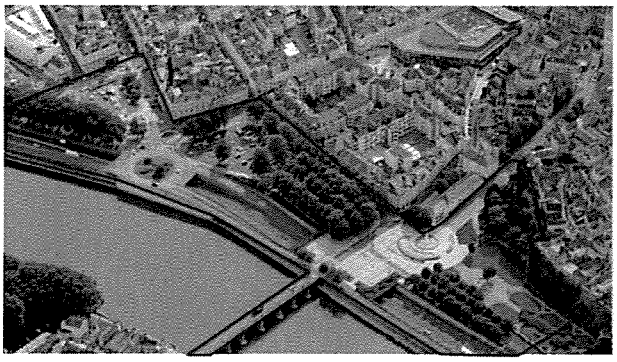

2/ Faire entrer la nature dans la ville

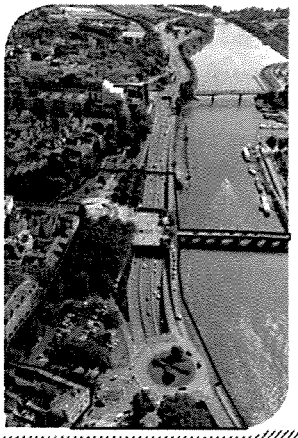

3/ Renforcer le commerce de centre-ville

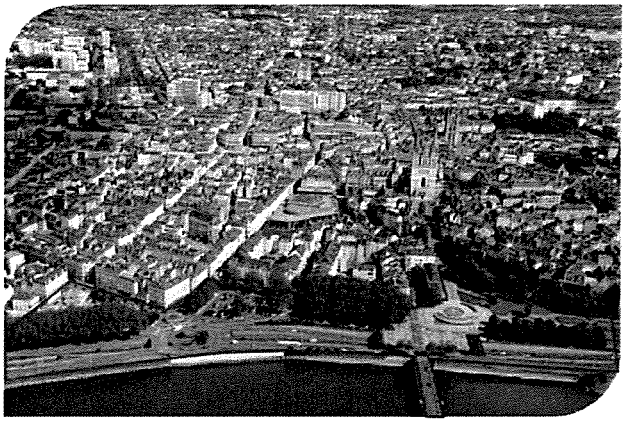

15.01.15 7

VILLE D'ANGERS
Aménagement et Développement des Territoires – Service Aménagement

Le deuxième objectif est de faire entrer la nature dans la ville, compte tenu de la nature de ce qui sera réalisé au-dessus de cette dalle. Et le troisième élément, c'est de renforcer le commerce de centre-ville en disposant d'une place urbaine qui nous permettra, de surcroît, de balconner sur la Maine et de pouvoir véritablement reconquérir la rivière en n'ayant pas une quatre-voies avec plusieurs dizaines de milliers de véhicules/jour en plein air, ce qui n'incite guère à la promenade.

4/ Conforter l'offre touristique du cœur d'Angers

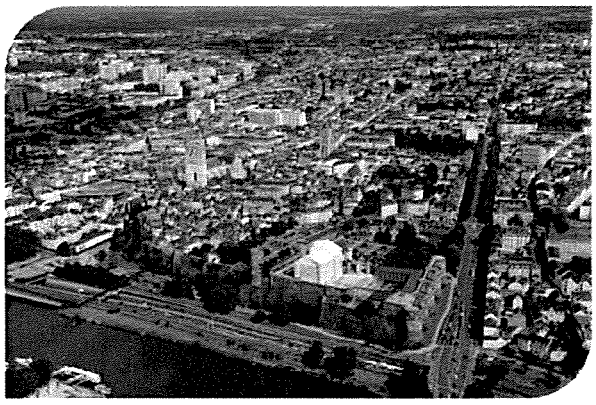

15.01.15 8

VILLE D'ANGERS
Aménagement et Développement des Territoires – Service Aménagement

Enfin, il s'agit de conforter l'offre touristique du cœur d'Angers en disposant, à proximité immédiate de la Doutre, dans un lieu qui fait le lien entre les deux côtés de la rivière, d'un espace qui puisse à la fois accueillir des manifestations et peut-être d'autres activités à l'avenir.

ANGERS SAINT-SERGE

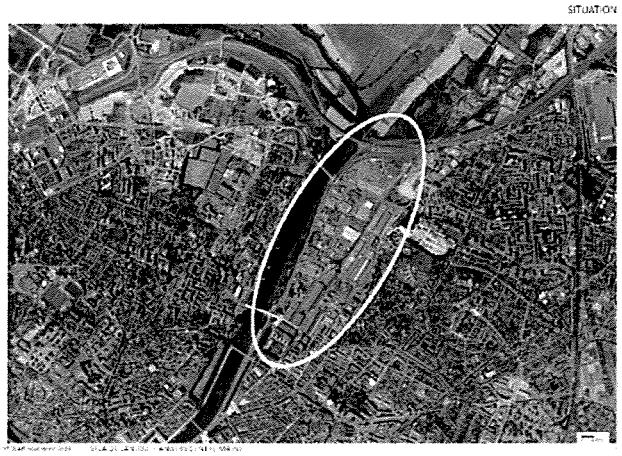

En ce qui concerne le secteur Saint-Serge, vous avez à l'intérieur de ce grand secteur, qui est donc doublement concerné, d'une part, par une partie opérationnelle dans son Sud, et d'autre part, à l'échelle de l'intégralité de la zone Saint-Serge par une réflexion sur l'évolution du secteur d'activités, pour une raison simple, c'est que nous sommes en grande partie en zone inondable et que la caractéristique principale d'une zone inondable, c'est que la surface de ce qui est construit doit être équivalente avant et après.

1/ Un plan d'aménagement d'ensemble

En l'espèce, 33 % des surfaces dont nous parlons sont construites au sol. On ne peut donc pas conduire une ZAC opérationnelle sur une partie du secteur si nous ne sommes pas certains que ce que nous allons construire à l'intérieur de ce secteur ne s'inscrit pas dans un global qui ne dépasse pas les 33 %, d'où la nécessité d'avoir un plan global en termes d'analyse. Si nous modifions des éléments de programme, il faut bien évidemment être capable de les connecter au reste, quitte à ce qu'ils évoluent dans le temps, mais par la force des choses, c'est évidemment la raison pour laquelle nous vous le proposons.

2/ Une première phase opérationnelle

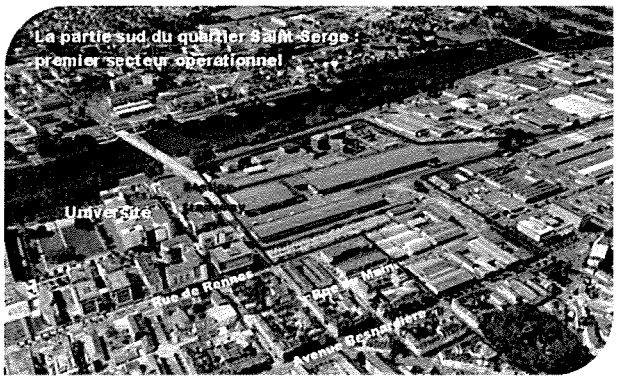

15.01.15 11

VILLE D'ANGERS
Aménagement et Développement des Territoires – Service Aménagement

L'objectif est de disposer d'un plan d'aménagement d'ensemble. L'objectif est aussi de disposer d'une première phase opérationnelle qui figure ici de manière extrêmement claire : sur la partie gauche de l'écran, ce n'est peut-être pas très lisible, vous avez écrit « station de tramway », cela correspond à la station de tramway qui est aux Droits du Multiplexe, et les bâtiments qui sont représentés viennent jusqu'au Marché d'Intérêt National, longent le Tribunal de Commerce, pour ceux qui connaissent le secteur, et intègrent un espace sur lequel il y a à l'heure actuelle, des préfabriqués ou des locaux qui ont des locations associatives.

3/ Un quartier d'activités à faire évoluer

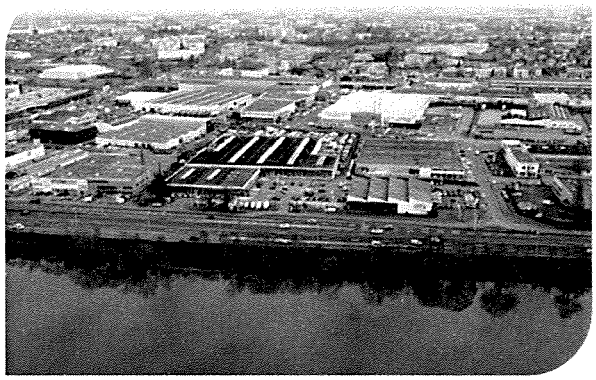

15.01.15 12

VILLE D'ANGERS
Aménagement et Développement des Territoires – Service Aménagement

Et un quartier d'activités à faire évoluer à l'intérieur compte tenu, bien entendu, de sa forme et de la nature des activités qui y sont effectuées.

Cela, mes chers collègues, c'est l'esprit du mandat que nous confions à la SPL. La SPL va se voir, ou va « hériter », entre guillemets, du dossier qui était traité par Rives Nouvelles, mais bien entendu, la poursuite de la réflexion va se faire, et vous le savez puisque nous avons déjà évoqué ce sujet, dans un contexte où c'est bien François GRETHER et les équipes qui ont été mandatées par le passé qui vont amender le projet à très long terme qu'ils avaient dessiné. Ils sont volontaires, je vous rappelle que ce sont eux qui nous l'ont proposé.

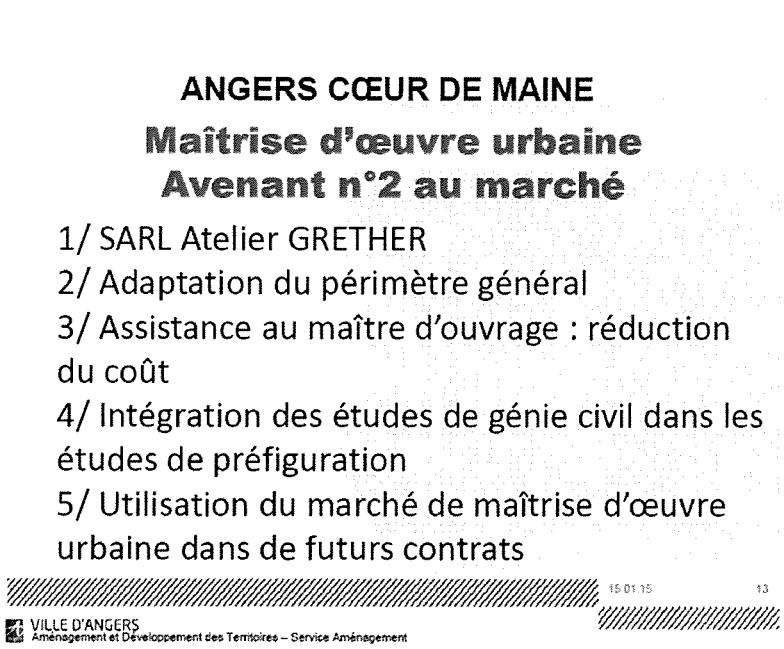

Après réflexion, nous nous sommes dit que c'était finalement une chance de pouvoir bénéficier à la fois de l'expérience et du travail qui avait été réalisé, et que dans la nature des discussions et de l'opportunité qu'ils voyaient d'améliorer leur projet, nous avions, globalement, tous ensemble, des choses à gagner. Dans ce contexte, l'objectif est de passer un avenant au marché initial de l'accord-cadre tel qu'il avait été délimité. Cet accord-cadre avait été délimité d'une manière tellement large qu'elle nous autorise, sans passer un nouveau marché, à adapter une partie du périmètre général, à faire en sorte, de réduire, bien entendu, le coût, dans le cadre de l'assistance au maître d'ouvrage, puisque la nature du périmètre et du travail n'est plus la même, à intégrer des études de génie civil dans les études de préfiguration, et à utiliser le marché de maîtrise d'œuvre urbaine dans de futurs contrats.

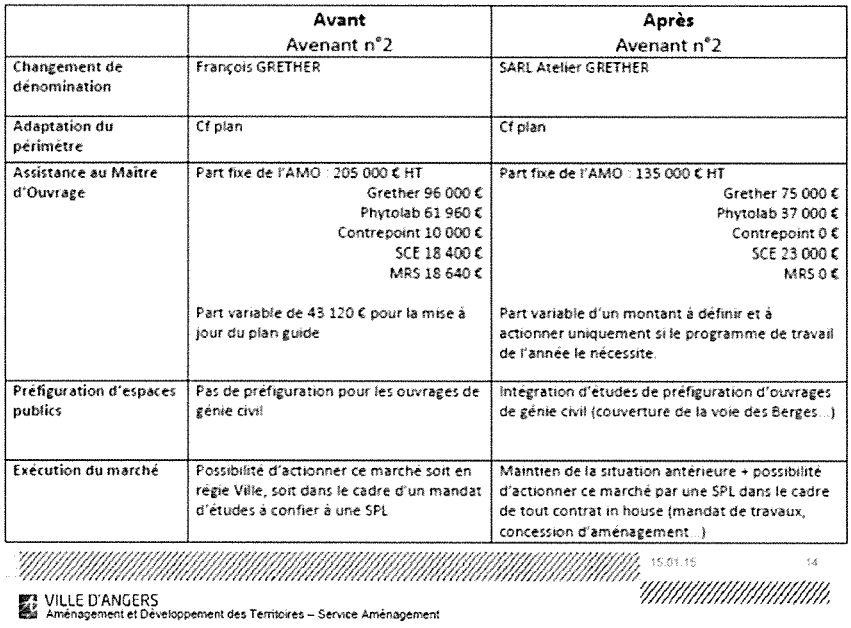

	Avant Avenant n°2	**Après** Avenant n°2
Changement de dénomination	François GRETHER	SARL Atelier GRETHER
Adaptation du périmètre	Cf plan	Cf plan
Assistance au Maître d'Ouvrage	Part fixe de l'AMO : 205 000 € HT Grether 96 000 € Phytolab 61 960 € Contrepoint 10 000 € SCE 18 400 € MRS 18 640 € Part variable de 43 120 € pour la mise à jour du plan guide	Part fixe de l'AMO : 135 000 € HT Grether 75 000 € Phytolab 37 000 € Contrepoint 0 € SCE 23 000 € MRS 0 € Part variable d'un montant à définir et à actionner uniquement si le programme de travail de l'année le nécessite.
Préfiguration d'espaces publics	Pas de préfiguration pour les ouvrages de génie civil	Intégration d'études de préfiguration d'ouvrages de génie civil (couverture de la voie des Berges...)
Exécution du marché	Possibilité d'actionner ce marché soit en régie Ville, soit dans le cadre d'un mandat d'études à confier à une SPL	Maintien de la situation antérieure + possibilité d'actionner ce marché par une SPL dans le cadre de tout contrat in house (mandat de travaux, concession d'aménagement...)

Si nous faisons une comparaison, c'est le sens du tableau, nous sommes bien, avant l'avenant 2, et après l'avenant 2, dans les deux cas, avec l'atelier GRETHER. Vous voyez la part fixe de l'AMO qui est divisée d'un gros tiers, qui passe de 200 000 à 130 000 euros. Vous avez, ensuite, une part variable, qui était par

le passé de 43 000 euros pour la mise à jour du plan, et qui ici sera à définir et à actionner uniquement si le programme de travail de l'année le nécessite, autrement dit il y aura plus de part variable automatique.

Dans la version d'avant, il n'y avait pas de préfiguration pour les ouvrages de génie civil. Dans la version qui vous est proposée, il y aura la possibilité d'intégrer les études de préfiguration, et notamment la couverture des voies sur berges. Et en ce qui concerne l'exécution du marché, nous sommes bien dans le maintien de la situation antérieure avec la possibilité d'actionner ce marché par une SPL dans le cadre de tout contrat in house. Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes de ce que je pouvais vous indiquer.

Je vous propose de vous faire l'économie de la lecture mot à mot des rapports que vous avez sous les yeux et qui ne sont que la retransmission ou la retranscription juridique et littéraire des propos que je viens de tenir. La parole est maintenant à ceux qui le souhaitent, ou à ceux qui la demandent. Madame ARAB.

Chadia ARAB : Merci Monsieur le Maire. Samedi soir encore, vous félicitiez les organisateurs du Festival Premiers Plans pour le rayonnement de la ville d'Angers. Le précédent projet municipal, les Rives Nouvelles, était un projet ambitieux qui allait faire rayonner la ville d'Angers au-delà de ses frontières.

Nous sommes donc attristés que vous ayez reconsidéré ce projet d'aménagement du territoire pour notre ville, et pour les Angevines et les Angevins, car ce projet n'était pas seulement le nôtre, mais aussi celui de tous les habitants de la ville. En effet, il a été réfléchi, conçu, élaboré, grâce à une large concertation auprès des Angevins et de plusieurs structures associées qui a duré plus de 2 ans. Je rappellerai que la première phase a consisté à tirer au sort 90 Angevins, sur 270 candidatures, pour former le groupe de travail qui allait réfléchir sur les attentes et les préoccupations du projet, avec un certain nombre de visites dans d'autres villes de France telles que Bordeaux et Lyon, et d'autres villes encore. La seconde phase a permis la rencontre de trois équipes d'urbanistes. La troisième phase a fait l'évaluation de ces trois projets.

De plus, plusieurs tables rondes et réunions d'information ont favorisé la concertation en impliquant des structures associées qui sont à la fois des associations, des maisons de quartier, le CHU d'Angers, l'Université d'Angers, et bien d'autres encore, plus d'une trentaine, que je ne vais pas citer puisque la liste est encore longue. En outre, ont été également associés à cette démarche participative, différents Conseils : les Conseils de quartier tout d'abord, le Conseil Local de l'Environnement, le Conseil de Développement, le Conseil des jeunes Angevins, le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins. Enfin, la visite de l'exposition du projet Rives Nouvelles a regroupé plus de 12 000 participants. Après avoir montré la démarche de l'ancienne municipalité, en termes de démocratie participative, je rajouterai que François GRETHER avait souligné ce point d'excellence de notre projet, car pour lui, il y avait véritablement une attente chez les habitants. J'aimerais donc vous interroger, pour terminer, Monsieur le Maire, sur la méthode que vous comptez développer pour associer le plus largement possible les habitants et les structures de la ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. En revoyant le projet Angers Rives Nouvelles à la baisse, c'est d'abord l'ambition environnementale et écologique de notre territoire que vous revoyez à la baisse. Est-ce un luxe que nous pouvons nous offrir, alors que la prise de conscience généralisée du changement climatique devrait nous inciter à agir avec résolution et gravité ?

Alors, vous nous direz, comme à l'accoutumée, et d'ailleurs cela ont été les propos introductifs de votre part, les Angevins ont voté, ils ont choisi, très bien, donc acte. Alors, examinons votre projet tel qu'il vient d'être proposé à l'instant, et votre ambition, car quelques questions majeures demeurent en suspens à ce stade. Entendez mon intervention de ce soir comme une contribution au débat, une contribution comme les milliers d'autres que nous avions reçues des Angevins impliqués dans la construction du projet. Deux sujets majeurs doivent nous interroger, tous les deux liés à la qualité de la vie et à notre environnement : la circulation automobile et le risque inondation.

Tout d'abord, sur la circulation routière en cœur de ville, je ne reviens pas sur le fondement de votre projet qui est simplement de bâtir la ville autour et pour l'automobile : c'est votre vision, pas la nôtre. Nous voulions remettre l'automobile à sa juste place, vous voulez juste lui donner la place. Mais passons

et avançons. François GRETHER, en se basant sur les études de circulation menées dans le cadre d'Angers Rives Nouvelles, avait identifié le dysfonctionnement actuel des carrefours aux têtes de ponts. Ce dysfonctionnement est mécanique : vous branchez un énorme débit, la voie sur berge, sur un petit tuyau, les ponts. Demain, ce tuyau va encore se réduire, puisqu'il faudra gérer l'insertion du tramway sur le boulevard Carnot.

De même, il faudra également penser que votre projet supprime les sorties qui alimentent le bas de la ville autour du Pont de Verdun, soit encore une hausse de la pression sur les carrefours de Basse et Haute Chaînes. Ma première question sur la situation porte donc sur la nature des études sur lesquelles vous fondez cette proposition qui est la vôtre : a-t-elle été simulée dans des études de circulation ? Sinon, le sera-t-elle, et sera-t-elle portée à la connaissance des Angevins ? Comment envisagez-vous de résoudre cette hausse des embouteillages qui ne manquera pas d'apparaître lorsque vous combinerez le tramway et la présence de la voie des berges conservant son fonctionnement actuel, puisque tel est votre objectif dans ce projet ?

Je vous citerai aussi un autre prétendant au concours d'urbanisme des berges de Maine : Bernard REICHEN. Lors des auditions, il avait interpellé Jean-Claude ANTONINI en lui rappelant que, dans le dernier mandat, il avait ouvert un contournement au Nord de la ville, une ligne de tramway, et posait ainsi la question : « Et qu'avez-vous demandé comme contrepartie automobile, Monsieur le Maire ? Aucune. » Cette provocation nous a fait réagir, car dans le fond, il avait raison : Angers Rives Nouvelles, c'était justement une contrepartie qui impulsait un nouveau fonctionnement urbain. En faisant le tramway et en confortant les 55 000 véhicules/jour qui passent sur les berges, vous promettez fromage et dessert, mais attention à l'indigestion.

Concernant les risques d'inondation, ensuite. En ce mois de janvier, nous nous rappelons tous les inondations de 1995. Les photos parues dans la presse pour commémorer les 20 ans de cette crue centennale de Maine sont édifiantes. Elles nous renvoient non seulement à la fragilité de nos villes, mais aussi à la future montée des eaux. Les responsables publics que nous sommes ont le devoir d'anticiper la montée des eaux, ainsi que de protéger les Angevins. Un document existe : le plan de prévention des risques inondations. Le triste procès Xynthia nous montre à quel point nous devons nous conformer en tous points à cette exigence. La voie des berges, à l'endroit où vous voulez la couvrir, est classée en zone rouge 3, soit le classement indiquant un risque maximal.

De ce fait, le plan de prévention des risques d'inondation impose un maximum de précautions en limitant considérablement les possibilités d'y intervenir. Le but est bien, une fois de plus, de protéger les Angevins des crues de la Maine. Dans la zone rouge R3 : interdiction absolue de construire des bâtiments, sauf s'ils sont démontables en moins de 24 heures, sont interdits tous modes d'occupation et d'utilisation du sol, tous travaux, ouvrages, ou aménagements. Le plan de prévention des risques d'inondation est consultable en ligne sur le site de la préfecture, il suffit d'en lire la page 3 : « Sont interdits tous modes d'occupation et d'utilisation du sol, tous travaux, ouvrages, ou aménagement », et c'est bien sur ce site que cette proposition de dalles est faite.

Aussi, j'aimerais savoir comment vous allez vous conformer au PPRI. Avez-vous fait expertiser votre projet de dalles pour vous assurer qu'il est conforme, dans son principe même, au PPRI ? Avez-vous eu des contacts avec les services de l'État pour avoir leur sentiment ? Vous l'ont-ils signifié par écrit ? Ce sont des questions importantes qui méritent la plus grande transparence pour rassurer les Angevins.

Avant de terminer, j'ai une question subsidiaire : vous avez reproché à Angers Rives Nouvelles une vision sur un trop long terme, en annonçant vouloir agir immédiatement et rapidement sur une première tranche de court terme, quelles sont les tranches qui viendront après ? Ont-elles été prévues ? Quelle est la cohérence de ces tranches entre elles ? Je vous remercie pour vos réponses qui, je l'espère, amèneront des éclairages aux Angevins sur des sujets très complexes.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MAHÉ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame ROBINSON.

Jeanne ROBINSON-BEHRE : Monsieur le Maire, merci. C'est en tant qu'Adjointe de quartier que je vais m'exprimer. Je suis un peu étonnée, parce que la manière dont vous présentez les choses laisse

penser que finalement, en dehors de Berges de Maine, il n'y a plus de projet. Voilà, les élections sont passées, il n'y a plus de projet, circulez, il n'y a rien à voir, et finalement nous arrivons dans une situation où nous n'allons rien faire, et c'est ce que vous laissez penser.

De plus, nous sommes un peu irresponsables, voire beaucoup, parce que nous ne sommes même pas allés constater les risques sur le site de la préfecture. Il se trouve que nous avons un autre projet, et effectivement, c'est un endroit stratégique, c'est un endroit qui comprend une mixité d'usages, mais c'est un endroit qui a un fort potentiel, c'est un avis que nous partageons, c'est vrai. Dans le projet que nous envisageons pour cette partie du quartier, c'est un projet à court, à moyen, et à long terme, et c'est un projet qui fera évidemment l'objet de concertations avec les riverains, quoi que vous en pensiez. Là où vous avez voulu, à un moment, rêver et faire rêver, nous proposons de passer dans le réalisable.

C'est pour cette raison que nous passons en opérationnel, et qu'il y a plusieurs périmètres qui permettront, au contraire, d'avancer plus rapidement pour ne pas être dans une phase de chantier pendant 25 ans, mais à voir aussi la manière dont la ville va petit à petit se tricoter et s'habiller sur une extension du quartier. C'est un espace qui a un potentiel extraordinaire sur lequel il y a déjà des équipements, je pense, notamment à la Maison de Quartier qui est extrêmement bien implantée et que vous avez fait le choix de refaire. Cela doit être aussi un élément de rayonnement pour l'ensemble des quartiers, et nous avons donc un certain nombre d'atouts. Il y a donc un enjeu, et notre ambition, quoi que vous en pensiez, n'est pas à la baisse, c'est simplement une ambition réaliste, réalisable, et qui nous permettra d'être réalisées.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui, merci. Cette réalisation dont vous nous parlez, Madame ROBINSON, j'ai bien le sentiment qu'elle utilise des matériaux d'un autre temps. Je m'explique : cette délibération, qui est la première de l'année, est assez illustrative d'une conception dépassée, disons-le, de l'aménagement urbain, et il y a de quoi inquiéter les Angevins, et ceux que nous rencontrons sont inquiets.

Votre projet bétonne, et c'est très clair en cœur de Maine, vous bétonnez la Place Molière. Votre projet bétonne un plafond que vous mettrez au-dessus des voies sur berges. Et puis, il faut ajouter à cela que vous bétonnez un nouveau pont pour enjamber la Maine. Alors, ma question est simple : pourrions-nous avoir d'ores et déjà une estimation fiable, pour une fois, de ce projet, pour avoir quand même déjà un début de vision des dépenses que vous allez engager, et qui ne vont pas manquer de s'additionner, tant ce projet n'est pas préparé ? C'est donc ma question.

Peut-être que je pourrais faire une suggestion, puisque ce soir nous sommes détendus. Ce projet, Cœur de Maine, peut-être pourrions-nous l'appeler « Cœur de Béton », ce serait le titre d'une chanson qui resterait à écrire, probablement. Compte tenu de notre dossier, une chanson qui relèverait plutôt du hard rock que de la chanson sentimentale, en tout cas nous aimerions bien avoir dès à présent une estimation de ce projet d'un autre temps. Merci.

Monsieur le Maire : C'est sympathique de votre part d'être venu pour mettre un peu d'ambiance dans ce premier Conseil Municipal. Vraiment. Je ne suis pas persuadé que la réponse ressemblera à une chanson sentimentale, Monsieur TAILLEFAIT, si c'est la nature de ce que vous aimez, mais écoutez, comme ça au moins, vous serez peut-être en retard au SCO. La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais pour tout vous dire, je suis fatigué. Je suis fatigué, Monsieur le Maire, chers collègues, de cette chanson permanente depuis 9 mois, de ces plaintes et de ces jérémiades de la part de la minorité qui, semble-t-il, a du mal à digérer la défaite.

Je suis surtout fatigué de la mauvaise foi d'un certain nombre d'entre nous, en tout cas de certaines personnes de la minorité. Entendre dire que nous souhaitons bétonner la ville quand les Angevins au quotidien se plaignent de la dalle mortuaire que constitue aujourd'hui la Place du Ralliement, entendre dire que nous souhaitons bétonner la ville quand les Angevins au quotidien se plaignent de l'aspect trop minéral de la Place Lorraine : je ne prends pour exemple que les deux places les plus symptomatiques du centre-ville, et ce n'est que le triste reflet de vos décisions pendant les années précédentes. Je trouve que c'est un peu fort de café d'oser dire que nous souhaitons minéraliser la ville, alors que vous le savez, notre projet est précisément dans la végétalisation de la ville.

Monsieur TAILLEFAIT, s'il vous plaît, un peu de bonne foi de votre part serait la bienvenue. Le projet dont nous parlons consiste précisément à végétaliser la Place Molière, donc s'il vous plaît, je vous demande un peu de retenue, un peu de pudeur, et peut-être un peu de décence, aussi, vis-à-vis des Angevins qui ont fait un choix très net il y a 9 mois maintenant. Merci.

Monsieur le Maire : Même s'il y a eu un précédent tout à l'heure avec les applaudissements du collectif de parents, le public ne doit pas se manifester, même quand c'est pour appuyer la majorité, je le déplore, mais c'est la règle. La parole est à Monsieur VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je voudrais intervenir à nouveau pour répondre à Monsieur MAHÉ sur la circulation. Vous nous avez dit, Monsieur MAHÉ, que notre projet ne pouvait pas fonctionner, que mettre un débit sur un petit tuyau qui serait le pont de la Haute-Chaîne, cela ne fonctionnait pas.

Je voudrais rappeler que le projet Rives Nouvelles supprimait les têtes de pont, c'est-à-dire supprimait les trémies de la Haute-Chaîne, de la Basse-Chaîne, le carrefour de la Tour des Anglais, et puis la trémie côté Centre des Congrès en projet. En remettant à niveau le débit, ou les voitures, nous faisions deux voies ou deux fois deux voies même, dans certains tronçons, à niveau. C'est-à-dire que nous remblayions la voie des berges, et sans proposer d'alternative, nous sommes certains que cela ne fonctionnait pas. Aujourd'hui, la voie des berges fonctionne.

Elle fonctionne même avec 50 ou 60 000 véhicules/jour, alors qu'elle en a connu beaucoup plus avant l'ouverture de l'autoroute. Cela ne veut pas dire que nous voulions ramener des voitures. Le projet de tramway est là pour le montrer, mais en tout cas nous ne pouvons pas dire que le projet Rives Nouvelles fonctionnait, sans autre voie de délestage. Je m'inscris en faux sur ce point. Et si les Angevins avaient compris que nous supprimions ces têtes de pont dans le projet, c'est-à-dire ces ouvrages dénivelés à la Basse-Chaîne, à la Haute-Chaîne, il y aurait peut-être déjà eu quelques réticences par rapport au projet. En tout cas, nous ne voulons pas jouer avec le feu.

Monsieur le Maire : La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Monsieur le Maire, j'entends quelques interventions venant de votre majorité qui ajoutent, si toutefois il y en a eu avant, de la caricature. Je sais que mes amis grecs ont remporté une belle victoire hier, mais de là à considérer que le Courrier de l'Ouest est l'organe central de la minorité angevine, je pense qu'il faut quand même ne pas aller trop loin, puisque j'ai lu dans ce même journal, je le cite, que la Place du Ralliement était une des places préférées des Angevins.

Avant de parler de dalles mortuaires, je pense qu'il ne faut pas exagérer. Ce qui m'intéresse, c'est que nous ayons un débat à la hauteur des enjeux, à savoir que ce que nous allons construire pour la Maine, le Cœur de Maine, la reconquête des berges, soit le projet le plus cohérent possible et le plus adapté aux besoins des Angevins. À la fois pour des objectifs qui ont été cités, de cadre de vie, de reconquête des berges, d'attrait touristique, et cetera, mais aussi de circulation, puisque ces questions méritent d'être posées. Je souhaite donc que personne ne tombe dans la caricature et que nous avancions dans l'intérêt des Angevins.

Monsieur le Maire : Monsieur CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Oui, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Monsieur PAGANO, vous dites qu'il ne faut pas tomber dans la caricature, mais qu'il faut rester raisonnable. Nous n'allons pas refaire le match des municipales, Conseil Municipal après Conseil Municipal. Madame ARAB, vous dites qu'il y a eu des groupes de travail, que la population a été associée. Il est vrai qu'il y a eu de la démocratie participative, c'est vrai, mais de la démocratie réelle.

Le suffrage universel a tranché, principalement sur ce projet, et il y a surtout un groupe de travail dont vous n'avez pas parlé parce qu'il n'a pas existé. Il s'agit du groupe du travail sur le financement de feu le projet Angers Rives Nouvelles, parce que j'ai découvert, quand j'ai pris la tête de la société Angers Rives Nouvelles, qu'il n'y avait aucun travail sur le financement de ce projet qui était pharaonique. C'est le premier point. Deuxième point : Monsieur MAHÉ, Madame ARAB, comment pouvez-vous citer encore Monsieur GRETHER ? Monsieur GRETHER, et c'est l'une des forces du projet que nous portons justement, est associé au projet.

Il le porte aussi, et j'étais dans le bureau du Maire quand nous l'avons reçu la première fois et qu'il nous a dit, avec l'équipe PHYTOLAB : « *Le projet tel qu'il était porté jusqu'à maintenant me pose une énorme difficulté, c'est justement la circulation et le passage du tramway par le pont de la Basse-Chaîne parce que cela ne marchera pas. Votre projet Monsieur le Maire, est beaucoup plus cohérent parce que le passage par le centre-ville, et également le recentrage sur le projet de cœur de ville sont beaucoup plus cohérents* ». C'est la deuxième observation.

Vous ne pouvez donc pas citer Monsieur GRETHER qui, justement, va travailler avec nous, et c'est aussi justement une façon de travailler sur le respect du travail accompli par le passé en se projetant dans le futur, parce que nous n'allons justement pas abandonner tous les travaux qui ont déjà été faits, notamment par les équipes GRETHER et PHYTOLAB.

Troisième observation : comment pouvez-vous jouer sur des inquiétudes telles que le béton et les zones à risque ? Monsieur MAHÉ, c'est vous qui avez choisi de faire passer le tramway dans une zone inondable rue Thiers ! Pouvez-vous m'expliquer la différence entre le passage du tramway rue Thiers et le passage du tramway Place Molière où il passe déjà accessoirement ? Il n'y a donc aucune différence.

Comment pouvez-vous donc jouer sur des peurs et sur des inquiétudes ? C'est vous qui avez choisi le passage par le bas de la ville. Je crois donc qu'il faut revenir au premier Conseil où vous aviez dit que vous seriez une opposition constructive. Il faudrait revenir à cet objectif qui, manifestement, n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire : La parole est à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Oui, Monsieur le Maire, merci beaucoup. Chers collègues. Il semble, Monsieur le Maire, que vous n'avez peut-être pas été assez clair tout à l'heure. Pourtant il m'avait semblé bien vous comprendre, mais quand j'entends qu'on nous interroge sur le coût du projet alors que l'objectif de l'une de ces délibérations est justement de mandater des études pour analyser et chiffrer le projet, vous comprendrez qu'il y a un décalage, mais peut-être cela méritait-il d'être précisé.

Je voulais aussi prendre la parole à mon tour pour me féliciter, et en tout cas me réjouir de la nouvelle orientation sur le projet qui s'appuie, je crois qu'il est important de le rappeler, à la fois sur une continuité et sur des ruptures que nous assumons et, comme il l'a été dit, qui sont la continuation de la précédente campagne électorale. Par « continuité », j'entends le fait que nous allons nous inspirer des travaux et études réalisés, de la somme des visions et des groupes de travail qui ont pu contribuer à ce projet pour élaborer une vision qui reste entièrement ouverte sur l'avenir pour réconcilier les deux rives de la Maine.

Et par « rupture » effectivement, il ne s'agira pas d'un projet pharaonique, et par là même, il sera réaliste et il sera au service du développement effectif de notre cœur de ville dans ses dimensions commerciales, touristiques, et d'activités tertiaires. Je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord, sur ce dossier, par rapport à l'interpellation de Monsieur HENRY, je voudrais dire que la minorité entend jouer son rôle. Je veux juste vous rappeler que 23 500 Angevins ont voté pour nous au deuxième tour des élections municipales, ce n'est pas une paille, mais je n'aurai pas la prétention de dire que les 23 500 étaient favorables à notre projet des Berges, comme ils n'étaient pas à 100 % favorables à l'ensemble des projets de notre programme.

Vous avez la capacité de le déduire de tous vos électeurs qui partagent tous cette même volonté sur l'ensemble des projets que vous avez présenté, je vous en félicite. Je souhaite dire qu'effectivement, lorsque nous ne sommes pas d'accord, nous le dirons, et nous ne sommes pas d'accord sur ce projet, nous vous l'avons dit. Et je suis un peu surpris que Monsieur CAPUS qui, avec pugnacité, opiniâtreté, était sur ces bancs il y a quelque temps, ne se soit pas rangé au conseil qu'il peut nous donner, d'accepter, puisque nous avons perdu sans faille, de voter vos propositions puisqu'elles sont extraordinaires, puisque les Angevins l'ont décidé majoritairement. Je ne céderai pas à la caricature même si, dans ce mois de janvier, je pense que nous devons rendre hommage aux caricaturistes et à la caricature, mais je ne confonds pas,

bien évidemment, les modes de caricature.

Pour être plus sérieux autour de ce projet, bien évidemment, nous avons des divergences fortes, puisque cela a été un des éléments du débat municipal, nous l'avons exprimé. D'abord, parce que nous nous appuyons sur une vision de l'avenir de la ville et de l'agglomération autour du projet Angers Rives Nouvelles, et si Monsieur GRETHER est retenu, la question que Gilles MAHÉ a posée tout à l'heure et que nous avons : cette vision est-elle partagée ? C'est-à-dire la vision a-t-elle une échéance à donner qui est celle que nous avions définie autour de 25 ans, de créer ce corridor de biodiversité qui permet de rejoindre l'amont et l'aval de la Maine, de faire rentrer pleinement la nature en ville, de se réapproprier complètement les berges ? C'était d'actualité, mais au-delà de cela, nous en avions fait, dans la volonté, un élément qui correspond parfaitement à ce qu'est notre territoire, celui du développement durable, celui de la capacité de créer, d'innover, d'inventer, avec une qualité de vie et avec une capacité de reconnaître le végétal, nos talents universitaires dans tous les domaines.

Je pense que cette vision est cohérente et elle peut être partagée. Je crois qu'elle est partagée ici. Sur les éléments de calendrier, visiblement c'est ce qui nous opposerait, je pense qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Effectivement, il y a des choses qui prendraient du temps. D'ailleurs, Monsieur CAPUS, vous avez dit qu'il n'y a pas d'éléments chiffrés. Dans le plan-guide que nous avons voté ici au Conseil Municipal, dans les documents de Monsieur GRETHER, je pense qu'un certain nombre d'éléments extrêmement nombreux ont été chiffrés et ils ont conduit, pour la période 2014-2020, à faire des premiers choix, des premières décisions. Nous ne touchons pas aux voies des berges.

Nous ne touchons pas à la Place Molière. La priorité, parce que comme l'a dit Monsieur VERCHÈRE, il y a un certain nombre de préalables à respecter sur les circulations. Nous nous étions engagés vers l'échangeur Nord, par exemple, à Saint-Serge, parmi les choses qui devaient être réalisées, mais néanmoins il y avait une priorité, une volonté qui s'exprimait : il s'agissait à la fois de valoriser la Maine comme outil touristique de valorisation du territoire, mais aussi d'y faire la vitrine de nos talents puisque, précisément, ce projet correspond à ce qu'est notre territoire, et c'est l'attention que je voudrais porter sur Saint-Serge à travers ce qui avait commencé à être travaillé sur cette zone que vous avez définie autour des Halles Créatives. C'est-à-dire que cet espace, si nous avons la vision de long terme au-delà de ce que nous ne partageons pas sur la couverture de Molière, doit préserver cette capacité d'en faire le lieu, comme vous l'avez dit, Madame ROBINSON, ce lieu de valorisation de nos talents, parce qu'il est extrêmement bien placé. Nos universités sont présentes, l'électronique avec ESEO en face, le CHU en face, c'est un lieu assez extraordinaire par la végétalisation qui peut permettre de créer des choses tout à fait cohérentes. Donc c'est le projet des Halles Créatives, et pour cela, il faut que le futur quartier de Saint-Serge soit tourné vers la Maine.

Il s'agit donc de la capacité à préparer cet avenir et cette reconquête, avec cette vision d'un quartier qui s'ouvre naturellement vers la Maine, vers le parc qui était prévu ici, les cheminements, et cette question de suivre le cadre de vie coté extrêmement plein. Je crois que ce projet est à la fois réaliste et réalisable dans le temps, en fonction de nos moyens, nous pouvons vaguement présumer, mais en tout cas, sur ce projet, nous n'allions pas dans n'importe quelle direction. Par ailleurs, je ne pense pas que Gilles MAHÉ joue sur les peurs, mais il pose des questions qui se posent tout naturellement par rapport à la réalité d'un projet qui a été posé.

Puis, au sujet de la reconquête des rives de Maine, je pense que c'est une erreur de couvrir la Place Molière, d'abord parce que nous savons d'expérience, de tous les endroits où ont été créées des dalles, qu'une dalle ne permet pas, surtout avec des voitures qui passent en dessous, de créer une véritable relation avec la rivière, avec la nature. La nature directe comme nous l'envisagions et une nature sur dalles, ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même relation, ni la même dynamique, et puis c'est aussi le fait de rendre difficile, si cette vision de long terme est prévue, le fait de casser cette infrastructure qui sera coûteuse. Dans des délais de 20 ans, nous ne pouvons pas l'imaginer. C'est donc à la fois une option irréversible qui est prise, à mon sens, sur le projet de long terme.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais vous répondre avant que nous passions au vote. Alain PAGANO a pris la parole en disant qu'il s'étonnait que la majorité rajoute à la caricature.

J'ai noté ses propos, que nous verrons d'ailleurs à la relecture exacte des propos qui ont été tenus, ce qui veut bien dire que même lui a perçu que, dans les interventions initiales des membres de cette opposition,

il y a eu de la caricature.

Mes chers collègues, je vais vous répondre parce que nous pourrons faire de nombreux débats, que ce soit sur la forme ou sur le fond, mais il y a un moment où il faut remettre les choses à leur place. Le coût de la démocratie participative, sincèrement, non. 90 personnes ont été tirées au sort par rapport à 250, et vous considérez que c'est ce qui fonderait la légitimité d'un projet ? Je n'ai absolument pas la prétention de penser que toutes celles et tous ceux qui ont voté pour telle ou telle liste en partageaient toutes les opinions, mais il y a une chose que je sais, c'est que quand nous avons un peu plus de 54 000 Angevins qui s'expriment, que ce sujet est au cœur de tous les débats, des infographies, dans les journaux, dans les permanences, dans le cadre des discussions que nous avons pu avoir, nous ne pouvons pas faire comme si, par surprise, par effraction, au lendemain de l'élection, nous découvrions une réalité différente.

Il y a eu des échanges, il y a eu des débats, il y aura une présentation de l'ensemble des esquisses qui seront réalisées par Monsieur GRETHER dans ce contexte, comme par le passé, mais nous ne pouvons pas invoquer, quelle que soit la qualité de celles et de ceux qui ont travaillé par le passé, des groupes de travail qui se sont tenus, pour expliquer que ce serait gelé dans le marbre. Parce que ce serait un déni total de démocratie.

Nous ne sommes pas dans le pouvoir aux experts, nous sommes dans le pouvoir aux citoyens. Et nous ne pouvons pas défendre la citoyenneté, et à un moment, considérer que l'expression du suffrage universel n'a pas de sens. Maintenant, vous me parlez, les uns et les autres, de Monsieur GRETHER. Quand celui qui a pensé le projet Rives Nouvelles est conservé par la municipalité pour faire en sorte de pouvoir l'amender, l'améliorer, et le rendre opérationnel, au minimum, si nous avons partagé les raisons pour lesquelles nous l'avons choisi, nous félicitons la nouvelle majorité sur le fait de ne pas avoir changé d'architecte et de pilote parce que cela permet une forme de continuité.

Au lieu de cela, vous l'invoquez pour rappeler ce qu'il disait par le passé, alors même que c'est avec lui que nous sommes en train d'écrire cette nouvelle phase et que, comme Emmanuel CAPUS l'a dit, les premiers propos de Monsieur GRETHER dans mon bureau, furent que le projet de tramway qui était défendu par la majorité sortante était incompatible avec le projet Rives Nouvelles défendu par la majorité sortante, pour une raison simple, c'est qu'il ne savait pas gérer la mixité de flux de voies sortant des voies sur berges et rencontrant le tramway au niveau du pont du Château. Cela ne marche pas. Avec un tramway toutes les 6 minutes, et donc un toutes les 3 minutes dans chaque sens, vous ne faites pas sortir d'une quatre-voies, dont vous ne modifiez pas les entrées et les sorties, le nombre de véhicules qui existent.

Alors, entendre Monsieur MAHÉ s'inquiéter des moindres sorties à partir des voies sur berges qui existeront demain, je me demande franchement si c'est parce qu'il était peu associé au dossier, ou si c'est parce qu'il ne partageait pas les options de ses collègues de l'époque, mais il en est forcément d'une de ces deux raisons, et je le dis sans caricature. Mais je vais plus loin. Enfin, que Gilles MAHÉ termine son intervention en disant : « Je fais cette intervention pour rassurer les Angevins, mais nous sommes en zone rouge écarlate, et dès que nous déplaçons trois cailloux, nous nous retrouvons avec des interdictions de tous les côtés », alors, dans ce cas-là, Monsieur MAHÉ, heureusement que nous ne réalisons pas votre projet !

Parce que, si j'ai bien compris, l'objectif était de remblayer les voies sur berges, donc d'en modifier la forme, mais ce n'était pas de faire une dalle hors d'eau, c'était de modifier la structure et le sol dont vous nous dites qu'ils ne peuvent pas supporter la moindre modification sans autorisation préfectorale ! Donc l'ensemble des critiques que vous venez d'adresser sont beaucoup plus violentes par rapport à un projet qui aurait modifié le profil en long de l'ensemble de la voie et de la structure et qui était le vôtre, par rapport au nôtre qui conserve le profil global, qui continuera de permettre l'écoulement des eaux, et qui se contente de poser une dalle hors d'eau au-dessus d'une voie que nous n'avons ni besoin de décaisser, ni de surélever.

Pour rester dans la même logique, si vraiment vous vous inquiétez pour les embouteillages, cela me pose un problème parce que je vous reconnais une vraie compétence en matière d'embouteillages. Que vous puissiez nous dire que vous pensez que nous allons générer des embouteillages, alors que je vous rappelle qu'une partie des débats tient dans le fait que nous avons précisément dit que c'était une folie de vouloir faire passer une deuxième ligne de tramway par le pont du Château qui concentre 34 000 véhicules/jour, de l'envoyer le long du boulevard du Roi René, et de le rabattre vers la gare qui est quand même un

secteur où vous avez fait montre d'une expertise assez exceptionnelle pour diminuer les embouteillages au cours de ces dernières années.

Venir aujourd'hui dans ce Conseil Municipal pour nous expliquer que vous pensez que nous allons générer des embouteillages avec un projet qui, précisément, repose sur un nouveau franchissement de Maine pour éviter de surcharger les ponts qui existent, j'avoue qu'il y a un certain nombre d'éléments que j'ai un peu de mal à relier et à comprendre. Et puis, à un moment, il faut choisir : soit nous invoquons François GRETHER comme étant celui grâce auquel nous sommes en capacité d'avoir une vision, et dans ce cas-là nous nous félicitons encore une fois que ce soit avec lui que la Ville travaille, et je pense qu'il aura des occasions de s'exprimer, notamment sur le fait que pour lui notre tracé de tramway est le plus cohérent et le meilleur à l'échelle de l'aménagement de la ville, et celui qui, précisément, permet d'avoir une véritable reconquête des berges de Maine.

Ou alors, on ne l'invoque pas, mais vous ne pouvez pas dire : « *Quand il était d'accord avec nous, il avait raison. Maintenant qu'il est d'accord avec vous, il a tort* ». Nous lui avons reconnu des mérites par le passé, j'ai voté pour le projet Rives Nouvelles, j'ai fait partie de ceux qui ont été visiter l'exposition au Quai et qui considéraient que c'était le meilleur projet. Je considère que cela représente une inspiration et une vision de long terme. Pour autant, nous devons amender les choses.

Concernant l'équation financière, nous pouvons parler de la manière dont a été financé Rives Nouvelles. Il y a un principe simple : vendre 5 000 logements et 130 000 mètres carrés de bureaux, et grâce à cela, vous récupériez une manne financière qui vous permettait de financer le reste. Quand nous avons deux zones d'aménagement concerté, sur les Capucins et sur l'aérodrome, sur lesquels vous avez 150 millions d'euros de travaux cumulés de viabilisation et de dépenses, et que nous avons rentré 50 millions d'euros de recettes, franchement, la priorité n'est pas d'aller racheter des bâtiments, constituer des réserves foncières, et relancer une offre foncière dans un contexte où nous avons déjà un souci de demandes.

Nous avons vu à quel point cela avait été brillant pour le secteur de la gare, de multiplier les propositions foncières dans différents secteurs de la ville. Et aujourd'hui, nous sommes dans une situation dans laquelle nous nous efforçons précisément de relancer la machine en ciblant, sur des secteurs sur lesquels il y a eu pendant 10 ans des effets d'annonce sans réalisation, l'ensemble de nos efforts marketing pour réaliser les choses. Alors, vous nous dites que nous utilisons des matériaux du passé. Je vous savais des compétences de juriste, je vous découvre, dès ce soir, des compétences de tailleur de pierre, de maçon, de bétonneur en tout genre. Vous nous communiquerez les coordonnées de votre auto-entreprise, et puis nous regarderons en termes d'expertise, ce que nous sommes capables de faire.

Monsieur TAILLEFAIT, je veux bien accepter de nombreuses choses, mais là aussi, il va falloir encore quelques mois, tant que vous siégez là où vous êtes, pour avoir le droit d'utiliser le mot « béton » sans que cela ne suscite une réelle hilarité, pas seulement de notre part, mais d'une grande partie de la population. Parce que s'il y a bien un sujet sur lequel, pour les Angevins, il y a eu un fil rouge au cours de ces dernières années, cela a été celui du bétonnage systématique des espaces. C'est vrai pour les places, mais pas seulement. Et ne confondez pas, Monsieur PAGANO, quel est l'emplacement préféré des gens et quel degré de satisfaction ils ont par rapport à la réalisation de ce qui a été fait. Ou alors, quand je vois un certain nombre de places qui sont dans la liste et qui n'ont pas été refaites depuis 30 ans, comme la place Imbach, je serais surpris que leur classement, sur un certain nombre de votes, soit le reflet d'un aménagement urbain qui reflète la satisfaction des utilisateurs. Je reviens à mon sujet.

Le nombre de projets de surdensification urbaine : vous voulez que nous reparlions de ce qui consistait à faire disparaître un espace vert à La Madeleine pour aller poser des logements, des autorisations qui avaient été données à 242 logements à côté du Bon Pasteur, derrière le boulevard Yolande d'Aragon, sur la propriété des sœurs du Bon Pasteur ? Et de tous les collectifs, des projets qui étaient autorisés, en bordure de l'étang Saint-Nicolas, pour aller construire des logements ? Enfin, écoutez, je suis tout à fait prêt à ce que nous ressortions les sujets sur lesquels nous avons été amenés à nous mobiliser, la Maître-École, Éco-Panier, et vous verrez ! Ou alors, mieux : interrogez les collectifs qui avaient pétitionné contre la Mairie à une époque, et demandez-leur aujourd'hui pourquoi on les entend moins. S'il y a donc bien un sujet sur lequel vous aurez du mal à convaincre les Angevins, c'est celui-là.

Que faisons-nous ? Nous couvrons en mètres la distance qu'il y a entre les deux couvertures qui existent, pour ne pas dépasser 300 mètres de long. Pourquoi 300 mètres ? Parce que c'est la législation à partir

desquels, depuis le tunnel du Mont-Blanc, nous entrons dans la catégorie des tunnels. Cela veut très exactement dire que nous faisons 110 mètres de couverture en longueur, sur 20 mètres de large : cela fait 2 200 mètres carrés. Vous me suivez ? Ensuite, nous appliquons un ratio : combien coûte un mètre carré de dalles, en brut, que nous serons capables de positionner sur 2 200 mètres carrés, étant entendu que, pour 90 % de la surface, nous sommes bien sur de la couverture légère et pas sur une couverture qui a vocation à accueillir des véhicules, tel que nous avons pu le dire et le re-redire à de multiples reprises. Quand vous regardez les prix catalogue, nous sommes aux alentours de 3 000 euros du mètre carré, multipliés par 2 200 mètres carrés, cela représente 6,6 millions d'euros.

J'ai entendu les chiffres de 80 millions d'euros pendant la campagne, de 60 millions d'euros pour expliquer que cela représentait un coût, et on me disait : « Vous avez un béton pas cher ». Les ratios sont ceux-là, mais pas de vous Monsieur BÉATSE. C'est vrai d'ailleurs, vous avez raison. Ce n'était pas votre angle d'attaque, cela venait d'un candidat qui n'est plus présent. Je m'excuse pour ce moment. Merci pour ce moment ! Donc voilà, nous réévoquerons le reste, et ensuite il y a la nature de ce que nous allons faire par-dessus, mais en tout cas pour le soubassement, c'est celui-là. Mais ce n'est pas là-dessus que je veux terminer, je veux terminer sur la vision. Et allons-y ! Soyons dans une optique qui consiste à dépasser ces polémiques.

Une ville se construit sur elle-même. Dans les années qui viennent, nous poursuivrons et prolongerons des intuitions et des perspectives. Vous avez, Monsieur BÉATSE, une part de responsabilité dans cette inspiration, dans ces initiatives, dans la manière dont les choses vont s'écrire, et d'autres, après nous, poursuivront ce travail. La conviction que j'ai, c'est qu'il y a, dans la vision et dans le trait de Rives Nouvelles, quelque chose d'assez génial sur la perspective, mais dans le même temps, quand vous faites la somme des petits codicilles qui sont écrits tout en bas des documents, vous vous rendez compte de la difficulté à réaliser le projet, même en 25 ans.

J'aurais aimé entendre Monsieur MAHÉ ou Madame LEMOINE-MAULNY sur le fait que la condition sine qua non pour réaliser Rives Nouvelles tel que c'est écrit, c'est la réalisation de la rocade Sud. Le seul et unique moyen, c'est présent dans les documents de Monsieur GRETHER, qui consiste à limiter la circulation sur les voies sur berges, c'est d'abord de faire la rocade Sud. Est-ce à dire que vous regrettez, Monsieur MAHÉ, que pour régler les problèmes de circulation que vous avez pointés tout à l'heure, nous ne commencions pas par faire la rocade Sud ? À partir du moment où nous sommes dans une vision, et c'est la cohérence de notre projet, que nous n'avons pas les moyens aujourd'hui et qu'il n'est pas souhaitable de commencer par réaliser la rocade Sud pour des quantités de raisons, il va falloir que nous maintenions une capacité de flux central qui n'est pas esthétique, mais qui a au moins le mérite d'exister et d'éviter de refaire des investissements publics. Dans un contexte où l'ensemble des collectivités doivent être capables de se serrer la ceinture, notre choix est pragmatique.

Deuxièmement, nous voulons que les Angevins retrouvent la Maine. Mais si nous attendons d'avoir réalisé la rocade Sud pour supprimer les voitures, nous irons ensemble avec nos sonotones et nos déambulateurs pour assister à l'inauguration, Monsieur BÉATSE. Je vous le dis de manière très claire, les Angevins méritent que nous leur rendions la Maine avant 40 ans ! Et en faisant une couverture de la partie centrale de cette voie sur berges, nous allons permettre d'avoir une reconquête des berges de Maine, qui, au contraire, préserve l'avenir. Parce qu'il faut remettre la réalisation que nous effectuons dans sa perspective : c'est 110 mètres de long sur 20 mètres de large qui nous permettent de finir un espace en termes de génie civil. Troisièmement, il y a une vision.

Comment pouvez-vous, avec une sincérité que je ne remets pas en cause, considérer que l'avenir d'Angers est de se retourner vers la rivière et que nous ne nous préoccupions pas de ce qui se passe dans l'hypercentre de notre ville ? Nous avons une Doutre et un centre-ville qui se tournent le dos depuis des décennies, auxquels il manque cet espace de liaison, de retissage, avec le nouveau pont, avec la capacité de libérer le pont de Verdun, notamment de piétons et de vélos qui utiliseront le nouveau pont du tramway, avec cette place qui permettra d'assurer une véritable continuité entre les deux secteurs, de faire descendre le centre-ville en bordure de la rivière, nous sentons cette perspective de reconquête. Comment pouvez-vous, avec sincérité, vous inquiéter des conséquences d'une crise économique et sociale qui frappe tous, et de ne pas se dire : « *Il y a un moyen, là, aussi d'aller conforter des commerces de centre-ville* », avec un croisement des lignes de tram qui se fait en cœur de ville et qui permet de maximiser, à tous points de vue, à la fois l'impact de la première ligne, la fréquentation de la deuxième, et les rotations à proximité immédiate des commerces. C'est tout ce qui se joue.

Alors, mes chers collègues, votez ou ne votez pas ce projet. Chacun est bien entendu libre de ses votes, mais franchement, la vision qui est la nôtre, la méthode qui a été choisie et qui a consisté à ne pas passer cette décision au premier Conseil Municipal, pour prendre le temps de la réflexion, pour conserver Monsieur GRETHER, pour avancer de manière raisonnable et responsable, méritait mieux qu'une salle de caricatures ou une comparaison entre des chansons de hard rock et des slows dont vous semblez avoir la nostalgie. Je vous invite maintenant à voter ces deux rapports que je mets au vote de manière groupée en considérant que le vote sur l'un vaut vote sur l'autre et que, forcément, les positions sont les mêmes. Quels sont ceux, mes chers collègues... Vous préférez que nous fassions un vote séparé ? Je pense honnêtement que c'est la même logique pour les deux, que nous soyons pour ou que nous soyons contre. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Non, nous avions une autre discussion, et je crois que ce n'est pas très intéressant, pour le Conseil Municipal, de l'aborder maintenant.

Monsieur le Maire : Nous en parlerons après si ce n'est pas une explication de vote qui est de nature à faire changer d'avis qui que ce soit. Je soumets maintenant ce programme à vos suffrages. Quels sont ceux qui sont favorables à ces deux rapports pour réécrire le cœur de notre ville ? Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Je vous remercie.

Délibération n°DEL-2015-1 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la Majorité avec 12 contre.
Délibération n° DEL-2015-2 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la Majorité avec 12 contre.

- M. Frédéric BEATSE
- Mme Rose-Marie VERON
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Antony TAILLFAIT
- Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Alain PAGANO
- Mme Chadia ARAB
- M. Luc BELOT
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
- M. Abdel-Rahmène AZZOUZI
- Mme Laure REVEAU

Monsieur le Maire : Madame BIENVENU, vous avez la parole pour le troisième rapport.

Délibération DEL-2015-3

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Activités sportives et de loisirs - Soutien au sport amateur - Associations sportives amateurs - Subventions 2015 (Fonctionnement, Meilleur niveau, Espoirs sportifs, filière sportive, équipement, loisirs, partenaires club, temps de l'enfant, manifestations)

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le projet sportif local du mandat se construit progressivement avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des Etats Généraux du Sport et en collaboration avec l'Office Municipal des Sports.

Il vise à promouvoir les activités physiques et sportives pour tous et à développer le mouvement associatif afin qu'il puisse contribuer à la formation éducative et citoyenne de la jeunesse. Ce projet participera également à l'animation de la cité, mais également à son rayonnement du fait de bons résultats sportifs obtenus par les angevines et angevins.

En rappelant que les aides aux clubs professionnels ont fait l'objet d'une précédente délibération du Conseil Municipal de juin dernier, il convient d'accorder différentes subventions pour les autres associations (amateurs, scolaires, loisirs) dans le cadre de plusieurs dispositifs, à savoir :

Subventions	Explicatif	Montant 2015
Fonctionnement	Subventions attribuées pour aider les associations dans leurs activités quotidiennes *(selon nombre de licenciés, âges, fédérations...) en* direction des angevins	1 210 710 € (dont 30 000 € pour les sociétés de loisirs et jeux sportifs, 86 600 € pour l'OMS et 91 500 € pour le CMS)
Meilleur niveau	Subventions accordées aux associations, selon leur niveau de performance du niveau régional à international *(Nombre de titres obtenus par discipline Région, France,...)*	636 667 €
Equipement	Subventions allouées aux associations pour l'acquisition de matériels spécifiques	30 000 €
Espoirs sportifs	Subventions d'accompagnement pour soutenir des sportifs engagés dans le haut niveau international, dont Rio en 2016 *(Analyse des dossiers par un jury)*	7 000 € : *Aide complémentaire versée aux clubs : Angers Tir Sportif (Aurélie Chevance) – Angers Nat Synchro (Margaux Chrétien) – ENA Athlétisme (Virginie Dreux) – Notre Dame des Champs Voile (Marion Leprunier) – Club Sportif Jean Bouin (Camille Le Joly) – ASPTT Judo (Adrien*

		Lelièvre)
Filières sportives d'excellence	Soutien aux filières de formation visant des performances de niveau national, type pôles *(Analyse des dossiers par un jury)*	50 000 € *(Angers Natation – Angers Nautique Aviron – Canoë Kayak Club Angers – Angers Nat Synchro)*
Temps de l'Enfant (TAPS)	Aides aux clubs organisant des animations en direction des enfants (*Aide forfaitaire par heure d'animation des éducateurs).*	35 004 € (*Règlement de 30 % du prévisionnel au titre de l'année scolaire 2014-2015)*
Partenaires club	Aides destinées à faciliter les inscriptions des angevins de 6 à 17 ans dans les clubs angevins (*Prise en charge des 2/3, plafonnée à 91,47 €)*	33 717,18 € pour 429 dossiers.
Manifestations	Aides accordées pour l'organisation de manifestations (*Analyse du dossier)*	15 650 €

Le détail de l'ensemble de ces subventions est précisé dans l'annexe jointe, et, le versement aux clubs est conditionné par la production :
- du compte de résultat du dernier exercice comptable,
- du rapport d'activités soumis à la dernière assemblée générale et procès-verbal de celle-ci.

Par ailleurs, l'octroi des subventions à ces associations poursuivant un but d'intérêt public est conditionné au respect d'un certain nombre de règles. C'est dans ce contexte que la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, prévoit l'obligation de conclure une convention avec les clubs bénéficiant d'aides dont le montant annuelle dépasse 23 000 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015

Attribue aux associations sportives amateurs, scolaires et de loisirs des subventions, pour un montant global de 2 018 748,18 €, au titre du fonctionnement, de l'accession meilleur niveau, de l'équipement, du dispositif « Partenaires club », des espoirs sportifs, des filières sportives, des manifestations et des temps de l'enfant (TAPS) réparties selon l'état ci-joint, après le vote du budget principal 2015.

Approuve les conventions d'attribution de subventions et avenants à conclure avec les associations sportives dont le montant dépasse 23 000 €.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions et avenants.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574 et chapitre 20, article 20421.

Roselyne BIENVENU : Merci Monsieur le Maire. Après cette heure et quart de débat sur les berges de Maine, je suis ravie de vous dire que la Maine est également un terrain de jeu pour un certain nombre de sportifs et de sportives, ou pour les Angevins tout simplement, pour pratiquer un temps de loisirs.

Il m'est offert ce soir de vous présenter une délibération qui concerne le soutien au sport amateur. Je suis ravie de présenter cette délibération pour trois raisons que je vais vous préciser maintenant avant de vous présenter, au cours d'un bref PowerPoint, les différents axes de la politique sportive pour le sport amateur. Tout d'abord, c'est la première fois que, dans cette enceinte, nous présentons une délibération globale, d'ensemble, qui nous permet, en fait, de visualiser avec clarté l'ensemble des axes, l'ensemble des projets qui concernent les associations ou les clubs sportifs ou de loisirs qui offrent à nos concitoyens et nos concitoyennes la possibilité de pratiquer un sport.

C'est un exercice qui a demandé un certain effort, il faut le dire, car par le passé, nous avions régulièrement, dans cette enceinte, des délibérations qui arrivaient, ce qui faisait que nous avions un peu de difficulté à appréhender le volume global de ce que notre Ville accorde ou attribue au mouvement sportif.

Il est vrai que, pour autant, et de manière unanime, les médias spécialisés n'ont pas manqué de relever que notre ville, qui se situe à la quatorzième place pour l'Équipe, à la dix-septième pour les médias qui englobent les grandes métropoles, a su aussi révéler que pour les villes de la même strate, Angers se trouvait à la première place des villes sportives.

La deuxième raison qui m'amène à me satisfaire de cette délibération regroupée en ce début d'année, c'est qu'en fait elle révèle l'importance des pratiques, et elle révèle aussi l'importance des budgets que nous consacrons au sport amateur, car souvent, par représentation, peut-être par une analyse rapide ou préjugée, nous avons l'impression que la Ville apporte finalement un concours important aux clubs professionnels et qu'elle oublierait le sport amateur et le sport de loisirs. Ce soir, cela nous permet donc de révéler cela, en tout cas de vous offrir la possibilité, ainsi qu'à nos concitoyens, de mieux décoder et décortiquer un peu la manière dont nous soutenons le sport amateur dans notre ville.

Et puis concernant la troisième raison, j'avoue que le temps est opportun parce que le début de ce Conseil Municipal, à la fois par l'hommage que nous avons rendu à la liberté d'expression, mais aussi par le débat qui s'en est suivi autour de la politique éducative dans nos quartiers, situe cette délibération au plein cœur d'une réflexion sur la vocation éducative et sociale du sport dans un contexte où, en effet, souvent, nous avons peut-être des difficultés à faire se connecter ce qui se passe au sein de la famille, ce que les parents dispensent comme éducation à leurs enfants, que la famille soit unie, désunie, recomposée, mixte, ce que l'école de la République propose comme éducation avec des valeurs également portées par les équipes pédagogiques, et puis enfin, tout ce que la société peut offrir comme mode d'éducation.

Cette société dans laquelle se trouvent des micros-cellules éducatives, c'est comme cela que je les nommerai, mais pour être plus concrète, il s'agit de parler des structures culturelles, sportives, toutes les associations ou institutions qui offrent, aux jeunes et aux moins jeunes, la possibilité de trouver des valeurs pour se construire. Alors, mes chers collègues, je relaie ou j'emboîte le pas à Michelle MOREAU qui, tout à l'heure, évoquait le fait que cette éducation partagée dans la famille, l'école, et puis la société, serait sans doute, peut-être, une des meilleures références. J'avoue que je partage cet avis, cette éducation partagée, mais également la continuité éducative.
Et j'attache une importance toute particulière au fait que le sport soit véritablement un vecteur d'éducation, et en tout cas que sa vocation éducative et sociale soit placée au tout premier rang du sens que nous pouvons donner à cette politique sportive et aux moyens financiers que nous apportons aux acteurs du sport et des loisirs dans cette ville. Car, à la fois par observation, à la fois pour regarder ou lire avec

attention ce que les sociologues écrivent sur ce sujet, force est de constater que, pour certains jeunes, la famille n'aura pas pu ou su..., je mets des petits points de suspension parce que je ne veux pas être exhaustive, et parfois, ce sont ces associations, et en particulier les associations sportives, qui sont les lieux de l'éducation. Grâce aux bénévoles dévoués et convaincus, ces associations apporteront la référence, l'axe sur lequel le câble de l'éducation s'établira et qui permettront à ces jeunes de devenir des adultes totalement intégrés dans la société.

Donc, mes chers collègues, ce soir, cette délibération qui a été regroupée, j'y attache une importance toute particulière parce que j'ai la conviction que lorsque ce que la famille, ce que l'école, et ce que les associations sportives proposent est en cohérence, le citoyen ou la citoyenne sera vraisemblablement dans un parcours de réussite quasiment assurée. Mais j'ai aussi la conviction que grâce au sport, et vous le savez, je suis persuadée qu'autour de vous, dans vos familles, dans votre environnement, certains garçons ou certaines filles ont pu réussir grâce au sport.

Je vous remercie donc de l'attention que vous portez à cette délibération ce soir, et je voudrais vous dire qu'en tout cas, Monsieur le Maire, dans le cadre de la réflexion que vous avez proposé en ce début de Conseil Municipal pour que nous puissions ensemble élaborer des grands axes d'éducation, vous pourrez compter sur le travail du groupe municipal Sports pour apporter sa contribution, parce que je crois que nous avons des éléments forts à apporter au débat.

Et puis, Madame VÉRON, je suis absolument d'accord avec ce que vous avez dit dans votre prise de parole, parce que je pense qu'il s'agit de promouvoir l'éducation, mais il s'agit aussi d'assurer de la prévention pour éviter que des jeunes ne retrouvent plus le sens, ne voient pas l'issue, ne voient pas vers quel chemin ils peuvent s'engager. Et si le sport dans les quartiers peut leur offrir cette possibilité de se construire et d'élaborer un projet, je pense que nous aurons réussi ensemble à leur donner un espoir. Vous avez donc ici les trois grands axes de la politique sportive de la Ville affichés à l'écran, tout en considérant que, tout de suite après, je ferai une petite digression pour vous parler des états généraux du sport très rapidement.
Parce que la présentation que nous vous faisons ce soir n'est pas figée, elle n'est pas aboutie, puisque dans la manière de travailler, nous avons souhaité engager des états généraux du sport. Ce que je vous présente ce soir est à l'état, j'allais dire, du fonctionnement qui est celui d'aujourd'hui, mais au mois de juin prochain, nous reviendrons sur ce sujet pour élaborer des grands axes politiques qui pourraient être variés.

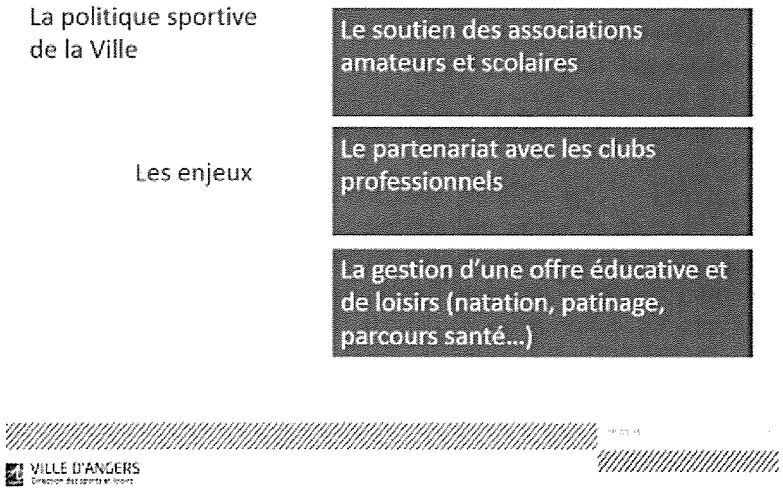

Les axes du projet - en débat

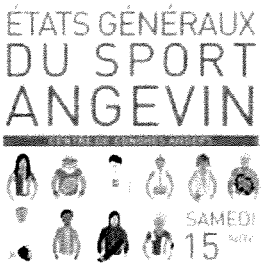

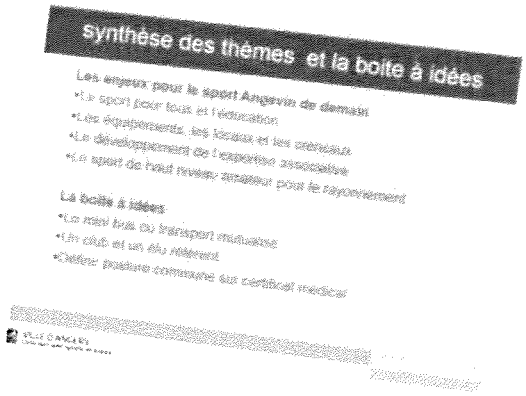

VILLE D'ANGERS

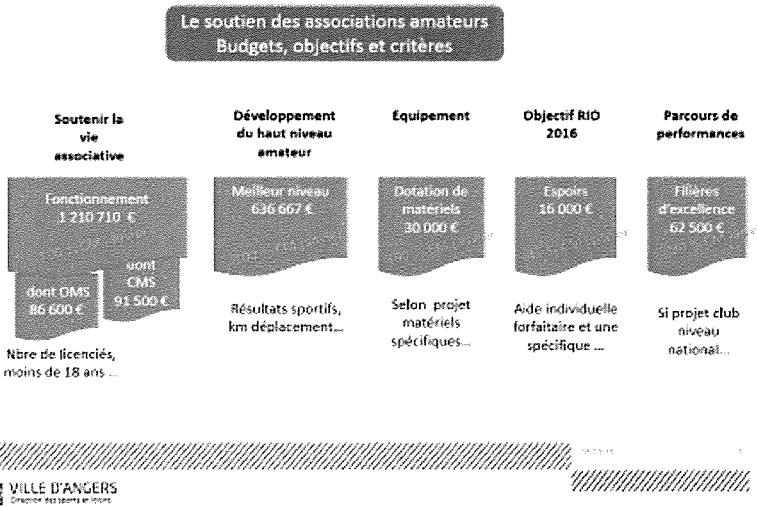

VILLE D'ANGERS

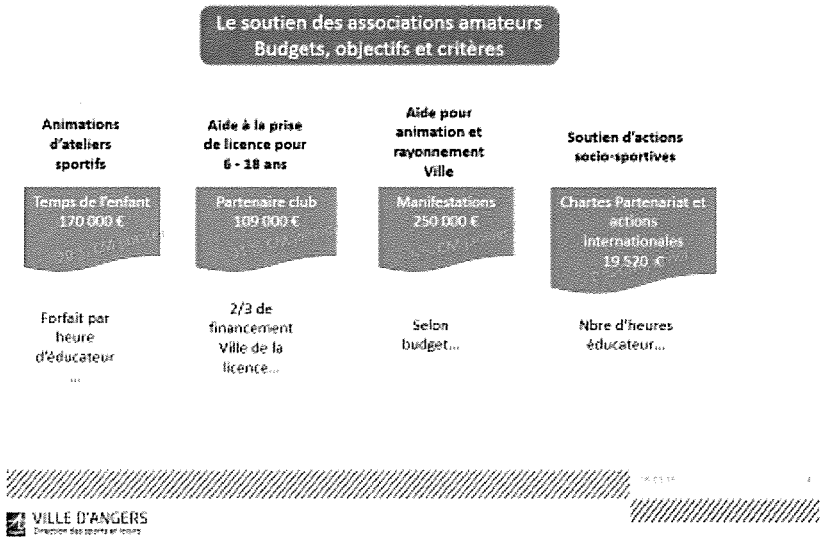

Ce soir, je vous présente le soutien des associations amateurs et scolaires, nous aurons donc à délibérer tout à l'heure sur un volume financier d'à peu près 2 millions d'euros, et je rappelle qu'au mois de juin, nous avions déjà eu l'occasion de délibérer, et c'était davantage pour que nous nous prononcions sur le soutien que nous apportons aux clubs professionnels, et à ce moment, nous avions engagé à peu près 4 368 000 euros.

Le troisième point concerne la gestion d'une offre éducative et de loisirs autonomes, ouverts, c'est-à-dire qu'il s'agit ici d'organiser le maillage de notre ville à travers ses équipements sportifs pour permettre la natation, par exemple, le patinage, ou encore des parcours de santé autonomes, qui offrirait à nos

concitoyens la possibilité de pratiquer un sport dans un contexte adapté, tout en étant dans une démarche hors association. J'insiste là-dessus parce que, finalement, il y a 60 % de pratiquants sportifs qui sont en dehors des associations, et c'est important de le souligner. J'aurais pu mettre un quatrième cartouche, mais en fait je vais le faire de manière orale, parce que tout cela n'aurait pas de sens ou ne pourrait pas fructifier s'il n'y avait pas de nombreux bénévoles qui, au quotidien, et pas de manière ponctuelle, donnent de leur temps libre pour animer tout ce monde sportif de la Ville d'Angers.

J'évoquais les états généraux du sport. Le 15 novembre, nous avions eu l'occasion de réunir les dirigeants associatifs sous la responsabilité de Michelle MOREAU, et puis l'après-midi, 120 dirigeants sportifs s'étaient réunis pour travailler sur les grands axes sur lesquels nous souhaitions réfléchir ensemble. 4 thèmes ont été retenus par l'ensemble des dirigeants sportifs, dans un dialogue avec les élus que nous sommes.

Le premier axe, c'est le sport pour tous et l'éducation. Ce premier atelier a eu lieu jeudi de la semaine dernière, j'en profite pour dire qu'il y avait 40 personnes présentes et que cela a duré 3 heures à peu près, dans une co-animation entre les services et le groupe municipal Sports. Nous aurons trois autres rendez-vous : le jeudi 26 février où nous traiterons de la question des équipements des locaux et des créneaux sportifs. Le troisième rendez-vous sera le jeudi 26 mars, et nous aborderons le développement de l'expertise des associations. Puis enfin, le dernier rendez-vous aura lieu le jeudi 9 avril, il traitera du sport de haut niveau amateur et du rayonnement de la ville d'Angers. Nous avons aussi mis en boîte quelques idées, et je vous les cite ici, mais c'est peut-être une liste qui n'est pas exhaustive : le soutien aux associations par l'intermédiaire de moyens de transport, des minibus, peut-être, ou un transport mutualisé.

Il y a également l'idée d'un club avec un élu référent, mais je crois que c'est assez global et que nous pourrons peut-être le retrouver dans les débats relatifs à la vie associative en général. Puis enfin, il était question de définir une posture commune autour du certificat médical ou de la pratique sportive comme moyen de bonne santé, c'est-à-dire que, in fine, nous pourrions imaginer dans notre ville que la prescription médicale remplace les médicaments et un traitement chimique. Voilà un peu les ambitions que nous avons. Plus précisément ce soir, j'ai souhaité vous présenter les deux diapositives suivantes pour que vous ayez une bonne représentation des masses que représente le soutien financier de la Ville.
Tout d'abord, c'est ce que nous voterons tout à l'heure, il s'agit de soutenir la vie associative, et cela se fait en partenariat étroit avec l'Office Municipal des Sports, l'OMS, qui est la courroie de transmission et en même temps une charnière entre la Ville et les associations : un budget de 1 210 710 euros, que nous allons voter à 100 % ce soir. Dans ce volume financier global, nous avons fléché 86 600 euros pour l'OMS, l'Office Municipal des Sports, et 91 500 euros pour le CMS, le Centre Médico-Sportif.

Le deuxième axe que nous voterons également ce soir, est en fait le développement du haut niveau amateur, et c'est un budget de 636 667 euros qui concerne des subventions accordées aux associations, selon leur niveau de performances et du niveau régional à international. Il s'agit ici de soutenir des projets ambitieux qui permettent aux plus performants d'accéder au plus haut niveau de pratique.

Le troisième axe concerne les équipements en matériel, nous avons donc une dotation de 30 000 euros, et c'est donc ici une subvention déterminée selon les projets des groupes associatifs, et dans un ordre hiérarchique qui permet d'effectuer une rotation et de ne pas toujours servir la même discipline. Il y a donc un tableau qui est tenu à jour.

Le quatrième axe concerne vraiment le haut niveau, et dans la perspective des Jeux Olympiques de Rio en 2016. Nous avons un certain nombre de sportifs qui sont dans une démarche d'élite, et il s'agit ici d'une aide individuelle forfaitaire que nous avons déjà votée il y a quelques mois, et ce soir, en fait, nous venons compléter, pour 6 sportifs, cette subvention de base qui sera complétée pour un montant de 1 000 à 1 500 euros. Vous retrouvez cela dans les tableaux joints à la délibération. Je vais quand même nommer les personnes, parce qu'elles méritent aussi d'être mises à l'honneur. Il s'agit d'Aurélie CHEVANCE pour le tir sportif, de Margot CHRETIEN pour la natation synchronisée, de Virginie DREUX pour l'athlétisme, de

Marion LE PRUNIER pour la voile, de Camille LE JOLY pour l'athlétisme et Adrien LELIEVRE pour le judo.
Le cinquième axe de financement, c'est le parcours de performance. Ce soir, nous voterons une délibération à hauteur de 50 000 euros, 80 % du budget global, et qui vient soutenir des associations, qui ont un projet associatif ambitieux, et qui souhaite offrir à de jeunes sportifs des conditions optimums pour concilier à la fois la démarche de formation initiale, c'est-à-dire l'école, leur parcours scolaire, et la filière de haut niveau. Nous avons ici la natation en course pour 20 000 euros, l'aviron pour 15 000 euros, et le canoë-kayak pour 15 000 euros. Il y a des sports d'eau, c'est à dire aussi que notre ville, qui comporte beaucoup d'espaces aquatiques, explore aussi cette nature pour en faire des parcours d'excellence.

Nous passons à la diapositive suivante. Il s'agit ici de regarder d'un peu plus près les parcours concernant les jeunes. Nous avons une subvention qui, ce soir, est à hauteur de 35 004 euros sur un budget total de 170 000 euros pour les temps d'activités périscolaires. Évidemment, il s'agit du temps de l'enfant, nous commençons juste l'année, vous comprendrez bien qu'au fil de nos Conseils Municipaux, je reviendrai sur cette enveloppe pour la consommer au fil du temps, en fonction de l'année scolaire.

L'axe suivant, le septième, concerne l'aide à la licence pour les 7-18 ans, mais il faut que je donne une précision. C'est-à-dire qu'il s'agit des 7-18 ans moins un jour, c'est-à-dire que dès que le jeune atteint ses 18 ans, il ne peut plus bénéficier de cette aide des deux tiers de financement de la licence sportive. Ce soir nous voterons 33 717,18 euros, soit 31 % de cette enveloppe budgétaire. De la même manière, je reviendrai vous apporter, au cours des Conseils, un complément pour soutenir, sur présentation d'une liste nominative, et nous vérifions bien que les licenciés aient bien pris leur adhésion dans les clubs avant d'attribuer cette aide à la licence.

Le huitième axe concerne ce soir un tout petit budget que nous passerons, à hauteur de 15 650 euros, pour des manifestations sportives qui sont présentées à la Ville en fonction d'un projet spécifique. Ce soir nous aurons donc 5 subventions : 9 200 euros pour Angers Tennis Club pour son tournoi, 2 700 euros pour les Masters Tennis Angers, 750 euros pour l'ACBB pour un tournoi handibasket, 1 500 euros pour le Badminton Angers Club, et 1 500 euros pour Angers Handisport pour les championnats de France de natation qui se sont déroulés ce week-end à la piscine Jean-Bouin. Je dois d'ailleurs vous rapporter que toutes les régions de France étaient présentes pour ces manifestations samedi, et les dirigeants des différentes régions m'ont vraiment remerciée au nom de la Ville, enfin ils ont remercié la Ville, à la fois pour les avoir accueillis dans des conditions très favorables pour ces gens qui portent un handicap majeur, mais aussi pour la qualité de nos installations. Cela appartient donc à notre Conseil, et je tenais à lui restituer ce soir.

Il y a un dernier axe ce soir, je ne ferai pas voter de subvention puisqu'il n'y a aucun dossier le concernant, il s'agit du soutien à l'action socio-sportive avec des chartes de partenariat et des actions internationales qui peuvent aussi concerner le sport. Voilà, mes chers collègues. Je ne voudrais pas omettre, pour terminer cette présentation, de dire que le sport n'est pas que le sport. Le sport est aussi beaucoup d'autres choses, et en particulier, mais pour ceux et celles qui lisent la presse, soit la presse locale puisque c'est le premier article de fond que vous voyez extrait ici, ou bien une presse plus spécifique, j'ai nommé l'Équipe, qui ont mis à l'honneur la Ville d'Angers. Voilà donc le titre de la diapositive : Angers, ville sportive, mais le sport, outil-moyen de rayonnement, le sport, outil et moyen de développement économique de notre Ville. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais porter à la présentation ce soir.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU, un peu pour la présentation, beaucoup pour tout le travail qu'il y a eu en amont de cette présentation et qui, évidemment, est loin d'être terminé comme vous en avez rendu compte. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui merci Madame l'Adjointe, merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans la continuité des actions que nous avions menées dans le mandat précédent. Vous l'avez dit,

Madame BIENVENU, le soutien au sport amateur est un des leviers essentiels du vivre ensemble, ce vivre ensemble qui nous tient à cœur.

Nous serons donc vigilants à ce que cela perdure. Vous avez remercié les bénévoles. Bien évidemment, nous nous associons à vos remerciements pour soutenir ces bénévoles qui agissent au quotidien dans les clubs et qui font un travail remarquable. Et puis, à ces bénévoles, je citerai bien évidemment aussi l'OMS, qui agit de manière constructive et participative au service des sportifs angevins. Je voudrais dire que quand les projets sont bons, nous vous suivons, nous construisons aussi avec vous, nous posons aussi nos pierres à l'édifice. Nous ne bétonnons pas, mais nous construisons. Bien évidemment, avec tous ces mots, nous voterons cette délibération.

Monsieur le Maire : Vous n'avez toujours pas de regret pour la précédente ? Nous pouvons refaire le vote. Parce que je sentais l'envie de revenir sur... Non ? Bon. Mes chers collègues, je me permets d'insister : cette délibération est très importante, il s'agit vraiment de l'ensemble du soutien au sport amateur pour toute l'année, dans toutes les disciplines.

Je vais donc vous demander, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, que nous puissions tous ensemble, et je pense que ce sera aussi notre manière de récompenser et de remercier les bénévoles, lever la main si nous votons pour le rapport qui vient d'être présenté par Roselyne BIENVENU. Merci. Il n'y a pas d'abstention ou de vote contre. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2015-3 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons maintenant aborder les dossiers suivants avec un rythme, sans doute un peu différent. J'invite les adjoints à se contenter des têtes de chapitre, et nous commençons par vous, Madame MOREAU.

AUTRES DOSSIERS

Délibération n° DEL-2015-4

SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - Citoyenneté et vie des quartiers - Animation de quartiers- Association des habitants de Monplaisir - Prorogation de la convention - Avenant n°6

Rapporteur Michelle MOREAU Adjointe au MaireMaire,

EXPOSE

La convention d'objectif de l'Association des Habitants de Monplaisir d'une durée de quatre ans, a été prorogée pour une durée de six mois et jusqu'au 31 décembre 2014 pour permettre la concertation utile et préalable à l'élaboration de la future convention d'objectifs.

Dans un contexte d'exigences légales renforcées en matière de convention d'objectifs et de moyens, exigences valant également pour les futures conventions des maisons de quartier, il apparait nécessaire de faire coïncider les calendriers de renouvellement pour une finalisation au 31 décembre 2015.

Aussi, il est proposé de proroger une seconde fois, jusqu'au 31 décembre 2015, la convention avec l'association des habitants de Monplaisir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention d'objectif et de moyens du 9 juillet 2010
Vu l'avenant n°3 du 18 février 2014

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Approuve l'avenant n°6

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant à la convention de l'association des habitants de Monplaisir

Michelle MOREAU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de proroger la convention qui nous lie avec l'association des habitants de Monplaisir jusqu'à décembre 2015, et par l'occasion qui m'est donnée de ce Conseil Municipal, c'est l'ensemble des conventions avec les Maisons de quartier et centres sociaux qui seront prolongées jusqu'à décembre 2015, afin de nous donner le temps de la concertation, du travail en interne et du travail avec les partenaires.

Monsieur le Maire, vous recevrez, début avril, l'ensemble des Maisons de quartier pour justement indiquer le calendrier, sans précipitation, donc jusqu'à décembre 2015.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, il n'y a pas de question ? Tout le monde est d'accord pour cette prorogation ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°DEL-2015-4 : Le Conseil délibère Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Petite Enfance, Monsieur EL BAHRI, accueils de loisirs, accueils de loisirs municipaux, crèches municipales, fourniture de repas par l'EPARC, approbation des tarifs.

Délibération n° DEL-2015-5

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Politiques éducatives, enfance famille, formation- Petite Enfance - Accueils de loisirs municipaux - Crèches municipales - Fournitures de repas par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Approbation des tarifs 2015.

Rapporteur Ahmed EL BAHRI ,

EXPOSE

Par délibération en date du 21 février 1983, le Conseil Municipal a adopté une convention avec l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) pour la fourniture des repas dans les accueils de loisirs municipaux.

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a également adopté une convention avec l'EPARC pour la fourniture des repas dans les structures d'accueil municipales de la Petite Enfance.

Dans ce cadre, chaque année, le Conseil d'Administration de l'EPARC propose les tarifs applicables pour l'année suivante.

Lors de sa séance du 11 décembre 2014, ce dernier a voté le gel des tarifs des repas des crèches municipales exceptionnellement sur l'année 2015 et une hausse, de 1,70 % du prix du repas fournis aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et aux Accueils de Loisirs Maternels (ALM) ainsi qu'aux repas fournis au personnel de surveillance des restaurants scolaires.

- Grille des tarifs 2015 identiques à ceux de 2014 pour les structures petite enfance :

↳ Repas	Petit	Grand	Maternel	Adulte
Entrée	- €	0,376 €	0,442 €	0,431 €
Plat	1,412 €	1,504 €	1,766 €	1,794 €
Légumes	0,625 €	0,416 €	0,489 €	0,498 €
Fromage	- €	0,351 €	0,412 €	0,420 €
Dessert	0,431 €	0,397 €	0,466 €	0,475 €
Pain	- €	0,098 €	0,116 €	0,116 €
↳ Pique-Nique	**2,468 €**	**3,143 €**	**3,691 €**	**3,734 €**
↳ Goûter	**0,576 €**			
↳ Test	**1,073 €**			

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1er janvier 2015.

- Grille des nouveaux tarifs pour les accueils de loisirs :

	Prix 2014	Prix 2015
Repas ALM	4,993 €	5,078 €
Repas ALSH	5,140 €	5,228 €
Repas Adulte	5,640 €	5,736 €
Repas Sportif	6,221 €	6,326 €
Pique-nique Enfant ALM	5,125 €	5,212 €
Pique-nique Enfant ALSH	5,344 €	5,434 €
Pique-nique Adulte	5,640 €	5,736 €
Goûter	0,410 €	0,417 €

- Pour limiter le gaspillage alimentaire, l'EPARC propose à la Ville une expérimentation de commande des repas à l'élément sur l'accueil de loisirs de la Claverie, selon la tarification suivante :

Prix à l'élément	ALM	ALSH
Entrée	0,608 €	0,626 €
Plat	2,431 €	2,502 €
Légumes	0,672 €	0,692 €
Fromage	0,567 €	0,584 €
Dessert	0,642 €	0,661 €
Pain	0,158 €	0,163 €
TOTAL	5,078 €	5,228 €

- Tarification des repas fournis au personnel de surveillance des restaurants scolaires :

Hausse des tarifs de 1,70 % lié à l'augmentation du coût des prestations passées entre l'EPARC et la société Sodexo, soit 3,797 € HT le repas.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Approuve les tarifs appliqués par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) pour l'année 2015, tels que présentés ci-dessus.
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, aux chapitres et articles concernés.

Ahmed EL BAHRI : Absolument. Il s'agit des différents tarifs qui ont été votés fin année 2014, et qui concernent à la fois la fourniture des repas dans les accueils de loisirs municipaux et les fournitures des repas dans les structures d'accueil municipales de la petite enfance.

Même si je n'ai pas l'intention de détailler, je voudrais simplement mettre en exergue un des aspects de cette délibération qui mérite d'être mis en avant. Cela concerne effectivement la décision de geler les tarifs des repas des crèches municipales, exceptionnellement sur l'année 2015. Cela mérite d'être dit parce que c'est un acte délibéré qui en dit long sur notre volontarisme. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Il y a donc une progression, pour les seuls accueils de loisirs, à hauteur de 1,7 %. Ainsi qu'un gel pour l'ensemble des crèches dans un contexte que chacun comprend. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de remarque ? Je vais donc vous proposer que nous puissions voter. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Seul Monsieur PILET ne prenait peut être pas part au vote en qualité de Président de l'EPARC ? Très bien. Je vous le confirme.

Délibération n°DEL-2015-5 : Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.
M. PILET ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire : Monsieur EL BAHRI, Temps d'Activités Périscolaires, il s'agit de mise à disposition.

Délibération n° DEL-2015-6

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) instaurés dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Mise à disposition de salles des collèges Jean Lurçat et Jean Mermoz-Convention d'occupation

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2013 avec l'instauration de temps d'activités périscolaires a induit une occupation plus importante des locaux scolaires.

Certaines écoles, aux effectifs élevés, ne permettent pas la réalisation, ou dans des conditions peu adéquates, des activités sur les temps périscolaires. La Ville a sollicité le Conseil Général pour la mise à disposition de salles vacantes dans les collèges d'Angers pour la réalisation des animations.

Mesdames Laffilhe et Souffaché, respectivement principales du Collège Jean Mermoz et du Collège Jean Lurçat, ont accepté l'organisation des activités au sein de leur établissement.

Dès lors, une convention a été établie avec chacun des collèges précisant les conditions d'accès, les règles de sécurité à respecter, la période d'intervention et les modalités financières correspondantes.

Les termes des conventions sont applicables dès le 5 janvier 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve les conventions établies entre le Conseil Général, les collèges et la Ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Ahmed EL BAHRI : Effectivement, mise à disposition de locaux par les collèges Lurçat et Mermoz, à des fins d'occupation, dans le cadre des TAP.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de question, pas de remarque, pas d'opposition. Il en est ainsi décidé.
Délibération n°DEL-2015-6 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur FOUQUET, les têtes de chapitre.

Délibération n° DEL-2015-7

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Actions culturelles et patrimoine - Soutien aux au associations- Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur Alain FOUQUET ,

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2014, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

L'opéra de Pékin a fêté en 2014 les 50 ans de relations diplomatiques entre la France et la Chine avec une tournée d'exception en France du 21 au 27 octobre derniers à Angers, Marseille puis Paris. Compte tenu des échanges de coopération développés entre la Chine et la Ville d'Angers, Angers Nantes Opéra a sollicité un soutien exceptionnel afin de programmer pour l'occasion 2 représentations exceptionnelles de « la légende du Serpent Blanc » interprétée par la Compagnie nationale de l'Opéra de Pékin.

Dans le cadre de la Pépinières d'Artistes à Daviers, le collectif Blast, la Compagnie Nathalie Béasse et la Compagnie Loba accueillent des artistes en résidence pour des productions, répétitions ou expérimentations sur la saison 2014-2015. Certaines productions seront présentées au public et feront l'objet d'actions de médiation. Pour mener à bien ces projets, la Ville apporte un soutien exceptionnel en fonctionnement pour chacune des trois associations. Il s'agit donc de verser le solde de 18 000 € sur 2015 sur un budget global de 27 000 €.

La Compagnie Mêtis présentera sa nouvelle création « Ce que j'appelle l'oubli », coproduite par le Nouveau Théâtre d'Angers, au Théâtre le Quai du 16 au 20 mars 2015 et au Château du Plessis Macé le 26 mars 2015. Ce spectacle fera l'objet d'actions de médiation culturelle auprès des collèges et des lycées.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Attribue les subventions sur projet suivantes, d'un montant total de 36 000 € à :

- Angers Nantes Opéra ..... 15 000 €
- Pépinières d'artistes à Daviers :
  - Compagnie Loba ..... 6000 €
  - Le Collectif Blast..... 6000 €
  - Association Un Sens (Compagnie N. Béasse)..... 6000 €
- Association Mêtis..... 3000 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice.2015, chapitre 65, article 6574.

Alain FOUQUET : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole et de me donner cet amical objet en question : la délibération numéro 7.

Il vous est demandé d'approuver des subventions sur projets, pour un montant global de 36 000 euros, au bénéfice d'Angers Nantes Opéra à hauteur de 15 000 euros à titre de soutien exceptionnel pour deux représentations de « La Légende du serpent blanc » par l'opéra de Pékin, au bénéfice de la pépinière d'artistes Daviers, pour des résidences d'artistes, la compagnie Loba, compagnie collective BLAST et l'association Un Sens, compagnie Nathalie Béasse, 6 000 euros pour chacune de ces compagnies, et enfin pour l'association Métis, pour une nouvelle création, en coproduction avec le CDN, à hauteur de 3 000 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°DEL-2015-7 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-8

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Actions culturelles et patrimoine - Enseignement a- Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles) et du Département de Maine et Loire pour l'année 2015.

Rapporteur Alain FOUQUET ,

EXPOSE

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers accueille pour l'année scolaire 2014/2015, 1439 élèves musiciens (82%), danseurs (15%) et comédiens (3%). Plus de 3000 enfants de 22 écoles publiques angevines sont également concernés par des interventions musicales régulières en milieu scolaire, auxquelles s'ajoutent également des ateliers musique/ danse proposés sur le temps périscolaire.

On peut noter que 17% de l'effectif des inscrits est constitué d'élèves du Département de Maine et Loire hors commune d'Angers.

Le conservatoire propose un enseignement artistique spécialisé dans 47 disciplines du cycle 1 au cycle spécialisé pour des élèves âgés de 5 ans à 20 ans, dispensé dans les locaux du conservatoire.

Une réflexion globale va être engagée en 2015, au sein de différentes instances de concertation, conseil d'établissement, conseil pédagogique, réunions thématiques etc...pour l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement définissant notamment les grandes orientations pédagogiques du conservatoire pour les cinq prochaines années.

Outre la formation artistique spécialisée et conformément aux missions qui lui sont dévolues, le conservatoire développe des actions dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et des projets pédagogiques portés dans le cadre des réseaux (départemental et régional).

Le conservatoire a, en outre, engagé un renforcement de ses partenariats pédagogiques avec le nouveau Théâtre d'Angers (NTA), le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC), Angers Nantes Opéra (ANO) et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) afin de permettre un enrichissement des parcours pédagogiques des élèves.

Le conservatoire propose par ailleurs, dans le cadre de sa saison, plus de 200 manifestations (auditions, spectacles, concerts) dans ses locaux ainsi que dans différentes salles de spectacle du centre-ville (Grand Théâtre, théâtre Le Quai, au Chabada, à l'espace culturel de l'université ...) mais aussi avec d'autres structures : maisons de quartier, centres sociaux, bibliothèques....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Sollicite auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et du Conseil Général de Maine et Loire, une aide financière pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers pour l'année scolaire 2014/2015 ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 74, article 74718, pour les subventions de l'Etat et article 7473, pour les subventions du Département de Maine et Loire.

Monsieur le Maire : Conservatoire à Rayonnement Régional : il s'agit d'une demande de fonctionnement auprès de l'État et du Département de Maine-et-Loire pour l'année 2015. C'est bien ça ?

Alain FOUQUET : C'est cela, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Parfait. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose que nous puissions voter cette demande de subvention....quand nous l'aurons obtenue.

Monsieur FOUQUET, je vous laisserai la parole pour dire ce que nous en ferons, mais ce soir nous nous contentons de voter une demande de subvention. Cela peut se faire rapidement. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°DEL-2015-8 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-9

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Actions culturelles et patrimoine - Soutien aux au associations- Culture à l'hôpital - Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Approbation

Rapporteur Alain FOUQUET ,

EXPOSE

La Ville d'Angers et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) considèrent que la culture peut jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes hospitalisées.

Par ailleurs, proposer des interventions artistiques et culturelles au CHU s'intègre dans le projet de développement culturel de la Ville d'Angers étant donné que l'Hôpital est le premier employeur du Maine-et-Loire et que ses usagers, patients et visiteurs, proviennent de toutes origines sociales et géographiques (principalements angevines).

Il est donc proposé de reconduire une convention de coopération précisant pour les 4 prochaines années une volonté et des valeurs communes, des engagements réciproques et une méthodologie de projets détaillant les actions de coopération actuelles et à venir.

Ces actions rassemblent, d'une part, les différents services culturels de la Ville d'Angers dont le service Ressources et développement culturel, les Musées, les Bibliothèques, le service Ville d'art et d'histoire, les archives municipales ainsi que les Théâtres et le Conservatoire à Rayonnement Régional, et d'autre part, les services du CHU (service des affaires culturelles et différents services de soin).

Le financement des actions dans le cadre de cette convention se fait sur les crédits inscrits au budget principal de chaque exercice.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Approuve la convention de collaboration avec le CHU dans le cadre de la culture à l'hôpital ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Alain FOUQUET : Sur la délibération numéro 9, Monsieur le Maire, je vous laisse la parole ou je... ?

Monsieur le Maire : C'est une convention avec le Centre Hospitalier Universitaire qui consiste seulement à soutenir les activités culturelles et à faire en sorte que, dans la continuité de ce qui se fait au cours de ces dernières années, nous puissions effectivement faire en sorte que les patients notamment, puissent accéder plus facilement à une partie de l'offre culturelle en dehors du CHU.

Je tiens à souligner l'implication personnelle d'Alain FOUQUET dans ce dossier, d'où la timidité qu'il a à le rapporter devant vous. S'il n'y a pas d'opposition, je soumets ce rapport à vos suffrages. Pas d'opposition, pas d'abstention.

Délibération n°2015-9 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : La prochaine est pour vous.

Délibération n° DEL-2015-10

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Actions culturelles et patrimoine - Soutien à la lecture et à l'écriture - Bibliothèque municipale - Convention de pôle associé de dépôt légal avec la Bibliothèque nationale de France (2015-2019) - Approbation

Rapporteur Alain FOUQUET ,

EXPOSE

Compte tenu de son statut de centre de dépôt légal imprimeur, la Bibliothèque municipale d'Angers fait partie du réseau des 18 pôles associés de la Bibliothèque nationale de France (BnF). C'est le seul site en région des Pays de la Loire à remplir cette mission.

Lors de sa séance du 30 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé la convention relative au dépôt légal des documents imprimés et graphiques avec la Bibliothèque nationale de France, reconduite par avenant en 2013 et 2014.

La convention doit aujourd'hui être reconduite pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Elle a pour objet de définir les modalités de la coopération relative au dépôt légal des documents imprimés et graphiques entre la BnF et le pôle associé. Cette coopération concerne la collecte, le signalement, la conservation et la communication des documents déposés au titre du dépôt légal imprimeur.

En contrepartie des tâches assumées par la Bibliothèque municipale d'Angers, la Bibliothèque nationale de France accorde une subvention annuelle forfaitaire pour le financement de deux postes au minimum de la filière culturelle de la fonction publique territoriale (un poste de catégorie B et un poste de catégorie C), et pour la participation à diverses dépenses d'achats de matériels et fournitures.

Le montant de la subvention est fixé par décision du Président de la BnF et les conditions de versement seront définies chaque année par décision administrative.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Approuve la convention de pôle associé de dépôt légal n° 2015-102/423 entre la Bibliothèque nationale de France et la ville d'Angers, au titre des missions de dépôt légal de la Bibliothèque municipale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 74, article 74 718.

Monsieur le Maire : La prochaine est pour vous.

Alain FOUQUET : Merci Monsieur le Maire. La délibération numéro 10 a pour objet l'approbation de la convention de pôle associé de dépôt légal entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville d'Angers,

au titre des missions de dépôt légal de la Bibliothèque Municipale.
Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? C'est un excellent sujet. Presque personne ne le sait, mais notre bibliothèque fait effectivement partie des rares qui assurent ce rôle de mission légale.

Cela vaudrait même le coup de faire un zoom, soit dans le journal municipal, soit dans un sujet quelconque, pour rendre compte de la spécificité de ce métier qui est quand même très particulier et qui fait qu'à Angers, à la différence de toutes les villes qui nous entourent, nous stockons tout ce qui sort. Et quand je dis tout, c'est tout.

C'est assez impressionnant de les visiter et de comprendre comment cela fonctionne. Dans ces conditions, je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°DEL-2015-10 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Soutien aux autres activités culturelles.

Délibération n° DEL-2015-11

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Actions culturelles et patrimoine - Soutien aux autres activités culturelles- Association Angers Musées Vivants (AMV) - Convention de partenariat (2015-2017)

Rapporteur Alain FOUQUET ,

EXPOSE

L'association Angers Musées Vivants (AMV) a pour objectif de promouvoir le développement des publics des Musées d'Angers et, depuis 2011, des Bibliothèques d'Angers, par l'organisation de conférences, visites et actions de sensibilisation pour permettre de mieux faire connaître les oeuvres qui y sont conservées.

Elle a aussi une mission de mécénat à l'égard de la Ville d'Angers et procède régulièrement à l'acquisition de pièces et œuvres d'art de qualité intéressant en particulier l'histoire et la vie de l'Anjou, ainsi que l'histoire de l'art afin d'enrichir les collections des Musées et Bibliothèques d'Angers.

Depuis octobre 2008, ce partenariat fait l'objet d'une convention triennale précisant les engagements respectifs et conditions financières pour trois ans. La dernière convention étant arrivée à échéance en novembre 2014, il est proposé de reconduire le partenariat pour la période 2015/2017 en renouvelant les engagements de chacune des parties.

Ainsi, la Ville d'Angers s'engage à :

- Mettre à disposition à titre gracieux des lieux municipaux ainsi que le matériel de projection pour l'organisation de conférences
- Prendre en charge financièrement une partie des frais des conférenciers intervenant pour le compte d'AMV
- Inviter les adhérents d'AMV aux vernissages des expositions des Musées et Bibliothèques d'Angers et offrir pour toutes nouvelles expositions des actions de médiation soit gratuites soit sur la base d'un tarif forfaitaire à la visite

L'association AMV s'engage quant à elle à :

- Prendre sous sa responsabilité, en accord avec les Conservateurs de la Ville, les programmes des conférences, visites et animations diverses qu'elle organise dans les Musées d'Angers et hors Musées.
- Prendre en charge la rémunération et charges sociales des intervenants qu'elle invite ainsi que leurs frais de déplacements pour les cycles de conférences
- Participer à l'enrichissement des collections des Musées et Bibliothèques d'Angers par des actions régulières de mécénat (achat d'œuvres ou d'objets d'art, restauration d'œuvres, objets ou mobiliers, participation à l'achat de matériels spécifiques, financement d'actions novatrices pour les animations des Musées)
- Communiquer sur les animations et expositions des Musées et Bibliothèques d'Angers
- Mettre en place des tarifs et actions pour les personnes en difficulté sociale

Les modalités de ce partenariat sont détaillées dans le projet de convention triennale 2015/2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve la convention de partenariat avec l'association Angers Musées Vivants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ainsi que tout document y afférant.

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Alain FOUQUET : La délibération numéro 11 concerne Angers Musées Vivants. C'est une association qui a un double objectif de promotion et de développement, notamment à l'égard des musées d'Angers et de leurs activités, mais aussi une mission de mécénat. Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat avec cette association et la Ville d'Angers.

Monsieur le Maire : Très bien. J'imagine que vous n'avez pas de remarques ? Pas de difficulté ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n°DEL-2015-11 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-12

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musée des Beaux-Arts - Ballade poétique et musicale des 13 et 14 février 2015 - Contrat de cession de représentation avec l'association « pour ma pomme »

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Une déambulation poétique et musicale intitulée « Carte blanche Sen 'Kai » est programmée au musée des Beaux-Arts les 13 et 14 février 2015 à 20 h 30.

Elle sera assurée par Yuka Okasaki (clarinette) et Kham Meslien (contrebasse). La durée de chaque déambulation est de 1 h 15.

Un contrat de cession de droit de représentation est donc proposé avec l'association « Pour ma pomme », association chargée de gérer le suivi administratif des deux artistes, pour un montant de 2 500 € incluant les salaires et charges auxquels s'ajouteront des frais de repas et de transport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Adopte le contrat de cession de droit de représentation avec l'association « Pour ma pomme » ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.

Monsieur le Maire : « Carte blanche, Sen 'Kai», déambulation poétique.

Alain FOUQUET : Cette délibération porte sur la cession de droit de représentation au bénéfice de l'association « Pour ma Pomme » qui a en charge la gestion des droits des artistes qui vont assurer cette déambulation poétique et musicale intitulée, vous le rappeliez opportunément Monsieur Maire : « Carte blanche, Sen 'Kai».

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? N'hésitez pas. Nous allons y aller. Ce sera la veille et le jour de la Saint-Valentin.

Délibération n°2015-12 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-13

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées et artothèque d'Angers - Création graphique de documents de communication et de médiation autour des collections et de la programmation - Procédure adaptée restreinte - Fixation du montant des primes - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre du lancement de la consultation pour le marché de création graphique de documents de communication et de médiation des musées et de l'artothèque, procédure adaptée restreinte suivant les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, des primes seront attribuées lors de la pré-sélection des candidats.

Cinq candidats maximum seront donc admis à présenter une offre et à négocier. Ils seront appelés à formuler dans leur offre des propositions qui, par nature suivant le niveau de détail exigé, constitueront des prestations intellectuelles qu'il conviendra de rémunérer sous forme de primes.

Le montant de cette prime est proposé à 1.000 € TTC par candidat non retenu, cette prime devant être considérée comme une avance pour le titulaire du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Educations du 5 janvier 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Propose de fixer à 1.000 € TTC le montant de la prime à verser aux candidats qui auront présenté une offre et qui n'auront pas été retenus dans le cadre de la consultation lancée pour la création graphique de documents de communication et de médiation des musées d'Angers et de l'Artothèque ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 62, article 6288.

Délibération n°DEL-2015-13 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Alain FOUQUET : En ce qui concerne la délibération numéro 13, elle a pour objet l'attribution d'une prime de 1 000 euros pour les 5 candidats qui seront retenus, dans le cadre du lancement de la consultation pour le marché de création graphique de documents de communication et de médiation des musées d'artothèque.

Il est demandé à chaque candidat un travail qui sera donc rémunéré par une prime de 5 000 euros, soit 1

000 euros pour 5 candidats, donc 5 000 euros, pour les candidats qui ne seront pas retenus.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarque particulière sur la procédure ? Je pense que tout le monde est d'accord. Pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

Délibération n°2015-13 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Vous avez un dernier rapport, Monsieur FOUQUET.

Délibération n° DEL-2015-14

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Muséum des sciences naturelles - Sciences participatives - Adhésion à la charte 65 millions d'observateurs du Muséum national d'histoire naturelle - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Les sciences participatives consistent à impliquer chaque citoyen dans le recueil de données et en cela de permettre l'évolution de la connaissance notamment dans le domaine de la biodiversité. Il s'agit par là-même d'une proposition faite aux habitants, par cette contribution, de participer concrètement à des programmes de recherches d'institutions scientifiques. Par cette implication directe, les sciences participatives espèrent également sensibiliser les habitants, notamment en zone urbaine, à leur biodiversité dites ordinaire.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle est l'animateur scientifique des opérations de sciences participatives relatives à la biodiversité sur l'ensemble du territoire national sur le programme dénommé Vigie-Nature. Il s'appuie sur un maillage territorial de structures qui coordonnent localement ces opérations. Le Muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers, en tant que musée de culture scientifique et de société de référence sur la biodiversité animale, végétale et ses enjeux a reçu le mandat d'être l'animateur des programmes de sciences participatives dans le cadre du plan d'action de l'Agenda 21 biodiversité de Angers Loire Métropole.

Les sciences participatives prennent de plus en plus d'ampleur et le Muséum National d'Histoire Naturelle a récemment lancé le projet « 65 millions d'observateurs ». Il vise à concevoir et développer des outils pour les sciences participatives. Ce projet, planifié sur quatre ans s'appuie sur une restructuration du programme Vigie-Nature, la formalisation du programme Vigie-Mer, le développement du programme Vigie-Ciel et la consolidation des observatoires de Vigie-Nature Ecole.

Il bénéficie de financements dans le cadre des projets gérés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour le compte du programme Investissement Avenir « développement de la culture scientifique ». Une charte a été rédigée pour fixer les modalités de fonctionnement de « 65 millions d'observateurs » et notamment les modalités opérationnelles de lien avec les partenaires territoriaux du programme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant la candidature d'Alain FOUQUET en tant que représentant de la ville d'Angers pour le Muséum des sciences naturelles d'Angers

DELIBERE

Accepte l'adhésion à la charte « 65 millions d'observateurs » du Muséum National d'Histoire Naturelle ;

Désigne Alain FOUQUET en tant que représentant de la ville d'Angers pour le Muséum des sciences naturelles d'Angers

Alain FOUQUET : Ce rapport concerne les sciences participatives. Ces sciences, comme chacun sait, mais je le rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas, consistent à impliquer chaque citoyen à un recueil de données, et en cela de permettre l'évolution de la connaissance, notamment dans le domaine de la biodiversité.

Ces sciences participatives prennent de plus en plus d'ampleur, et le Muséum National d'Histoire Naturelle a récemment lancé le projet : 65 millions d'observateurs. Une charte a été rédigée pour fixer les modalités de fonctionnement de 65 millions d'observateurs, et il vous est demandé d'approuver cette charte, ou plus exactement, l'adhésion de la Ville d'Angers à cette charte.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? À défaut que nous soyons 65 millions, je vous propose que nous soyons 55 conseillers municipaux à la voter. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°DEL-2015-14 : Le Conseil délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-15

POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Activités sportives et de loisirs - Pilotage de la politique- Parc des Sports du Lac de Maine - Réfection du terrain de hockey synthétique - Lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée - Autorisation de signature.

Rapporteur Christophe BECHU Maire,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la réfection du terrain synthétique de hockey situé au Parc des Sports du Lac de Maine, rue Jules Ladoumègue.

Celui-ci, datant de 1989, est devenu très vétuste et ne répond plus aux normes réglementaires appliquées par la Fédération Française de Hockey.

Le coût estimatif pour un terrain de hockey en gazon synthétique, aux dimensions de 91,40 m x 55 m avec 2 m de dégagement de chaque côté et 4 m derrière les buts est de 450 000 € TTC.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015,
Autorise le lancement du marché de travaux à procédure adaptée pour la réfection du terrain de hockey en gazon synthétique situé au Parc des Sports du Lac de Maine.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, aux chapitres et article concernés.

Monsieur le Maire : La délib**ération** suivante porte sur la réfection du terrain de hockey synthétique. Dans ces conditions, il vous est proposé d'accepter le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée. Il vous est indiqué que l'actuel terrain a désormais 25 ans, qu'il ne répond plus aux normes réglementaires qui sont appliquées par la Fédération Française de Hockey sur Gazon, que le coût estimatif pour un terrain aux dimensions de 91,40 mètres par 55 mètres, avec 2 mètres de dégagement et 4 mètres derrière les buts, est de 450 000 euros TTC.

Dans ces conditions, nous vous demandons d'autoriser le lancement du marché de travaux à procédure adaptée, en maintenant bien entendu ce terrain sur place, au parc des Sports du Lac de Maine. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport à vos suffrages. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2015-15 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Quartier Madeleine/Saint-Léonard : Monsieur BRANCOUR, vous avez la parole.

Délibération n° DEL-2015-16

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Urbanisme, logement et aménagement urbain - Aménagement- Quartier Madeleine St Léonard - Autorisation de dépôt de permis de construire rue Ernest Mottay.

Rapporteur Roch BRANCOUR ,

EXPOSE

La ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle sise angle rue Ernest Mottay / boulevard Pierre de Coubertin, cadastrée CS n° 362 et d'une contenance de 294 m².

Des négociations ont été menées avec la société P2i pour la cession de cette parcelle en vue d'y réaliser le projet suivant : construction d'un bâtiment de bureaux et activités d'une superficie d'environ 670 m².

La cession de cette parcelle permettrait de :

- Compléter l'assiette foncière nécessaire au projet,
- Favoriser un projet permettant de traiter qualitativement un angle urbain important dans ce quartier,
- Conforter la dynamique économique tertiaire du secteur Pierre de Coubertin.

Afin de permettre l'avancement du projet, il est proposé d'autoriser la société P2i ou toute autre personne morale s'y substituant, à déposer un permis de construire sur la parcelle CS n°362 propriété de la ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Autorise la société P2i ou tout autre personne morale qui se substituerait totalement ou partiellement à déposer une demande de permis de construire permettant la réalisation de ce programme ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les actes à intervenir ;

Roch BRANCOUR : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'une délibération pour autoriser le dépôt d'un permis de construire, rue Ernest Mottay, autoriser la société P2i à déposer un permis de construire.

La société P2i, avec laquelle la Ville est en négociation pour la cession de ce foncier dans le but de construire des bâtiments de bureaux et d'activité, d'une superficie de 670 mètres carrés.

Madame MOREAU prend la présidence suite à l'absence du Maire.

Michelle MOREAU : Avez-vous des questions ?

Délibération n°DEL-2015-16 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-17

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Urbanisme, logement et aménagement urbain - Habitat Log- Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions.

Rapporteur Daniel DIMICOLI ,

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 18 Décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'examen des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2013-738 du 18 décembre 2013 relative aux conditions d'attribution des aides à l'accession sociale à la propriété,

Considérant les demandes de subvention que la Ville d'Angers a décidé d'octroyer,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame LAINE Sandra et Monsieur LY VU Joseph	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° M3	2 800 €

Madame Monsieur RUIZ Soraya et Camilo	ANGERS, 29 rue Marie Durand, Les Allées Balzac, lot n°133	2 300 €
Monsieur JONCHERE Fabien	ANGERS, 101 Avenu du Général Patton, Les Terrasses d'Honoré, lot n°208	2 300 €
Madame LOUIS Brigitte	ANGERS, 5 rue Joubert, Adelaïde Square, lot n°A224	3 200 €
Madame BOUCHERIE Véronique	ANGERS, Allée du Vercors, Lotissement Vercors II, lot n°23.12	3 200 €
Monsieur KAMOISE Fabien	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° B013	2 300 €
Monsieur ROUSSEAU Xavier	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° B003	2 300 €
Monsieur CATILLON Steven	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° B011	2 300 €
Madame LAURENT Marie et Monsieur BODIN Mathieu	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° A031	2 300 €
Madame Monsieur DAUD Sonia et Ferdinand	ANGERS, 87 route de la Pyramide, lot n°2	3 500 €
Madame DARMON Carole	ANGERS, 2 rue Joubert, Adelaïde Square, lot n° A325	2 300 €
	TOTAL	**28 800 €**

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 au chapitre 204, article 204 2 2.

Précise que en 2014, 41 ménages on été bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété sur le territoire de la Ville d'Angers qui y a consacré un montant total de subvention de
103 500 € générant ainsi **6 336 000 €** en terme d'activité pour les entreprises locales du secteur du bâtiment.

Daniel DIMICOLI : Simplement, concernant le Programme Local de l'Habitat, le dossier habituel sur les aides à l'accession sociale.

Il s'agit d'autoriser l'attribution de subvention dans ce contexte, pour un montant global de 28 800 euros accordé à un certain nombre de bénéficiaires.

Michelle MOREAU : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n°DEL-2015-17 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-18

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Voirie et espaces publics - Aménagements de voirie urbaine- Enfouissement des réseaux - Convention cadre tripartite avec Numéricâble et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)

Rapporteur Jean-Marc VERCHERE ,

EXPOSE

Dans le cadre de la politique de la Ville d'amélioration esthétique qui consiste à enfouir les réseaux aériens d'énergie, de télécommunications et d'éclairage public, il y a lieu de passer une convention cadre avec Numéricâble et le SIEML, celui-ci assurant la maitrise d'ouvrage déléguée des travaux relatifs aux réseaux de télécommunication.

La convention cadre est conclue pour une durée de sept ans à la date de sa signature par les parties. Chaque enfouissement fera l'objet d'une convention particulière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Approuve la convention cadre tripartite entre Numéricâble, le SIEML et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions particulières qui en découlent.

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Madame Moreau. Concernant le premier dossier, dans le cadre de notre politique d'enfouissement de réseaux, en même temps que nous rénovons les voies, je vous propose de passer une convention tripartite, une convention-cadre, avec le Syndicat d'Énergies et Numéricâble pour la prise en charge financière et technique des réseaux de Numéricâble.

Michelle MOREAU : Nous pouvons peut-être passer à la délibération suivante.

Délibération n° DEL-2015-19

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Hauts de Saint Aubin - Extension de la boucle optique angevine - Convention d'occupation temporaire du domaine public de Cofiroute.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite étendre la boucle optique angevine pour ses propres besoins et permettre aux concessionnaires de développer et optimiser leur réseau de télécommunication.

Pour ce faire, il y a lieu de passer la fibre optique dans un fourreau situé dans le trottoir du pont de l'autoroute A11, appartenant au domaine public de Cofiroute.

Ainsi, il convient de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Cofiroute. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2031, date de fin de la concession consentie à Cofiroute par l'Etat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 décembre 2014
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 décembre 2014
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public de Cofiroute.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses correspondantes au budget principal, article 614 822 de l'exercice 2015 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : La délibération suivante, pour la boucle optique angevine, nous vous demandons l'autorisation de passer une convention d'occupation de fourreaux dans le pont de la route de Cantenay-Epinard, au-dessus de l'autoroute. C'est donc une convention tout à fait simple.

Michelle MOREAU : Pour ces deux délibérations, avez-vous des observations ? Des abstentions ? Non. C'est donc adopté.

Délibération n°DEL-2015-18 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n°DEL-2015-19 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-20

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - Pilotage mutualisé des politiques publiques- Réseau de chaleur de la Roseraie - Travaux au Village Anjou - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur Jean-Marc VERCHERE ,

EXPOSE

Le Village Anjou est un ensemble de 169 pavillons situés à l'Ouest du quartier de la Roseraie. Les pavillons sont alimentés par le réseau de chaleur de la Roseraie depuis 1970.

L'opération consiste à rénover les installations suivantes :

- Rénovation de la sous station principale,
- Remplacement des réseaux en galerie technique ainsi que de l'ensemble des raccordements entre la galerie et les pavillons,
- Remplacement de l'ensemble des points de livraisons (modules de chauffage).

Les travaux estimés à 1 700 000 euros HT sont financés dans le cadre de l'opération de rénovation du réseau de chaleur de la Roseraie. Il s'agit de la dernière phase.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,
Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuels relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget annexe Chaufferies de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Ici nous avons un dossier plus important. Nous vous proposons de lancer un appel d'offre de rénovation du réseau de chauffage urbain dans la galerie technique de Village Anjou.

Vous savez que, sur le réseau de chauffage urbain de la Roseraie, il y a une galerie, enfin une partie, c'est à dire 169 maisons Village Anjou chauffées par le chauffage urbain. Comme l'ensemble des partenaires que sont Angers Loire Métropole avec l'eau et l'assainissement, un certain nombre de concessionnaires ont décidé de rénover dans la galerie technique leur réseau qui date souvent de la construction de 1968. Nous terminons finalement la rénovation du réseau de chauffage urbain de la Roseraie par cette dernière tranche, qui concerne la galerie technique.

Nous allons aussi vers la rénovation de tous les branchements des pavillons et de la production d'eau chaude des pavillons. Cela totalise 1 700 000 euros hors taxes, ce sont des sommes qui ont été provisionnées dans le budget annexe du chauffage urbain de la Roseraie. Je vous demande de nous autoriser à lancer l'appel d'offre et à signer les marchés, les travaux pouvant ainsi intervenir en même temps que d'autres dans la galerie technique, cet été.

Michelle MOREAU : Avez-vous des observations ? C'est un dispositif très original pour les années 1968, et il faut rendre hommage à un Adjoint à l'urbanisme de l'époque, qui s'appelait Auguste CHUPIN, car c'est un projet particulièrement innovant pour la Ville d'Angers, que nous devons maintenant reprendre, bien entendu. Oui, Gilles LATTÉ, excusez-moi.

Gilles LATTÉ : Oui, je voudrais simplement m'assurer auprès de Monsieur VERCHÈRE qu'il est bien prévu une concertation et, à minima, une information aux habitants, qui sont assez mobilisés sur ces travaux ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Bien sûr. Nous avons déjà pris contact avec la Présidente de l'association des propriétaires de Village Anjou.

Cette fin de semaine, il y a l'Assemblée Générale où il y aura une présentation pour évoquer ces travaux, et puis, dès que l'entreprise sera connue, et que les conditions d'intervention seront connues, nous aurons, peut-être même avec votre présence, à rencontrer l'ensemble des propriétaires, voire un certain nombre de locataires, pour dire dans quelles conditions cela se passera cet été. Nous irons notamment chez les gens, vous avez donc raison, ce n'est pas tout à fait neutre.

Michelle MOREAU : Avez-vous des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2015-20 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-21

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Piscine et salle Jean Bouin - Récupération de chaleur sur réseaux d'eaux usées et amélioration de l'efficacité énergétique - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers mène une politique de maîtrise des coûts et de recherche sur la performance énergétique de son patrimoine immobilier particulièrement sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

Parmi les pistes d'amélioration et dans ce cadre, il est proposé d'une part, de mettre en place une action permettant de récupérer l'énergie des eaux usées générées par l'activité de la piscine Jean Bouin et d'autre part, d'améliorer le pilotage du chauffage de la salle de sports contiguë et ainsi de pérenniser les équipements et réduire les températures retour du réseau de chaleur Orgemont.

L'opération est divisée en deux lots :
- Récupération d'énergie sur eaux usées
- Optimisation hydraulique

Le montant des travaux est estimé à 275 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2313.

Michelle MOREAU : Autre dossier, concernant la chaleur sur les réseaux.

Jean-Marc VERCHÈRE : Le dossier suivant nous permet d'engager des travaux de récupération

d'énergie sur les eaux usées de la piscine Jean Bouin. Vous savez que nous rejetons bien sûr des eaux à température relativement élevée, qui viennent des piscines.

Nous renouvelons 120 litres par baigneur qui entre dans les piscines. Il est un peu dommage de ne pas récupérer cette énergie, et c'est ce que nous vous proposons avec la mise en œuvre de dispositifs et d'échangeurs pour récupérer cette énergie et contribuer à préchauffer ou à utiliser cette énergie pour chauffer l'eau.

Délibération n° DEL-2015-22

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - Pilotage mutualisé des politiques publiques - Bâtiments et patrimoine communautaire- Maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur Jean-Marc VERCHERE ,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de trois bâtiments sportifs équipés en installations thermiques spécifiques : le complexe sportif Jean Bouin, la patinoire et Aquavita. Les marchés de maintenance en cours d'exécution arrivent à échéance et une nouvelle consultation doit être réalisée.

Il est proposé de lancer une consultation pour répondre aux obligations de maintenance des installations thermiques de ces trois sites et d'assurer le confort des utilisateurs, dans le respect des réglementations en vigueur.

Il s'agit de conclure un marché d'une durée de deux ans renouvelable deux fois pour des périodes d'un an. L'estimation annuelle s'élève à 95 000 € HT soit 380 000 € HT sur quatre ans.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant la nécessité de réaliser la maintenance des installations thermiques,
Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 06.

Michelle MOREAU : Toujours dans le domaine thermique.

Jean-Marc VERCHÈRE : La délibération suivante a trait à la maintenance, à l'exploitation d'installations thermiques de trois équipements un peu spécifiques que sont la piscine Jean Bouin, la patinoire, et AquaVita. AquaVita avait un contrat d'exploitation de courte durée avec l'entreprise qui a construit. Il arrive à échéance en même temps que nos contrats d'exploitation des installations thermiques de la patinoire et de Jean Bouin.

Nous faisons un appel d'offre pour l'exploitation de ces trois équipements, pour une durée de 4 ans, ou plus exactement, d'un an renouvelable 3 ans, et nous arrêterons en fonction de la date si, d'aventure, la

patinoire était abandonnée avant. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 3 ans.

Michelle MOREAU : Sur ces deux délibérations 21 et 22, avez-vous des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2015-21 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n° DEL-2015-22 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2015-23

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - Pilotage mutualisé des politiques publiques- Sécurité des établissements recevant du public - Adhésion à l'Association de Promotion de la Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE)

Rapporteur Jean-Marc VERCHERE Adjoint au MaireMaire,

EXPOSE

L'association de Promotion de la Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE), de type Loi 1901, regroupe environ cent chargés de sécurité parmi lesquels une majorité de chefs de service sécurité en établissement recevant du public de tous types, ainsi que d'autres acteurs de la sécurité incendie et sûreté (prescripteurs, fabricants ou installateurs). Il s'agit d'un lieu d'échange et de réflexion sur les bonnes pratiques de sécurité.

L'association a pour objet de développer la mise en commun de compétences techniques, les contacts et échanges de vue entre ses membres.

L'adhésion à cette association permettrait ainsi à la Ville d'Angers, au titre des établissements recevant du public :

- de maintenir une veille technique et règlementaire relative à la sécurité incendie
- d'intégrer les cadres techniques de la ville à un réseau de chefs de service sécurité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'adhérer à cette association ;
Approuve l'adhésion de la Ville d'Angers à l'association de Promotion de la Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE) ;

Autorise le versement d'une cotisation annuelle de 50 € ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 06.

Michelle MOREAU : Délibération numéro 23.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit ici simplement d'adhérer à une association de ce que nous appelons les préventeurs, les techniciens qui travaillent sur la prévention de la sécurité dans les établissements recevant du public.

Le titre de l'association parle d'immeubles de grande hauteur, ce n'est pas pour créer des immeubles de

grande hauteur, mais c'est plutôt que cette association réunit des gens qui travaillent sur la sécurité dans ce type d'immeubles, mais aussi dans tout l'immeuble recevant du public.

Pour 50 euros par an, je vous demande l'autorisation d'adhérer à cette association pour que nos techniciens du service des bâtiments, nos ingénieurs, puissent avoir un réseau, dans le cadre de la sécurité incendie des bâtiments recevant du public.

Délibération n° DEL-2015-24

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - Pilotage mutualisé des politiques publiques - Achat - Economat - Commande publique- Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Listes de matériels soumis à la vente - Approbation.

Rapporteur Jean-Marc VERCHERE Adjoint au Maire,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite pouvoir vendre par voie de courtage d'enchères tous types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la Société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour pour approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,
Approuve la liste des matériels, pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit de nous autoriser à mettre en vente un certain nombre de biens matériels par la plateforme AgoraStore. La liste est ici, les valeurs sont des mises à prix qui tiennent compte à la fois de l'état des véhicules notamment de la cote Argus et des travaux à réaliser. Nous ne désespérons pas de voir monter ces prix.

Rose-Marie VÉRON : Oui merci. Par rapport à cette délibération, dans le mandat précédent, nous donnions des véhicules à des associations qui les sollicitaient. Je pense par exemple, à Solidarauto. Cette démarche a-t-elle été faite, ou n'a-t-elle pas encore été envisagée ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Je crois pouvoir vous dire que cette liste est expurgée d'un certain nombre de véhicules qui sont encore en état de rouler ou, tout au moins, d'être cédés, parce que nous ne pouvons pas céder n'importe quoi ou donner n'importe quoi à des associations.

Mais je veux dire que ce n'est pas quelque chose que nous abandonnons. Cela vous suffit ? Ce n'est pas quelque chose que nous abandonnons, c'est ce que je vous disais.

Rose-Marie VÉRON : J'attends le voyant rouge. Je pensais particulièrement à Solidarauto dans le cadre de ces chantiers d'insertion et de vente de véhicules réparés à des personnes en fragilité financière.

Michelle MOREAU : Il y a eu des contacts pour des véhicules pouvant répondre aux conditions de Solidarauto.

Délibération n° DEL-2015-25

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique

Création d'un groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » - Autorisation de signature de la convention constitutive.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole participent régulièrement à des groupes de travail dans le cadre du « Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable » (RGO). C'est dans le cadre du groupe de travail « Groupement de Commandes » qu'a été lancé auprès des adhérents du RGO, le projet d'achat groupé de café issu du commerce équitable.

Il est donc proposé de constituer sur cet objet, un groupement de commandes dont les membres fondateurs sont la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Les adhérents au groupement sont à ce jour les suivants :

- La Ville de Saint Barthélemy d'Anjou,
- La Communauté d'Agglomération de grand Poitiers,
- La Ville de Poitiers,
- La Ville de Trouville sur mer
- La communauté de commune Coeur Côte Fleurie,
- La Ville d'Aixe sur Vienne
- L'association réseau Grand Ouest.

D'autres adhérents pourront rejoindre le groupement avant lancement de la consultation notamment les autres communes d'Angers Loire Métropole.

Le groupement est réputé constitué, à la date de la dernière signature de la convention par les membres fondateurs pour la durée du mandat électif du membre coordonnateur, augmentée de 12 mois.

L'EPCI Angers Loire Métropole est le coordonnateur de ce groupement. A ce titre il est notamment chargé :

- De conseiller les membres dans la définition de leurs besoins et qu'il centralisera
- D'appliquer les procédures de consultation, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics
- D'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises,
- D'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention
- D'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires des contrats,
- D'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge

Le représentant du coordonnateur sera autorisé à signer tous les contrats et tout acte nécessaire aux missions du coordonnateur ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect de leurs budgets, sans autre formalité que la signature de la convention, ou de l'acte d'adhésion.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du coordonnateur, soit celle de l'EPCI Angers Loire Métropole.

Le montant estimé pour tous les adhérents ayant rejoint ce jour le groupement est de 15 000 € HT par an, la part de la Ville d'Angers étant de 5 000€ HT par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015.

DELIBERE

Autorise la création du groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » avec l'EPCI Angers Loire Métropole (coordonnateur du groupement) en tant que membre fondateur.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention constitutive du groupement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur pour la passation des contrats, quel que soit leur montant, et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et aux budgets suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit d'un groupement de commandes, sinon cela ne viendrait pas devant le Conseil, puisqu'il s'agit d'acheter du café équitable pour 5 000 euros par an sur notre budget, mais il s'agit plutôt de créer le groupement de commandes, ou de poursuivre le groupement de commandes avec d'autres partenaires.

Monsieur le Maire : Très bien. Ces précisions étant entendues, y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur les 23, 24 et 25 ? Je vous remercie.

Délibération n°2015-23 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-24 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-25 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération numéro 26. Madame LE MANIO.

Délibération n° DEL-2015-26

CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE - Parcs, jardins et paysages - Entretien des parcs et jardins- Sortie du patrimoine communal et cession de matériel technique vieillissant - Approbation

Rapporteur Isabelle LE MANIO ,

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

Approuve la désaffectation du matériel technique ci-dessous, le principe de sa cession à titre onéreux et le montant proposé par le professionnel pour sa reprise,

Nature du matériel	Réf. Constructeur	Réf. Mandat	Date mandat	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Montant de la cession
Chargeuse pelleteuse tractopelle	3CX - JCB MAJOR 26078/CH	22629	07/09/2006	85 753,20	0,00	20 000,00

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à conclure la vente et à signer tout acte de vente nécessaire,

Impute les recettes correspondantes au Budget Principal de l'exercice 2015 et suivants.

Isabelle LE MANIO : Il s'agit de la vente d'une chargeuse-pelleteuse-tractopelle pour le prix de 20 000 euros. Je ne pense pas qu'il y ait d'idée particulière.

Monsieur le Maire : Très bien. Nous commençons les enchères à 20 000 euros.

Isabelle LE MANIO : Voilà. Elle est magnifique.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle chargeuse-pelleteuse-tractopelle, c'est une JCB Major 3CX.

Isabelle LE MANIO : J'allais le dire.

Délibération n° DEL-2015-26 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération numéro 27.

Délibération n° DEL-2015-27

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Prestations d'insertion professionnelle - Actions de propreté des espaces verts et des lieux publics dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Angers - Autorisation de signature du marché public.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Le marché de prestations d'insertion professionnelle par des actions de propreté des espaces verts et des lieux publics dans les quartiers prioritaires d'Angers est arrivé à échéance au 31 décembre 2014. Aussi, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en novembre 2014. Le montant annuel est estimé à 198 000 € HT.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, passé en procédure adaptée – article 30 du Code des Marchés Publics, dont la durée initiale est de 12 mois, renouvelable trois fois.

Ce marché entre dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires des politiques d'emploi et d'insertion de la Ville d'Angers. 70% minimum du public concerné résidera prioritairement sur le territoire de la Ville d'Angers et une attention particulière sera portée pour les quartiers prioritaires relevant de la politique de la Ville.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 Janvier 2015 a décidé d'attribuer à :
- La régie de Quartiers d'Angers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération du 29 Novembre 2010,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 Janvier 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants, aux imputations budgétaires correspondantes.

Isabelle LE MANIO : Alors, ici, nous sommes sur une prestation pour des actions de propreté des

espaces verts et de lieux publics, c'est un marché estimé à environ 190 000 euros, et c'est la Régie de quartier qui a l'appel d'offre.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2015-27 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Mise à disposition d'un terrain destiné à l'installation de ruches.

Délibération n° DEL-2015-28

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Mise à disposition de terrain destiné à l'installation de ruches - Convention entre la Ville, AGROCAMPUS Ouest et le Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers - Approbation.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

L'Institut Supérieur des sciences agronomiques, agro alimentaires, horticole et du paysage, centre d'Angers, Agrocampus Ouest et le Groupe ESA proposent à leurs étudiants de participer, dans le but de parfaire leur formation, à deux clubs d'apiculture. Dans le but de soutenir la formation des étudiants en faveur de la préservation de la biodiversité, la Ville d'Angers met à disposition des deux écoles une parcelle de terrain lui appartenant, située 20 boulevard Lavoisier, pour y baser une quinzaine de ruches.

La précédente convention d'occupation de cette parcelle est arrivée à son terme, il convient donc d'établir une nouvelle convention afin d'établir la mise à disposition à titre gracieux de ce terrain sur lequel les ruches sont installées, et d'actualiser les conditions de contrôle et d'assurance de ces ruches.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Adopte la convention de mise à disposition à titre gracieux d'Agrocampus Ouest et le Groupe ESA de la parcelle de terrain située 20 boulevard Lavoisier à Angers afin d'y baser les ruches destinées à la formation des étudiants ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Isabelle LE MANIO : Oui. 15 ruches, 20, boulevard Lavoisier pour l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agro-alimentaires, horticoles, et du paysage, centre d'Angers, c'est un titre assez grand, Agrocampus Ouest et pour le groupe ESA, voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Et alors, nous devons délibérer non pas parce que c'est à nous d'autoriser

ou pas l'installation de ruches...

Isabelle LE MANIO : Non.

Monsieur le Maire : ... mais parce que le terrain sur lequel ils comptent le faire, nous appartient.

Isabelle LE MANIO : Il nous appartient. Il s'agit seulement du terrain.

Monsieur le Maire : Très bien. Et à quelle quantité du miel produit aurons-nous droit ?

Isabelle LE MANIO : Ah, ce point sera pour une prochaine délibération.

Monsieur le Maire : D'accord.

Isabelle LE MANIO : Il ne faut pas tout donner d'un coup.

Monsieur le Maire : Vous avez raison.

Délibération n° DEL-2015-29

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Prestations de nettoyage, désherbage et entretien des espaces verts - Autorisation de signature des marchés publics

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Les marchés de prestations de nettoyage et de maintenance des espaces verts des parcs, jardins et espaces verts des cimetières sont arrivés à échéance en novembre 2014. Aussi, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2014. Le montant annuel total des marchés est estimé à 409 200€ HT et se décompose comme suit :

- Lot 1 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Jardins – Montant annuel estimé : 148 000 € HT
- Lot 2 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Cimetières – Montant annuel estimé : 188 300 € HT
- Lot 3 : Maintenance des espaces verts – ZAC Mollières – Secteur Nord Ouest – Montant annuel estimé : 21 650 € HT
- Lot 4 : Maintenance des espaces verts – ZAC Nazareth – Secteur Sud Ouest – Montant annuel estimé : 24 250 € HT
- Lot 5 : Maintenance des espaces verts – ZAC Saint-Léonard, des Justices et Desjardins – Montant annuel estimé : 27 000 € HT

Ces marchés sont passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable trois fois, sans seuil minimum ni maximum. Ils s'exécutent par bons de commande.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 Janvier 2015 a décidé d'attribuer :

- Lot 1 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Jardins, à l'entreprise A TOUT METIER sise à Angers
- Lot 2 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Cimetières, à l'entreprise A TOUT METIER sise à Angers
- Lot 3 : Maintenance des espaces verts – ZAC Mollières – Secteur Nord Ouest, à la SOCIETE ROBERT sise à Ecouflant
- Lot 4 : Maintenance des espaces verts – ZAC Nazareth – Secteur Sud Ouest, au Groupement SOCIETE EDELWEISS et ARCEAU ANJOU sise à Montreuil-Juigné
- Lot 5 : : Maintenance des espaces verts – ZAC Saint-Léonard, des Justices et Desjardins, à la SOCIETE ROBERT sise à Ecouflant

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés issus de la consultation et tout

avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants aux imputations budgétaires correspondantes.

Isabelle LE MANIO : La dernière délibération concerne une prestation de nettoyage, de désherbage et d'entretien d'espaces verts, 5 lots ont été attribué. 2 lots ont été attribués à A Tout Métier, 2 lots à la société Robert, et un lot à la société Edelweiss.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Oui. La parole est à Madame LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, Madame l'Adjointe, la Ville d'Angers est engagée depuis plusieurs années, dans une démarche d'entretien de ces espaces verts plus respectueux de l'environnement, notamment avec le programme « Zéro Phyto » qui en fait d'ailleurs une ville référence en la matière.
À l'occasion du renouvellement de ces marchés de prestations, pouvez-vous nous faire le point sur la politique zéro phytosanitaire sur les espaces végétalisés ? La volonté de tendre vers l'objectif zéro phytosanitaire est-elle toujours d'actualité ? Et avec quelles perspectives ? Merci pour votre réponse.

Isabelle LE MANIO : Dans le cadre de notre projet « Zéro Phyto », nous continuons à travailler sur cet esprit avec, justement A Tout Métier.

Nous travaillons aussi avec du matériel nouveau par exemple sur l'arrachage de verdure et de mauvaises herbes. Nous continuons aussi à travailler sur la partie cimetière, sur le zéro phyto, avec la végétalisation des cimetières, projet qui avait été mis en place avec l'ancienne municipalité et que nous continuons encore en 2015. Je pense que nous aurons encore besoin de quelques années pour le terminer.
Nous continuons ce projet.

Monsieur le Maire : J'ai trois remarques. La première, c'est que typiquement, si ce sujet vous passionne, je suggère qu'en Commission nous puissions expliquer quelle est la batterie de ce que nous imaginons, y compris les délais, les calendriers de réduction, et cetera.

Deuxièmement, si le sujet vous passionne vraiment, dans le cadre de Plante et Cité qui est un organisme spécifique de recherche qui dépend de Végépolys, et dont la Ville d'Angers assume la présidence, qui réfléchit à la manière de généraliser les bonnes pratiques à l'échelle de la France, et qui vient de se doter de deux petites soeurs, Plante et Cité Belgique et Plante et Cité Suisse, qui sont nées juste avant la fin de l'année 2014, nous pouvons aussi faire en sorte de vous fournir des documentations, y compris sur ce que la Ville fait et sur les actions qu'elle est en train d'amplifier et qui font école ailleurs.

Enfin, vous savez que nous avons de toute façon maintenant une obligation législative qui se profile devant nous, et donc qu'indépendamment du volontarisme, quoi qu'il arrive, d'ici la fin de ce mandat, le zéro phyto sera une réalité absolue. Nous avons encore, non pas une ou deux poches de résistance, mais un ou deux sujets. La question des cimetières en fait partie notamment, compte tenu de la sensibilité, parfois,

de ceux qui viennent voir des membres de leur famille et qui peuvent considérer que le maintien de mauvaises herbes est une forme de manque de respect pour les défunts. C'est donc sur ce sujet en particulier qu'il y a effectivement une réflexion conduite, et que nous avons encore parfois quelques usages de produits. Un des sujets, pour nous, est justement d'aller vers une végétalisation des allées, parce que le sablon fait ressortir les mauvaises herbes.

Si nous avions des allées qui étaient enherbées ou végétalisées, nous diminuerions éventuellement l'impact des mauvaises herbes qui ne sont pas arrachées et nous permettrions d'éviter d'avoir la même sensibilité d'une partie de ceux qui y viennent.

Ceci pour aller très vite, je fournirai le reste en Commission. Je vous propose un vote sur ces deux rapports, puisque je n'ai pas fait voter pour les ruches. Donc le 28 et 29. Pas d'opposition ? Cela dit, les deux s'inscrivent dans la même perspective. D'un côté, nous promouvons les sentinelles de la biodiversité, et de l'autre, nous évitons les produits qui les abîmeraient. Depuis l'interdiction du Gaucho, il faut être très attentif. Pas d'opposition. Cela n'a rien de personnel, Monsieur PAGANO. Je parle du produit. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-28 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n° 2015-29 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur YVON. AFM.

Délibération n° DEL-2015-30

SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - Santé publique - Handicap- Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) - "défi 24 h autour de l'étang" pour le Téléthon - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Richard YVON Conseiller municipal,

EXPOSE

Comme chaque année, la Ville d'Angers a accompagné l'organisation des évènements organisés à Angers dans le cadre du Téléthon les 5 et 6 décembre 2014.

Outre l'aide apportée par la mise à disposition de matériels, d'emplacements publics et dans la communication des actions programmées, un soutien tout particulier a été réservé à l'opération « Défi 24 h autour de l'étang Saint Nicolas ».

Des agents municipaux, de l'agglomération et du CCAS, membres de l'ASCEMA course à pied, ont contribué à l'organisation du défi et d'autres agents ont apporté leur soutien en marchant et en courant. C'est ainsi que 90 agents et élus des trois collectivités, Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et Centre Communal d'Action Sociale, ont parcouru 1 474 km.

En reversant 1 € par km parcouru par chacun des agents et élus, la Ville d'Angers contribue à soutenir l'action à hauteur de 1 474 € pour l'année 2014.

Cette manifestation a par ailleurs connu un véritable succès puisque l'objectif qui était d'atteindre 15 000 km a été largement dépassé en parvenant à 17 904 km avec près de 1 830 participants. Il s'agit d'un véritable record qui pulvérise celui de 2013 : 12 925 km.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Attribue à l'Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) une subvention de 1 474 € suite à l'investissement des agents municipaux, de l'agglomération et du CCAS dans la cause du Téléthon.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Handicap VA042O001, 797

Richard YVON : Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 474 euros à l'Association Française de lutte contre les Myopathies qui, à l'occasion du défi de 24 heures autour de l'Étang, a vu les employés de l'agglomération, de la ville d'Angers, et du CCAS, courir 1 474 kilomètres.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues. Je pense qu'au travers du vote de cette délibération,

nous allons surtout saluer collectivement les élus, mais surtout les personnels qui ont donné de leur temps et qui ont fait en sorte, effectivement, de participer activement à ce défi du Téléthon.

Nous avions pris un engagement qui était de verser un euro par kilomètre parcouru : je vous propose bien évidemment que nous le tenions. Tout le monde s'associe. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Merci Monsieur YVON.

Délibération n° DEL-2015-30 : LE Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur BRANCOUR, opération de renouvellement urbain de la Roseraie, une avance de trésorerie, avenant numéro 2.

Délibération n° DEL-2015-31

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - Pilotage mutualisé des politiques publiques - Finances- Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie - Traité de concession - Avance de trésorerie à la SARA - Avenant n°2

Rapporteur Roch BRANCOUR Adjoint au MaireMaire,

EXPOSE

La ville a confié l'aménagement et l'équipement de l'Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie, par délibération en date du 29 juin 2006 à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) par traité de concession.

En application des articles L 1523-2 et 1523-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 7 de la loi du 2 janvier 2002, une convention arrêtant le versement d'une avance de trésorerie (d'un million cinq cent mille euros) à l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil Municipal, le 30 septembre 2008 et le 26 septembre 2011. Le principe d'une demande de prorogation, pour une période maximale de trois ans, est sollicité, par voie d'avenant.

Le plan prévisionnel de l'opération d'aménagement fait toujours apparaître un besoin transitoire de trésorerie dans l'attente de la perception de recettes définitives liées à des cessions et en prenant en considération les difficultés économiques existantes dans le secteur de l'aménagement et de l'immobilier.

En conséquence et au vu de l'intérêt de cette opération d'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

Roch BRANCOUR : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit de proroger une avance de trésorerie pour une période maximale de 3 ans, prorogation qui est sollicitée par la SARA, compte tenu du fait que le bilan, le plan prévisionnel de l'opération fait toujours apparaître un besoin transitoire de trésorerie, dans l'attente de la perception de recettes définitives, et que ce besoin transitoire se justifie par le contexte difficile sur le plan du secteur de l'aménagement et de l'immobilier.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarque particulière ? À l'exception de non prise de participation au vote du Président de la SARA. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2015-31 : Le Conseil délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.
M. Emmanuel CAPUS ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire : Madame LEBLANC, Collectif Anjou Aide Centrafrique.

Délibération n° DEL-2015-32

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT - Rayonnement et coopérations - Coopération décentralisée - Collectif Anjou Aide Centrafrique (CAAC) - Soutien à l'action du Collectif - Attribution de subvention.

Rapporteur Catherine LEBLANC ,

EXPOSE

Le Collectif Anjou Aide Centrafrique (CAAC) organise la collecte et la distribution de médicaments en faveur des populations en République Centrafricaine touchées par les combats qui perdurent, depuis trois ans, dans ce pays.

Le CAAC a réussi à collecter 33 cartons de médicaments auprès de la Pharmacie Humanitaire Internationale, soit deux palettes, représentant un poids total de 163 kg.

L'acheminement de ces médicaments ne peut se faire que par avion ou par La Poste, ce qui représente un coût d'envoi avoisinant 1200 €. Disposant actuellement d'un budget de 500 €, le Collectif ne peut malheureusement pas assumer complètement cette dépense.

La Ville, dans le cadre de son appui à l'international, souhaite soutenir cette action d'aide humanitaire, en rapport à la situation actuelle en Centrafrique, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 € au Collectif Anjou Aide Centrafrique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

Approuve l'attribution d'une subvention de 750 € au Collectif Anjou Aide Centrafrique pour son action en faveur des populations touchées par le conflit en Centrafrique.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Catherine LEBLANC : Merci Monsieur le Maire. Le Collectif Anjou Aide Centrafrique a pu collecter 33 cartons de médicaments représentant un poids assez important.

Le dispositif de transport que nous avions pu imaginer par l'armée ne fonctionne pas, il ne reste donc que la possibilité par l'avion ou par la poste, ce qui représente 1 200 euros, et l'association ne dispose que de 500 euros. Nous vous proposons donc, compte tenu de la situation humanitaire assez catastrophique actuellement, de verser une subvention exceptionnelle de 750 euros pour leur permettre de transporter les médicaments.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de remarque particulière ? J'imagine que là aussi nous

avons une unanimité totale pour que les médicaments qui ont été collectés auprès des Angevins puissent être maintenant acheminés auprès de ceux qui en sont les bénéficiaires. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2015-32 : LE Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Madame LEBLANC, il vous revient de nous rapporter la dernière délibération.

Délibération n° DEL-2015-33

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT - Rayonnement et coopérations - Coopération économique- Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur Catherine LEBLANC ,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Institution Mongazon
  Accueil d'élèves espagnols
  Du 27 janvier au 03 février 2015 ..... 150 €

- Collège Saint Augustin
  Séjour à Torun (Pologne) du 30 janvier au 06 février 2015
  1 classe (30 élèves dont 3 boursiers) ..... 460 €

- Collège Saint Augustin
  Séjour à Saint Pétersbourg (Russie) du 26 janvier au 06 février 2015
  2 classes (31 élèves) ..... 400 €

- Lycée Auguste et Jean Renoir
  Séjour à Berlin (Allemagne) du 12 au 19 décembre 2014
  1 classe (15 élèves dont 1 boursier) ..... 120 €

- Lycée Auguste et Jean Renoir
  Séjour à Bilzen (Belgique) du 11 au 17 janvier 2015
  1 classe (13 élèves) ..... 100 €

- Lycée Professionnel Joseph Wresinski
  Séjour à Amsterdam (Pays-Bas) du 03 au 06 février 2015
  1 classe (18 élèves dont 4 boursiers) ..... 180 €

- Lycée Chevrollier
Séjour à Londres (Royaume Uni) du 15 au 19 décembre 2014
1 classe (19 élèves dont 5 boursiers) ..... 200 €

- Lycée David d'Angers
Séjour à Bologne (Italie) du 29 janvier au 06 février 2015
1 classe (24 élèves dont 2 boursiers) ..... 240 €

- Lycée Jean Moulin
Séjour à Södertälje (Suède) du 29 janvier au 05 février 2015
1 classe (15 élèves dont 1 boursier) ..... 420 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour en Pologne du 23 au 30 janvier 2015
1 classe (15 élèves) ..... 200 €

TOTAL **2 470 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 2 470 €, détaillé comme suit :

- 150 € à l'Institution Mongazon
- 200 € au Lycée Sainte Agnès
- 220 € au Lycée Auguste et Jean Renoir
- 860 € au Collège Saint Augustin
- 180 € au Lycée Professionnel Joseph Wresinski
- 200 € au Lycée Chevrollier
- 240 € au Lycée David d'Angers
- 420 € au Lycée Jean Moulin

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Catherine LEBLANC : Merci. Il s'agit du versement, dans un cadre que vous connaissez bien, de 2 470 euros de subventions pour les établissements scolaires qui organisent des déplacements à l'étranger, séjours linguistiques et échanges scolaires. Il s'agit d'un dispositif classique que vous connaissez bien.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. La parole est à Monsieur PAGANO.

Ah, pardon ! Il y a une abstention ! D'accord. Très bien.

Délibération n°DEL-2015-33 : LE Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.
1 abstention : M. Alain PAGANO

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
DM-2014-422	Ecole Elémentaire de l'Isoret - Externalisation d'une classe de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) les Chesnaies -Renouvellement de la convention.	02 décembre 2014
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2014-418	Théâtre Chanzy - Saison 2014/2015 - Association Angers Musées Vivants - Contrat de mise à disposition gratuite	02 décembre 2014
DM-2014-421	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2014/2015 - Contrat de mise à disposition gratuite avec la Compagnie Zig Zag, avec l'Université d'Angers - Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec le Rotary Club Angers Chant du Monde - Contrat de mise à disposition avec partage de recettes avec l'Association Amarillis	02 décembre 2014
DM-2014-424	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2014/2015 - Contrat de location à titre onéreux du foyer du public avec la Caisse d'Epargne - Contrat de location du foyer du public à titre gratuit avec les Lyriades - Contrat de mise à disposition avec partage de recettes avec l'Association Scènefonia - Contrat de mise à disposition gratuite de la salle de spectacle avec Toccata Europe	02 décembre 2014

DM-2014-410	Salle Claude Chabrol - Saison 2014/2015 - Contrats de location gratuite de la salle avec mise à disposition de personnel pour l'école Jean Rostand, pour la compagnie AT etc, pour la direction de la Culture et des initiatives de l'Université d'Angers, pour la Brise d'Anjou. Contrat de location à titre onéreux avec l'Ecole Maîtrisienne des Pays de la Loire Location de la salle Claude Chabrol à titre gratuit pour: - la direction de la Culture et des initiatives de l'Université d'Angers le 20 novembre 2014 - l'école Jean Rostand le 28 novembre 2014 - l'association la Brise d'Anjou le 30 novembre 2014 - la compagnie AT etc le 6 novembre 2014 Location de la salle Claude Chabrol à titre onéreux pour: l'Ecole maîtrisienne des Pays de la Loire: - 10 décembre (répétition et technique) : 480€ la journée - 11 décembre (2 représentations): 600€ la journée	03 décembre 2014
DM-2014-413	Bibliothèque Municipale - Don de sur-boîtiers antivol DVD-CD - Autorisation. La Ville d'Angers s'est équipée de la technologie RFID pour faciliter le prêt et le retour des documents dans les bibliothèques municipales. Ainsi, 3 500 sur-boîtiers antivol pour DVD et CD ne sont plus utilisés. Compte tenu de sa politique de développement durable, la ville d'Angers, ne souhaite pas les détruire et propose d'en faire don à des petites bibliothèques par l'intermédiaire de l'Association des Bibliothécaires de France.	03 décembre 2014
DM-2014-414	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)- Convention de partenariat avec le Conseil Général dans le cadre de la saison culturelle de la Collégiale Saint Martin. Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers a engagé un partenariat à titre gracieux, afin de participer à la saison culturelle proposée par la collégiale Saint Martin dans le cadre d'une exposition intitulée "de vibrations en résonances". Il convient de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une convention.	03 décembre 2014

DM-2014-415	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers- Saison 2014/2015- Convention de partenariat avec le Nouveau théâtre d'Angers Dans le cadre de l'engagement du conservatoire et du NTA dans une démarche de sensibilisation du public aux arts de la scène, le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers et le Nouveau Théâtre d'Angers engagent un partenariat en direction des élèves de la classe de théâtre du conservatoire permettant notamment un accès à la création artistique contemporaine et une sensibilisation des élèves aux métiers du théâtre et aux processus de la création. Il convient de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une convention. La Ville prendra en charge une partie du coût de formation à hauteur de 300 €.	03 décembre 2014
DM-2014-416	Direction des musées - Vente d'ouvrages et de produits pour novembre 2014 - Tarifs Décision mensuelle fixant les tarifs des produits et ouvrages qui seront mis en vente dans les musées d'Angers (librairie/boutique et comptoirs de vente).	03 décembre 2014
DM-2014-420	Direction des musées - protocole d'accord avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (ESBA TALM) - dépôt d'oeuvres dans le cadre de travaux de restauration.	03 décembre 2014
DM-2014-437	Théâtre Chanzy- saison 2014/2015 - Les jeunesses musicales de France- contrat de mise à disposition gratuite	15 décembre 2014
DM-2014-438	Conservatoire à Rayonnement Régional-saison 2014/2015 - Convention de partenariat avec l'établissement public de coopération culturel Le Quai. Dans le cadre de leurs engagements respectifs dans une démarche de sensibilisation du public à la musique, le conservatoire d'Angers et l'EPCC Le Quai souhaitent renouveler leur partenariat permettant aux élèves du conservatoire d'accéder à la programmation du Théâtre le Quai à un tarif préférentiel. Dans ce cadre les élèves du conservatoire se produiront au théâtre le Quai lors de mini-concerts (Class'jazz, Class'Concerts, de déjeuners en musique ou de Jam Sessions). Il convient de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une convention.	15 décembre 2014
DM-2014-439	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers- Gratuité du concert Cham-z'y du 22 janvier 2015 au théâtre Chanzy. Les élèves des classes à horaires aménagés du collège Montaigne et Chevreul montent sur scène pour un concert d'élèves. Afin de permettre l'accès à ce concert à tous les publics et à titre dérogatoire par rapport à la décision du 13 août 2014, il convient d'accorder un accès gratuit à ce concert qui se déroulera le jeudi 22 janvier à 20h30 au théâtre Chanzy.	15 décembre 2014

DM-2014-440	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2014/2015 - Convention partenariat Librairie Contact Dans la cadre de l'exposition Camille Lepage, la librairie Contact a effectué un dépôt de 50 catalogues au Grand Théâtre. Le prix du catalogue est de 10 € l'unité.	18 décembre 2014
DM-2014-441	Muséum des sciences naturelles - Convention de partenariat avec l'Institut de Biologie et d'Ecologie Appliquée de l'Université Catholique de l'Ouest.	18 décembre 2014
DM-2014-442	Muséum des sciences naturelles - Exposition "Zoos humains" - Contrat de prêt avec la maison de quartier les Hauts de Saint-Aubin.	18 décembre 2014
DM-2014-449	Conservatoire à Rayonnement Régional- Année scolaire 2014/2015-Conventions de mise à disposition gracieuse de locaux à diverses associations. : Le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers (CRR) met à disposition des dix-huit associations suivantes, ayant un objet artistique (chant choral, danse, pratique instrumentale...) des salles ainsi que du matériel : - Arabesques - Atelier lyrique angevin - Grenier lyrique - Les ailes de la danse - Choeur d¿hommes d¿Anjou - Ensemble vocal prélude - Ensemble vocal « Fiori Musicali » - Ensemble moderato cantabile - Lyriqu¿en jeu - Orchestre inter-universitaire Vox Campus - Sarabande - Association des musiciens amateurs(AMA) - Brass band des Pays de la Loire - Association va et viens - Choeur lyrique René d¿Anjou - Foligammes - Fédération musicale d¿Anjou - Meu brasil La mise à disposition de locaux est accordée à titre gracieux pour une année scolaire. Il convient de définir les modalités de cette mise à disposition à titre précaire et révocable dans le cadre de conventions.	22 décembre 2014
DM-2014-451	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2014/2015 - Don d'une photo de Christy Lee Rogers La Ville d'Angers accepte le don de Christy Lee Rogers, d'une photo intitulée : "THE UNENDING JOURNEY"	22 décembre 2014

DM-2014-452	Direction des musées d'Angers - Convention de dépôt d'oeuvres avec Edward Baran Il est proposé de passer une convention de dépôt avec Edward Baran, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, pour le dépôt à titre gracieux de 3 oeuvres en papier déchiré.	22 décembre 2014
DM-2014-453	Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers - Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra et l'association Jazz Connexions - 2014/2015 Le conservatoire d'Angers, qui fédère un projet de création d'un orchestre jazz des conservatoires rassemblant de jeunes musiciens en cycle spécialisé jazz dans les conservatoires de la région Pays de la Loire, souhaite faire participer ce jeune ensemble à un projet autour de la venue de Laurent Cugny dans le cadre de la saison d'Angers Nantes Opéra pour l'opéra jazz "La tectonique des nuages". Il convient donc de définir les modalités de ce partenariat auquel participe également l'association "jazz connexions".	22 décembre 2014
DM-2014-454	Muséum des sciences naturelles - Week-end des musées insolites dans le cadre de "Made in Angers 2015" - charte de partenariat avec Angers Loire Tourisme.	22 décembre 2014
DM-2014-455	Muséum des sciences naturelles - Exposition Zoos humains" - contrat de prêt avec la maison de quartier le Trois-Mâts à Angers Dans le cadre de l'itinérance à partir de janvier 2015 de l'exposition "Zoos humains, l'invention du sauvage", un contrat de prêt est établi entre la Ville d'Angers et la Maison de quartier le Trois-Mâts à Angers qui accueillera l'exposition du 28 janvier au 11 février 2015.	22 décembre 2014
DM-2014-457	Tour Saint-Aubin - Mise à disposition de la salle d'exposition du rez-de-chaussée à titre gracieux - Conventions avec Mme Raphaëlle Penaud et l'association Cinémas et Cultures d'Afrique	30 décembre 2014
DM-2014-462	Direction des musées - Vente d'ouvrages et de produits pour décembre 2014 - Tarifs Décision mensuelle fixant les tarifs des produits et ouvrages qui seront mis en vente dans les musées d'Angers (librairie/boutique et comptoirs de vente).	30 décembre 2014

DM-2014-466	Salle Claude Chabrol - Saison 2014/2015 - Contrat de location de salle à titre onéreux La Ville d'Angers organise différents spectacles à la Salle Claude Chabrol pour la saison 2014/2015. A cet effet des contrats de location à titre onéreux sont conclus avec: - Anjou soins service: 250€ par journée (le 8 janvier 2015) - Ensemble instrumental: 480€ par journée (le 10 janvier 2015) - Ecole Louis et Zélie Martin: 480€ par journée (le 14 janvier 2015) - Compagnie Pièces détachées: 290€ par journée (les 16 et 17 janvier 2015) - Compagnie Les Arthurs: 480€ par journée (le 31 janvier 2015)	30 décembre 2014
DM-2014-467	Théâtre Chanzy - saison 2014/2015 - association Ukr'ngo, compagnie les r'culéens, association pièces détachées, Cheyennes production, association relais d'Anjou opération orange de Sœur Emmanuelle - contrats de mise à disposition à titre onéreux. Il est proposé de mettre à disposition, à titre onéreux, le théâtre Chanzy pour : - l'association "Ukr'ngo" le vendredi 16 janvier 2015 à 20H30 (coût : 555 €) - la compagnie "les r'culéens" le vendredi 23 janvier et le samedi 24 janvier 2015 à 20H30 (coût : 1110 €) - l'association "pièces détachées" le vendredi 30 janvier et le samedi 31 janvier 2015 à 20H30 (coût : 1110 €) - Cheyennes production le vendredi 27 février 2015 à 20H30 (coût : 1525 €) - l'association "relais d'Anjou opération orange de Sœur Emmanuelle" le dimanche 8 mars 2015 à 15H30 (coût : 555 €)	30 décembre 2014
DM-2014-468	Conservatoire à Rayonnement régional d'Angers- Année 2015 - Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers d'Angers (ENSAM) Dans le cadre de la saison culturelle du conservatoire, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers d'Angers et le conservatoire d'Angers souhaitent organiser dans l'amphithéâtre de l'ENSAM un concert du chœur Florestan le 29 janvier autour du répertoire des King Singers. Il convient donc de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une convention.	05 janvier 2015

DM-2014-469	Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers- Année 2015- Convention de partenariat avec le "Bar du Quai". Le conservatoire à rayonnement régional d'Angers (CRR) et le gérant du "bar du Quai" souhaitent s'engager dans un partenariat permettant aux élèves de la classe de Musiques Actuelles du conservatoire de se produire en public encadré par leur enseignant. Il convient donc de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une convention.	05 janvier 2015

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2014-436	Stade André Bertin - Locaux associatifs - Convention de mise à disposition à l'association Notre Dame des Champs Football	15 décembre 2014
DM-2014-472	Stade de la Baraterie - Locaux associatifs - Convention de mise à disposition au Sporting Club Angevin. La Ville d'Angers met à la disposition du Sporting Club Angevin des locaux situés dans l'enceinte du stade de la Baraterie. Il convient en conséquence de conclure une convention, pour trois ans, avec ladite association.	05 janvier 2015
DM-2014-473	Stand de tir à l'arc Joseph Legros et locaux de la Baumette - Convention de mise à disposition à Handisports Angers.	05 janvier 2015

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

DM-2014-431	Quartier Monplaisir - La Cité - Locaux 58 boulevard du Doyenné - Convention d'occupation précaire avec le SAAS (Structures d'Artistes Associés et Solidaires). Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: SAAS - Durée: 1 an - Régularisation d'une occupation de fait - Objet: Convention d'occupation précaire pour un local de stockage de 46,40 m² au rez de chaussée - Activité: Théâtre - Redevance et charges: Gratuité.	10 décembre 2014
DM-2014-433	Quartier Ney/Chalouère - Marché d'Intérêt National (MIN) - 12 avenue Jean Joxé - Convention de mise à disposition avec la Maison de Quartier le Trois Mâts. Propriétaire: SOMINVAL - Locataire: Ville d'Angers - Sous-locataire: Maison de Quartier le Trois Mâts - Durée: 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction - Objet: Convention de mise à disposition d'un local de stockage - Redevance et charges: Gratuité.	15 décembre 2014

DM-2014-434	Quartier Centre-Ville - Locaux 8 rue de l'Espine - Convention de mise à disposition temporaire avec Monsieur Bruno DELISLE. Propriétaire: Ville d'Angers - Bien confié en gestion à l'ADRAMA-CHABADA (Hors DSP) - Occupant: Monsieur Bruno DELISLE - Attribution - Durée: du 27 novembre au 24 décembre 2014 - Objet: Convention de mise à disposition temporaire pour un lieu d'hébergement meublé de type V mis à disposition de l'association Adrama-Chabada pour les artistes résidents du studio Tostaky et les artistes accueillis dans le cadre de projets de coopération culturelle internationale - Activité: Cohabitation avec les artistes l'Adrama-Chabada et Hébergement temporaire du Père Noël - Redevance: 65 €/mois - Charges: 35 €/mois.	15 décembre 2014
DM-2014-435	Prêt de matériel - Revalorisation des tarifs au 1er janvier 2015 La revalorisation annuelle des tarifs, avec effet au 1er janvier 2015 est de 1 %.	15 décembre 2014
DM-2014-444	Quartier Belle Beille - Maison de l'Etang - Locaux 33 avenue Notre Dame du Lac - Convention de mise à disposition avec le fonds de Participation des Habitants de Belle-Beille. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Fonds de participation des Habitants de Belle-Beille - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité : Animations de quartier - Redevance et charges : Gratuité.	18 décembre 2014
DM-2014-445	Quartier Centre-Ville - Locaux 12 place Louis Imbach - Convention de mise à disposition avec la société Mulann. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Société Mulann - Attribution - Durée : 6 mois à compter du 15 septembre 2014 - Objet : Convention de mise à disposition pour le bureau n°24 de 24.58 m² - Activité : contrôler des cartes bancaires et sécuriser les données bancaires - Redevance 112 €/mois _ Charges : supportées par l'occupant.	18 décembre 2014
DM-2014-447	Fixation des tarifs journaliers 2015 - Logements du Plan Communal de secours - 26 rue Dacier, 326 rue St Léonard et 18 Bis boulevard Lavoisier Logements d'urgence du Plan Communal de secours - Fixation du tarif journalier pour 2015: 26 rue Dacier (Type III - 62,58 m²) = 24,82 €/jour (Rappel 2014: 17,00€/jour), 326 rue Saint Léonard (Type II - 30,74 m²) = 10,96 €/jour et 18 Bis boulevard Lavoisier (Type IV - 59,06 m²) = 23,82 €/jour - Redevance gratuite les 15 premiers jours d'occupation - Charges: Compteurs au nom de l'occupant.	22 décembre 2014
DM-2014-448	Fixation du forfait de charges 2015 pour la récupération des charges de fluides des locaux mis à disposition des associations. Actualisation du tarif du forfait de charges pour la récupération des charges de fluides des locaux mis à disposition : sa valeur est fixée pour l'année 2015 à 16,50 €/m²/an (rappel 2014: 16,30 €/m²/an).	22 décembre 2014

DM-2014-450	Quartier Lafayette/Eblé - Jardin 47 rue de Fémur - Convention de mise à disposition avec Madame Dominique BARRABE. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Madame Dominique BARRABE - Attribution - Durée : 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition pour deux parcelles de 80 m² - Redevance annuelle : 1 € le m² - Charges (eau) : Supportées par l'occupant.	22 décembre 2014
DM-2014-458	Quartier Monplaisir - Locaux place de l'Europe - Convention de mise à disposition avec la Régie de Quartier. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Régie de Quartier - Durée : 3 ans - Attribution dans le cadre du transfert du siège social et de l'antenne Monplaisir - Objet : Convention de mise à disposition pour antenne Monplaisir - Redevance annuelle : 2462.50 € TTC - Charges : 514.47 € TTC/an (électricité).	30 décembre 2014
DM-2014-459	Quartier Monplaisir- Locaux 7 rue de Normandie - Convention de mise à disposition temporaire avec le Centre National des Arts de la Rue (CNAR). Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Centre National des Arts de la Rue (CNAR) - Attribution - Durée: 3 mois à compter du 2 décembre 2014 - Objet: Convention de mise à disposition temporaire pour un bureau privatif de 13,46 m², une salle de réunion mutualisée de 23,51 m² et un office mutualisé de 13,96 m² - Activités: Projet artistique "les Génies du Lieu" - Redevance: Gratuité - Charges: Ratio.	30 décembre 2014
DM-2014-460	Quartier Roseraie/Orgemont - Locaux 2 square Dumont d'Urville - Convention de location avec Angers Loire Habitat. Propriétaire : Angers Loire Habitat - Locataire : Ville d'Angers - Sous-Locataire : Association des Habitants Dumont d'Urville - Transfert du 1 er étage au RDC - Durée : à compter du 1er novembre 2014 - 1 an renouvelable par tacite reconduction - Objet : Convention de location pour le logement de 141 m² au rez de chaussée - Activité : Soutien scolaire - Redevance mensuelle : 470 € - Charges : Provision de charges.	30 décembre 2014
DM-2014-463	Quartier Roseraie/Orgement - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition avec l'association Hako Otoko. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Hako Hotoko - Renouvellement - Durée : 3 ans à compter du 1 septembre 2014 - Objet : Convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité de l'association : Renouveler le Rapport de l'Art aux populations, de façon intergénérationnelle - Redevance et charges : Gratuité.	30 décembre 2014

DM-2014-464	Quartier Roseraie/Orgement - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition avec l'association Avenirs d'Enfants. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Avenirs d'Enfants - Renouvellement - Durée : 3 ans à compter du 1er septembre 2014 - Objet : Convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité de l'association : Organiser et coordonner des activités éducatives, culturelles et artistiques - Redevance et Charges : Gratuité.	30 décembre 2014
DM-2014-465	Quartier Roseraie/Orgement - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition avec l'association OASIS Jean Vilar. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association OASIS Jean Vilar - Renouvellement - Durée : 3 ans à compter du 1er septembre 2014 - Objet : Convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité de l'association : Animation de loisirs et culturelles destinées à des retraités- Redevance et Charges : Gratuité.	30 décembre 2014
DM-2014-388	Quartier Roseraie / Orgemont – Relais Accueil Jean Vilar – Rue François Mauriac – Convention de mise à disposition avec l'association ASPTT GEA Zumba	05 janvier 2015
DM-2014-428	Mise à disposition d'un boîtier de télécommande de guidage (feu sonore) - Convention passée avec M. LEFEUVRE Alain Jean	10 décembre 2014
DM-2014-429	Mise à disposition d'un boîtier de télécommande de guidage (feu sonore) - Convention passée avec Mme DUPUIS Bénédicte.	10 décembre 2014
DM-2014-430	Tarifs d'occupation du domaine public et prestations de voirie - Revalorisation au 1er janvier 2015	10 décembre 2014
DM-2014-470	Commerce - Tarifs d'exploitation commerciale du domaine public - adoption des tarifs 2015	05 janvier 2015
DM-2014-471	Vente de véhicules pour un montant total de 3120€	05 janvier 2015

	CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	
DM-2014-423	Quartier du Lac de Maine - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Mise à disposition de l'exposition "BD et environnement" - Convention avec l'association ANGERS-BD. L'exposition BD et environnement est proposée dans les locaux de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable du 17 octobre au 17 décembre 2014. Elle est mise à disposition par l'association ANGERS-BD pour un montant 450,00 € TTC auxquels il convient de rajouter les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, soit 860,00 € TTC. Des ateliers bande dessinée sont également proposés sur 1/2 journée pour 248,00 €. Une convention en précise les modalités.	02 décembre 2014
DM-2014-427	PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Cimetières - Concessions funéraires - Prestations funéraires et fournitures - Création et révision des tarifs 2015 - Approbation	10 décembre 2014
DM-2014-443	Convention de location d'exposition proposée par la Maison Communautaire de l'Environnement de la Mairie de Joué-lès-Tours, pour la mise à disposition, de son exposition « la maison écologique », composée de 12 panneaux, d'une valeur de 1 500 € TTC.	18 décembre 2014
DM-2014-446	Quartiers du Lac de Maine et des Hauts de Saint Aubin - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - révision des tarifs au 1er janvier 2015.	18 décembre 2014
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES	
DM-2014-425	Contraction d'un emprunt de 15 000 000 € auprès de la Société Générale pour le financement des investissements 2014	02 décembre 2014
DM-2014-432	Contraction emprunt 5 000 000 millions € auprès du Crédit Coopératif pour financement des investissements 2014	12 décembre 2014

	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE	
DM-2014-461	Cérémonie de remise des médailles - Contrat avec la société Paul Productions La Ville d¿Angers accepte le contrat de cession proposé par la société Paul Production, pour la cérémonie de remise des médailles du travail, organisée aux Greniers St-Jean à Angers le mercredi 7 janvier 2015.	30 décembre 2014
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - JURIDIQUE	
DM-2014-426	CONTENTIEUX - Affaire Ville d'Angers c/ SYNDICATS DES COPROPRIETAIRES des 8 et 8 bis Bd Foch à Angers. Appel du jugement du 29 juillet 2014 devant la Cour d'Appel d'Angers. Autorisation d'ester.	09 décembre 2014

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur les arrêtés ? Avez-vous des questions sur les actes qui ont été pris en application ?

Je vais vous demander 15 secondes d'attention avant de terminer. Je vais demander à Monsieur SIAUDEAU de bien vouloir nous rejoindre, s'il nous entend. Il va s'approcher. Monsieur SIAUDEAU est celui qui assure, depuis des années, le suivi du bon fonctionnement technique de notre Conseil Municipal, mais pas seulement, et ce soir, c'est son dernier Conseil Municipal, et je pense que cela mérite des applaudissements. Nous faisons un rappel ? Mes chers collègues, je vous souhaite, à tous et à toutes, une excellente soirée. Rendez-vous le mois prochain pour le prochain Conseil où il sera question d'orientations budgétaires.

M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22. Je vous demande de m'en donner acte.

Le Conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 20 heures 40

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre BERNHEIM

Le Maire

Christophe BECHU

Liste des Marchés A Procédure Adaptée
numérotés du 29 novembre au 31 décembre 2014

Commission de finances du 15 janvier 2015
et Conseil Municipal du 26 janvier 2015

N° de marché	Services	Type de marchés	Forme du marché	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
14 242 0 01	BATIMENTS	F	BDC sans mini/maxi	Fourniture de plaquettes forestières pour la chaufferie bois du centre technique des parcs et jardins	Lot unique	SARL PHILIPPE GENDRON ENERGIE	49800	LA DAGUENIERE	25 600,00 €
14 244 0 01	DRH FORMATION	S	BDC sans mini/avec maxi	Analyse des pratiques professionnelles	Lot unique	EXPRESSION	75003	PARIS	25 000,00 €
14 245 0 01	PARCS ET JARDINS	S	BDC sans mini/maxi	Entretien du parc de stationnement du Centre Commercial du Chapeau de Gendarme	Lot unique	TREMPLIN TRAVAIL	49100	ANGERS	21 762,00 €
14 246 0 01	BATIMENTS	T	ORD à px global et forfaitaire	Démolition et désamiantage de la piscine Bertin à Angers	Lot unique	SAS SEJOURNE	44260	MALVILLE	59 720,50 €
14 247 0 01	SPORTS ET LOISIRS	PI	ORD à px global et forfaitaire	Contrat de cession de droit de representation du spectacle "DANSING ON ICE "	Lot unique	CANDELORO SHOW COMPANY	92700	COLOMBES	8 500,00 €
14 250 0 01	PARCS ET JARDINS	F	BDC sans mini/avec maxi	Fourniture et livraison de paillis biodégradables	Lot 1 : Paillis de chanvre	KABELIS	29610	PLOUIGNEAU	4 500,00 €
14 250 0 02	PARCS ET JARDINS	F	BDC sans mini/maxi	Fourniture et livraison de paillis biodégradables	Lot 2 : Paillis de miscanthus	KABELIS	29610	PLOUIGNEAU	6 000,00 €
14 251 0 01	BATIMENTS	T	ORD à px global et forfaitaire	Déconstruction / démolition de la salle Cottin	Lot unique	EBM	49110	ST PIERRE MONTLIMART	37 538,00 €
14 252 0 01	BATIMENTS	PI	ORD à px global et forfaitaire	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création et la réfection de vestiaires sanitaires accessibles aux PMR à l'ENSAM	Lot unique	François FAIVRE Architectes (mandataire)	49000	ANGERS	15 456,22 €
14 253 0 01	BATIMENTS	PI	ORD à px global et forfaitaire	Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la verrière de la salle de motricité de l'école maternelle de la Perussaie	Lot unique	Yves Hubert (groupé avec / F.HUBERT / EDEL / EVEN STRUCTURE / DB ACOUSTIC)	49100	ANGERS	18 287,50 €
14 254 0 01	BATIMENTS	PI	ORD à px global et forfaitaire	Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la rénovation et la modernisation du centre des congrès d'Angers	Lot unique	Groupement LARCHER SYLVIE / ATELIER AUDIOVISUEL / SARL EQUATION E2C	44000	NANTES	19 960,00 €
14 255 0 01	BATIMENTS	PI	ORD à px global et forfaitaire	Mandat d'étude de sites et de programmation pour la construction de la patinoire d'Angers	Lot unique	SPLA de l'Anjou	49100	ANGERS	45 000,00 €
14 256 0 01	DRH FORMATION	S	BDC sans mini/avec maxi	Formation management pour les responsables d'unité de la Direction Education Enfance et autres dispositifs d'accompagnement managériale	Lot unique	CATALYS CONSEIL	49000	ANGERS	36 379,20 €
14 257 0 01	BATIMENTS	PI	à tranches conditionnelles	Missions de maîtrise de d'œuvre pour le remplacemnt des menuiseries de l'école élémentaire des Grandes Maulévries à Angers	Lot unique	BEB Christophe BOUCHER	49000	ANGERS	TF = 11 700,00 € TC1 = 3 900,00 € TC2 = 1 900,00 € TC3 = 1 900,00 €

Sur 14 attributaires : 57,14 % sont sur le territoire du département dont 75 % d'Angers Loire Metropole

CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS N° 45 260 850 / ALLIANZ

CONTRATS DOMMAGES-OUVRAGE / MAIF

ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRE
période du 1er juillet au 31 décembre 2014

Sinistres	Références dossiers	Indemnisations TTC des assureurs de la Ville	Indemnisations TTC des assureurs de la Ville suite à recours contre tiers responsable	Observations
POLICES DOMMAGES AUX BIENS				
Dégât des eaux Salle Auguste Chupin 11 Esplanade Auguste Chupin Septembre 2013	DB 44/2013	-	5 292,80	Solde indemnité encore dû
Chocs auto (2 sinistres) Fontaines Place du Ralliement Entre les 23 décembre 2013 et 29 janvier 2014	CX 13/2014	352,00	-	
Vol par effraction (14 ipads et 1 vidéo projecteur) Ecole des Maulévries 9 Square Gaston Allard Entre les 17-18 janvier 2014	CX 40/2014	4 747,97	-	
Vol par effraction (30 ipads et 2 vidéo projecteurs) Ecole Louis Lebas Rue Lebas 07 février 2014	CX 38/2014	**12 300,82**	-	
Tentative de vol (ipads) Ecole primaire Jacques Prévert Rue Alexis Axilette 7-8 février 2014	CX14/2014	3 155,80	-	Solde indemnité encore dû
Dégât des eaux Local Vélocité 41 rue de la Lande	DB 4/2012	-	456,75	
Choc auto Stade de Villoutreys Rue des Vieilles Carrières 03 juin 2013	DB 02/2014	-	518,40	Solde indemnité
Choc auto Mur d'enceinte en shiste Rue des longs boyaux 30 avril 2014	DB 19/2014	3 057,62	-	Solde indemnité
Bris de glace Hôtel de Ville (verrière) 21 mars 2013	DB 21/2013	773,09	-	Solde indemnité
Vandalisme Bibliothèque Municipale Rue Toussaint 03 octobre 2013	CX 81/2013	1 119,57	-	Solde indemnité

Choc Auto Musée des Beaux-Arts (totem) 14 rue du Musée 20 septembre 2013	DB 42/2013	-	1 665,74	Solde indemnité encore dû
Incendie volontaire Bibliothèque Fratellini Boulevard des deux croix 04 août 2013	CX 78/2013	-	1 855,33	Solde indemnité encore dû
Dégât des eaux Cité Nelson Mandela 54 rue de la Fauconnerie 28-29 janvier 2014	DB 5/2014	177,00	**13 785,29**	
Vol par effraction (14 ipads) Ecole primaire Aldo Ferraro 4 rue Henri Chiron Entre les 14 et 17 février 2014	CX 19/2014	4 009,55	-	
Dégât des eaux Hôtel de Ville (Galerie Plantagenêt) Bd de la résistance et de la Déportation 03 février 2014	DB10/2014	5 335,46	-	
POLICE DOMMAGES-OUVRAGE				
Musée des Beaux-Arts Désordres d'étanchéité terrasse Juillet 2012	DB 20/2013	1 665,04	-	
Théâtre Le Quai Désordres étanchéité cuvelage Fosse d'orchestre Juillet 2011	DB 63/2011	-	**31 613,32**	Solde indemnité
Sous-totaux :		**36 693,92**	**55 187,63**	

TOTAL GENERAL : 91 881,55 € TTC

CONTRAT "FLOTTE AUTOMOBILE" 140043/W
M0127X souscrit par la Ville d'Angers auprès de la SMACL

Acceptation des indemnités de sinistres
(Période du 1er juillet au 31 décembre 2014)

DOSSIER CA	DATE DU SINISTRE	N° d'ordre véhicule	Indemnisation des assureurs en euros	Indemnisation suite à recours des assureurs contre tiers responsable	Observations
67/14	18,06,14	1394		40,00 €	100% RC Tiers
64/14	12,06,14	1583		404,56 €	100% RC Tiers
63/14	17,06,14	1612	1 166,65 €		100% RC Ville
74/14	13,06,14	1552	1 818,91 €		100% RC Ville
03/14	28,03,14	1324		362,82 €	100% RC Tiers
80/14	03,07,14	1785		411,44 €	100% RC Tiers
75/14	27,06,14	1203		608,72 €	100% RC Tiers
76/14	25,06,14	1589		158,97 €	100% RC Tiers
78/14	08,07,14	1198	176,35 €		50% RC Tiers
87/14	31,07,14	1814	38,50 €		100% RC Ville
89/14	22,07,14	1555	106,50 €		100% RC Ville
90/14	14,08,14	14	130,80 €		100% RC Ville
59/14	24,05,14	1746	413,40 €		100% RC Ville
93/14	21,08,14	1800	1 503,53 €		100% RC Ville
82/14	21/07/14	1668		707,00 €	100% RC Tiers
99/14	10/09/14	1646	293,00 €		100% RC Ville
98/14	04/09/14	1602		457,19 €	100% RC Tiers
96/14	08/08/14	1709		314,50 €	100% RC Tiers
77/14	27/06/14	1358		1 106,65 €	100% RC Tiers
101/14	09/09/14	1671	367,63 €		100% RC Ville
57/14	20/05/14	1615	585,00 €		100% RC Ville
55/14	20/05/14	1384	1 332,76 €		100% RC Ville
56/14	20/05/14	1233	1 500,00 €		100% RC Ville
58/14	20/05/14	1267	1 500,00 €		100% RC Ville
104/14	19/09/14	1791	437,90 €		100 % RC Ville
95/14	28/08/14	1638	227,00 €		100% RC Ville
108/14	01/10/14	1552	91,77 €		100% RC Ville
		TOTAL	11 689,70 €	4 571,85 €	